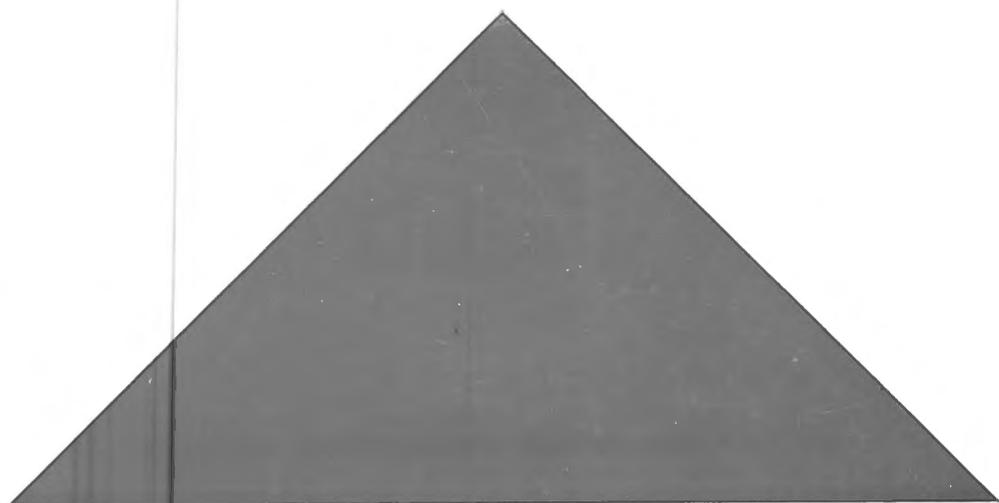


1968/3

RES PUBLICA

INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE - BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK





RES PUBLICA

REVUE DE L'INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE
TIJDSCHRIFT VAN HET BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK

SOMMAIRE - INHOUD

La gestion du Ministère de l'Education nationale et de la Culture, par <i>Daniel NORRENBORG</i>	373-381
The Federalism in Belgium as a constitutional problem, by <i>Rigo DE NOLF</i>	383-406
COMECON and EEC. A Comparative Analysis, by <i>Olav Lorents BERGTHUN</i> and <i>Terkel Troels NIELSEN</i>	407-432
Le mouvement de contestation à l'Université libre de Bruxelles, par <i>Micheline CRETEUR</i>	433-464
Nature et évolution historique des mouvements d'extrême droite en Europe Occidentale, par <i>Annamaria STERNBERG MONTALDI</i>	465-492
Les intellectuels et le communisme, par <i>Léo MOULIN</i>	493-505
Het Belgisch socialisme tussen 1914 en 1940, door <i>Dr Michel NEIRYNCK</i>	507-513
Informations	515
Comptes rendus	519

VOLUME X - BUNDEL X - 1968 - N. 3

INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE

BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK

Etablissement d'utilité publique — Instelling van openbaar nut

CONSEIL D'ADMINISTRATION — BEHERRAAD :

Président - Voorzitter :

M. GREGOIRE, ancien Ministre de la Justice — oud-Minister van Justitie.

Vice-président - Ondervoorzitter :

J. VAN HOUTTE, Ministre d'Etat, professeur à l'Université de Gand — Minister van Staat, hoogleraar aan de Universiteit te Gent.

Membres du Conseil - Leden van de Raad :

R. AUBERT (chanoine - kanunnik), professeur à l'Université catholique de Louvain — hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

L. CLAES, sénateur, administrateur de Sociétés — senator, venootschapsbeheerder.

V. CRABBE, ancien chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur, chef de travaux à l'Université libre de Bruxelles — oud kabinetschef van de minister van Binnenlandse Zaken, werkleider aan de Vrije Universiteit te Brussel.

R. DECLERCK, gouverneur honoraire de la province d'Anvers — ere-gouverneur van de provincie Antwerpen.

J. DE MEYER, professeur à l'Université catholique de Louvain — hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

O. DE RAEYMAEKER, professeur à l'Université catholique de Louvain — hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

J. DUVIEUSART, ancien Premier Ministre — oud Eerste-Minister.

H. FAYAT, membre de la Chambre des Représentants, Ministre du Commerce extérieur, professeur à l'Université libre de Bruxelles — Minister, volksvertegenwoordiger van Buitenlandse Handel, hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.

L. GYSELYNCK, professeur à l'Université libre de Bruxelles — hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.

P. HARMEL, membre de la Chambre des Représentants, Ministre des Affaires étrangères, professeur à l'Université de Liège — Volksvertegenwoordiger, Minister van Buitenlandse Zaken, hoogleraar aan de Universiteit te Luik.

M.P. HERREMANS, publiciste — publicist.

H. JANNE, ancien Ministre de l'Education nationale et de la Culture, professeur à l'Université libre de Bruxelles — oud-Minister van Nationale Opvoeding en Cultuur, hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.

A. MAST, conseiller d'Etat, professeur à l'Université de Gand — raadsheer bij de Raad van State, hoogleraar aan de Universiteit te Gent.

A. MOLITOR, chef de cabinet du Roi, professeur à l'Université catholique de Louvain — kabinetschef van de Koning, hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

Leo MOULIN, professeur au Collège d'Europe (Bruges) — hoogleraar aan het Europa College (Brugge).

L. OPDEBEECK, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur — secretaris-generaal van het Ministerie van Binnenlandse Zaken.

P.H. SPAAK, Ministre d'Etat — Minister van State.

L.E. TROCLET, ancien Ministre, professeur à l'Université libre de Bruxelles — oud-Minister, hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.

P. WIGNY, membre de la Chambre des Représentants, ancien Ministre, professeur à l'Université catholique de Louvain — volksvertegenwoordiger, oud-Minister, hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

Secrétaire général :

A. PHILIPPART, chargé de cours à l'Institut d'Etudes sociales de l'Etat (Bruxelles), attaché de recherche à l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire Général de l'Association internationale de Science politique — Docent aan het Instituut voor Sociale Studiën (Brussel), navorsers aan het Sociologisch Instituut van de Vrije Universiteit te Brussel, Secretaris generaal van de International Political Science Association.

Secretaris-generaal :

H. VAN HASSEL, chef de travaux au centre néerlandophone de perfectionnement dans la gestion des entreprises auprès de l'Université catholique de Louvain — werkleider aan het Vervolmakingscentrum voor Bedrijfsleiding bij de Katholieke Universiteit te Leuven.

Bureau :

- M. GREGOIRE, président — voorzitter.
 J. VAN HOUTTE, vice-président — onder-voorzitter.
 L. GYSELYNCK, administrateur-trésorier — beheerder-schatbewaarder.
 L. CLAES, membre — lid.
 A. PHILIPPART, H. VAN HASSEL, secrétaires généraux — secretarissen-generaal.

RES PUBLICA :**Directeur :**

- J. DE MEYER, professeur à l'Université catholique de Louvain — hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

Rédacteur en chef - Hoofdredacteur :

- Léo MOULIN, professeur au Collège d'Europe (Bruges) — hoogleraar aan het Europa College (Brugge).

Comité de Rédaction - Redactiecomité :

- MM./de HH. M. BOEYNAEMS, D. CARDON de LICHTBUER, M^{me}/Mevr. M. CLAEYS-VAN HAECENDOREN, MM./de HH. H. DE CROO, R. DEPPE, W. DEWACHTER, J. GALLANT, V. GOFFART, D. NORREBERG, P. ORIANNE, J. SCHOYSMAN, Fr. SWAELEN, A. VAN DEN BRANDE, H. VAN HASSEL, G. VIDICK, B. WALEFFE.

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT :**WETENSCHAPPELIJKE RAAD VAN HET INSTITUUT :****Président - Voorzitter :**

- R. AUBERT (chanoine - kannunnik), professeur à l'Université catholique de Louvain — hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

Membres - Leden :

- J. BARTIER, professeur à l'Université libre de Bruxelles — hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 S. BERNARD, professeur à l'Université libre de Bruxelles — hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 M. BOEYNAEMS, professeur à l'Ecole royale militaire — hoogleraar aan de Koninklijke Militaire School.
 H. BUCH, professeur à l'Université libre de Bruxelles — hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 J. BUCHMANN, professeur à l'Université catholique de Louvain — hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
 R. DEMOULIN, professeur à l'Université de l'Etat à Liège — hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Luik.
 J. DHONDT, professeur à l'Université de l'Etat à Gand — hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.
 J. GERARD-LIBOIS, directeur Centre de recherche et d'information socio-politiques.
 Ch. GOOSSENS, professeur à l'Université de l'Etat à Liège — hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Luik.
 G. GORIELY, professeur à l'Université libre de Bruxelles — hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 H. HAAG, professeur à l'Université catholique de Louvain — hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
 M. LIEBMAN, professeur à l'Université libre de Bruxelles — hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 T. LUYKX, professeur à l'Université de l'Etat à Gand — hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.
 E. SABBE, archiviste général honoraire du Royaume — ere-algemeen rijksarchivaris.
 J. STENCERS, professeur à l'Université libre de Bruxelles — hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 A. VRANCKX, professeur à l'Université de l'Etat à Gand — hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.
 J. WILLEQUET, professeur à l'Université libre de Bruxelles — hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel.

Secrétaires - Secretarissen :

- Les secrétaires généraux de l'Institut — De secretarissen-generaal van het Instituut.

**PERSONNEL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT :
WETENSCHAPPELIJK PERSONEEL VAN HET INSTITUUT :**

Attachés de recherches - Navorsers :

M. CRETEUR, W. PLAVSIC.

Chercheurs associés - Geassocieerde onderzoekers :

J. GALLANT, E. GLANSDORFF, F. LACHAERT, H. OFFERMANN, C. REMY, I. RENS,
J. SIOUN, J. VAN HILLE.

SIEGE DE L'INSTITUT — ZETEL VAN HET INSTITUUT :

Hôtel de Sociétés scientifiques, 43, rue des Champs-Élysées, Bruxelles 5. Tél. : 48.79.65 - 48.34.38. C.C.P. n° 533.74 — Huis der Wetenschappelijke Verenigingen, Elyzeese Veldensstraat, 43, Brussel 5. Tel. : 48.79.65 - 48.34.38 - P.C.R. n° 533.74.



La reproduction, soit intégrale, soit abrégée, des articles est autorisée. Toutefois, les références doivent être indiquées avec précision (nom de l'auteur, titre de l'article, numéro et pages de la revue). Les droits de traduction sont réservés pour tous les pays.

L'Institut belge de Science politique n'assume pas la responsabilité des opinions émises ; celles-ci n'engagent que leurs auteurs. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Het is toegelaten de artikels, hetzij integraal, hetzij samengevat, over te nemen. De referenties moeten nochtans nauwkeurig aangeduid worden (naam van de schrijver, titel van het artikel, nummer en bladzijden van het tijdschrift). De vertaalrechten zijn voorbehouden voor alle landen.

Het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek neemt geen verantwoordelijkheid op zich voor de uitgebrachte meningen ; deze verbinden slechts de auteurs. De niet opgenomen manuscripten worden niet teruggegeven.

Bibliographie - Boekbespreking

Il est rendu compte de tout ouvrage relatif à la science politique dont deux exemplaires sont envoyés au Secrétariat général de l'Institut.

Elk werk in verband met de wetenschap der politiek waarvan twee exemplaren aan het Secretariaat-generaal van het Instituut worden gezonden, zal besproken worden.



La gestion du Ministère de l'Education nationale et de la Culture

par Daniel NORRENBORG,

Diplômé du Collège d'Europe.

★

Depuis l'entrée en fonction du gouvernement Lefèvre-Spaak le 25 avril 1961, il ne s'est guère passé de mois où les techniques de diffusion collective ne nous aient entrete nu des difficultés rencontrées dans la gestion de ce département : croissance budgétaire rapide, adaptation administrative au besoin d'autonomie culturelle, difficulté de recrutement, promotion et rémunération du personnel enseignant, application des lois linguistiques, problèmes posés par l'expansion universitaire, réforme de l'enseignement secondaire, rationalisation des constructions scolaires, pour prendre quelques exemples marquants.

Or, que de passions rencontrées dans la mise en œuvre de chaque initiative ministérielle concernant ces problèmes ! L'agitation perpétuelle qui a enveloppé l'action du département depuis 1961, a rendu difficile l'analyse de son évolution. Et cependant, elle a été constante, au point d'aboutir à une certaine dispersion des responsabilités politiques et administratives. Essayons par conséquent d'examiner son évolution récente sur les plans politique et administratif, pour tenter de cerner les difficultés actuelles et les perspectives d'avenir.

Evolution budgétaire.

Plus de 48 milliards sont consacrés à l'Education nationale et à la Culture pour l'année 1968, ce qui représente quelque 20 % de l'ensemble du budget de l'Etat. En réalité nous devrions mentionner plutôt les budgets de l'Education nationale et de la Culture, car depuis 1966 deux projets de loi distincts sont déposés sur le bureau des Chambres. Le budget du Ministère de l'Education nationale d'une part, pour 44.690 millions en 1968, et celui du Ministère de la Culture de l'autre, pour 3.350 millions pour la même année.

Ces documents font l'objet d'un examen politique distinct au Sénat, où il existe une commission des Affaires culturelles, tandis qu'à la Chambre le groupe socialiste a déposé une demande de création de semblable commission en novembre 1967. Auparavant et jusqu'en 1966, un seul document parlementaire était déposé. Si nous examinons l'évolution budgétaire du département depuis 1953, nous remarquons une croissance impressionnante en peu de temps, comme en témoigne le tableau ci-après :

<i>Années</i>	<i>Budget de l'Etat*</i>	<i>Budget du Ministère*</i>	<i>%</i>
1953	75.551	8.059	10,7
1954	81.585	8.687	10,6
1955	85.612	9.133	10,7
1956	91.169	9.436	10,4
1957	91.748	10.394	11,3
1958	105.855	12.364	11,7
1959	112.708	16.198	14,4
1960	117.122	19.651	16,8
1961	129.231	21.510	16,6
1962	137.269	24.138	17,6
1963	144.679	27.045	18,7
1964	154.876	28.994	18,7
1965	183.147	35.157	19,2
1966	206.229	41.778	20,3
1967	225.023	45.359	20,2
1968	240.700 (prévisions)	48.043 (prévisions)	20

* en millions de francs.

En 1953, le budget représentait 8 milliards soit 10,7 % du budget de l'Etat. En 1963, il s'élevait à plus de 27 milliards, soit 18,7 % ; pour atteindre près de 42 milliards en 1966, soit plus de 20 % des dépenses de l'Etat ! Ce pourcentage ne variera plus en 1967 et en 1968, bien que les prévisions de dépenses pour 1968 se situent à plus de 48 milliards. Il s'agit donc du département le plus important au point de vue budgétaire. Il l'est également au point de vue politique et administratif.

Evolution politique et administrative.

Il est bon de rappeler que le département a connu une existence indépendante de 1878 à 1884 sous l'appellation de Ministère de l'Instruction publique. Son premier titulaire était le ministre Van Humbeeck, qui se rendit célèbre par le dépôt de la deuxième loi organique sur l'enseignement primaire en 1879, ce qui déclencha une guerre scolaire entre libéraux et catholiques, jusqu'à la chute du gouvernement Frère-Orban en 1884. De

1884 à 1905 il fut rattaché au département de l'Intérieur, situation qu'il avait déjà occupée antérieurement, pour devenir, à cette date, le Ministère des Sciences et des Arts. Il conservera cette dénomination jusqu'en 1932, pour devenir le Ministère de l'Instruction publique jusqu'en 1961, puis le Ministère de l'Education nationale et de la Culture.

Depuis sa création et jusqu'à cette date, il y eut toujours une unité de gestion à la tête du département. Le gouvernement Lefèvre-Spaak innova en créant une direction politique bicéphale : un Ministre de l'Education nationale et de la Culture, compétent pour l'enseignement de l'Etat et l'enseignement subventionné officiel des deux rôles linguistiques ainsi que pour les affaires culturelles françaises et un Ministre de la Culture, adjoint à l'Education nationale, compétent en matière d'enseignement subventionné libre des deux rôles linguistiques, ainsi que pour les affaires culturelles néerlandaises. Les titulaires de ces portefeuilles appartenaient à des groupes politiques différents. Les Ministres de l'Education nationale et de la Culture, MM. Larock, puis Janne, étaient socialistes, tandis que le Ministre de la Culture, adjoint à l'Education nationale M. Van Elslande appartenait au PSC.

Semblable situation allait entraîner certaines complications, d'autant plus que leurs compétences étaient égales sur les services communs. Comme le déclarait M. Van Elslande à la tribune du Sénat le 25 mars 1965, il n'était pas toujours facile de s'y retrouver. Et de citer l'exemple de la gestion des accords culturels, où lui-même traitait de préférence les relations avec les Pays-Bas, tandis que son collègue Janne s'occupait plus volontiers des relations avec la France, tout en se tenant mutuellement au courant des négociations en cours.

En janvier 1963, la structure du département était néanmoins profondément modifiée par la décision de dédoubler les directions générales de l'enseignement ainsi que celles des affaires culturelles. L'unité administrative était assurée par le Secrétaire général et le maintien d'un seul conseil de direction. Néanmoins, et toujours dans l'optique d'un renforcement de l'autonomie culturelle, l'Arrêté royal du 29 mars 1963 prévoyait la création de deux fonctions nouvelles, celles d'Administrateurs généraux pour les affaires culturelles. Leur situation administrative n'était pas des plus claires, puisque les deux directeurs généraux des Arts et Lettres étaient désignés pour remplir ces fonctions. Ils apparaissaient comme « *primus inter pares* » vis-à-vis de leurs collègues de la Jeunesse et des Loisirs puisqu'il leur fallait coordonner l'ensemble des activités culturelles de leur secteur linguistique. Ils se situaient en quelque sorte à un rang intermédiaire entre ceux de Secrétaire général et de Directeur général.

La situation allait se compliquer lors de l'entrée en fonction du cabinet Harmel le 27 juillet 1965. Quatre Ministres, dont trois Secrétaires d'Etat

assumaient dorénavant la gestion du département. M. Dehousse était désigné comme Ministre de l'Education nationale, tandis que M. Van Bogaert devenait Ministre-Secrétaire d'Etat (le qualificatif initial d'adjoint était supprimé dès le mois d'août 1965), M. de Stexhe, Ministre-Secrétaire d'Etat à la Culture française et M. De Clercq, Ministre-Secrétaire d'Etat à la Culture néerlandaise.

Le Ministre de l'Education nationale traitait l'ensemble des affaires francophones relatives à l'enseignement, tandis que son collègue Secrétaire d'Etat se réservait les affaires néerlandophones, avec compétence conjointe sur le secteur commun. Leurs relations étaient cette fois facilitées par une appartenance commune au PSB. Par contre, la gestion des affaires culturelles leur échappait entièrement, au profit des Ministres-Secrétaires d'Etat d'appartenance politique différente (PSC).

Cette situation politique allait avoir des répercussions sur la gestion administrative du département. Le Ministre de l'Education nationale ne conçut par sa tâche comme étant celle d'un coordinateur de la politique menée dans l'ensemble du département, avec l'aide de ses 3 collègues Secrétaires-d'Etat. Une coordination à un échelon plus élevé était également prévue pour l'Education nationale et la Culture. Le vice-président du Conseil, chargé de la coordination sociale, M. Segers, devait s'en occuper. La structure pyramidale mise en place fut peu respectée dans la gestion quotidienne et bien vite le Ministre de l'Education nationale et son collègue Secrétaire-d'Etat perdaient le contrôle de l'ensemble des affaires culturelles.

Aussi, lors de l'entrée en fonction du cabinet Vanden Boeynants, le 19 mars 1966, la séparation entre la gestion du secteur Education nationale et celle du secteur Culture était largement entamée. Rappelons que sous la gestion du ministre Dehousse, le budget n'était plus présenté sous la forme d'un seul document parlementaire.

Pour la première fois, deux documents distincts étaient déposés par des Ministres différents, discutés puis votés séparément. Le précédent était créé.

La gestion administrative avait d'ailleurs suivi une évolution parallèle. C'est ainsi que le Secrétaire général perdait progressivement le contrôle des affaires culturelles au profit des Administrateurs généraux. Théoriquement il poursuivait sa tâche de coordination générale. Dans les faits, tout le secteur Culture lui échappait. L'unité du conseil de direction fut toutefois maintenue. En l'espace de quelques mois, l'évolution administrative avait été profonde.

L'entrée en fonction du cabinet Vanden Boeynants allait accentuer le mouvement centrifuge. La gestion départementale était cette fois confiée à trois Ministres et à un Ministre-Secrétaire d'Etat. M. Grootjans devenait

Ministre de l'Éducation nationale (secteur néerlandophone), M. Toussaint Ministre-Secrétaire d'État à l'Éducation nationale (secteur francophone); tous deux appartenant au PLP, tandis que M. Wigny détenait le portefeuille de la Culture française en plus de celui de la Justice, et M. Van Elslande celui de la Culture néerlandaise en sus de celui des Affaires européennes; tous deux appartenant au PSC. Cette adjonction des Affaires culturelles à d'autres responsabilités ministérielles importantes n'entraîna nullement une diminution d'activités dans le secteur de la Culture. L'organisation de cabinets distincts permit au contraire de renforcer la tendance à une séparation de l'action menée à l'Éducation nationale. L'avantage de ne plus porter l'étiquette de Secrétaire d'État allait d'ailleurs permettre d'aller bien plus vers la scission totale.

Les budgets allaient, comme en 1966, être préparés, déposés, discutés et votés séparément. En outre, les publications au *Moniteur belge* se faisaient dorénavant sous des rubriques distinctes, tandis que l'appellation Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture n'était plus utilisée dans la correspondance avec l'extérieur. Pas une réunion de coordination ne fut organisée entre les quatre Ministres. Bref, l'autonomie de gestion politique devenait entière.

La situation évolua parallèlement sur le plan administratif. C'est ainsi que les relations entre services relevant de l'Éducation nationale ou de la Culture se situaient quasi au niveau de départements distincts, tandis que la coordination sur le plan linguistique au sein de ces secteurs distincts devenait de plus en plus difficile. Seule l'existence de services généraux communs pour l'ensemble du département et le Conseil de direction unique rappelait encore l'appellation de 1961 : Ministère de l'Éducation nationale *et* de la Culture. Mais en réalité, deux départements distincts se précisent chaque jour davantage et disposent d'une autonomie de gestion de plus en plus considérable.

L'évolution des structures administratives.

En 1955, le département comportait 6 directions générales. Depuis l'Arrêté cadre du 4 janvier 1963, elles ont été portées à 13, suite à la mise en œuvre d'une politique de dédoublement linguistique : 1 pour les services généraux, 1 pour l'organisation des études, 7 pour les divers ordres d'enseignement à raison de 2 pour l'enseignement primaire et gardien, 2 pour l'enseignement moyen et normal, 2 pour l'enseignement technique et 1 pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (toutefois le dédoublement apparaît pour l'enseignement supérieur) et 4

pour les affaires culturelles, à raison de 2 pour les arts et lettres et 2 pour la jeunesse et les loisirs.

L'organigramme se présente comme suit : au sommet, un secrétaire général qui coordonne les activités de 3 grands secteurs : le secrétariat général, l'éducation et les affaires culturelles (en théorie). Le secrétariat général recouvre un ensemble de services communs fonctionnant pour tout le département (services juridique, de sécurité et d'hygiène et généraux) ainsi que des services communs propres au secteur éducation (organisation des études, documentation et programmation, constructions scolaires, recrutement et promotion du personnel enseignant) ; le secteur « éducation » groupe les 7 directions générales d'enseignement et de la recherche scientifique ; le secteur « culture », les 4 directions générales mentionnées antérieurement et des services communs.

En réalité, cet organigramme de 1963 ne correspond plus à la gestion administrative de nos jours. Les Administrateurs généraux des affaires culturelles remplacent le Secrétaire général pour toutes les affaires relatives aux arts et lettres, à la jeunesse et aux loisirs, aux affaires culturelles internationales et nationales. Seuls les services généraux les obligent encore à passer par le Secrétaire général.

La structure conçue en 1963 ne constituait d'ailleurs pas une perfection administrative. Deux exemples permettront de souligner ses lacunes. C'est ainsi que la direction des relations culturelles internationales a été rattachée aux seuls services communs des affaires culturelles, alors que la moitié au moins de ses activités concerne la coopération pédagogique et scientifique avec l'étranger. Quant à l'enseignement artistique, il relève de 6 directions différentes elles-mêmes rattachées à 4 directions générales relevant à la fois des secteurs éducation et culture ! Comment dès lors appliquer une politique d'ensemble avec une structure administrative aussi peu cohérente ?

En dehors de ce gigantisme et d'une lourdeur de structures assez peu commune, le département présente une autre caractéristique qui lui est propre : l'occupation de nombreuses fonctions administratives supérieures par d'anciens enseignants. C'est ainsi qu'ils occupent 5 postes sur 9 de Secrétaire général et Directeurs généraux dans le secteur éducation et 2 sur 4 dans celui des affaires culturelles.

Soulignons enfin que la décision prise de dédoubler les directions générales par rôle linguistique n'a pas résolu le problème de la coordination entre les nouvelles entités unilingues. Seules les relations personnelles entre fonctionnaires de rôles linguistiques différents ont permis jusqu'à présent, le maintien d'une unité dans la gestion des affaires. Dans certaines directions les consultations se font néanmoins plus rares. Or, si dans les affaires culturelles semblable autonomie ne pose pas trop de problèmes, il n'en va

pas de même pour le secteur de l'enseignement, où la coordination dans l'action demeure souhaitable.

Perspectives d'avenir.

La gestion politique.

L'avenir du département sera fonction de la résultante des forces politiques en présence. Le PSC manifeste un intérêt croissant pour la gestion des affaires culturelles. La présence de ce parti au sein d'une coalition future entraînera vraisemblablement la revendication d'une scission complète entre les secteurs éducation et culture et la constitution d'un Ministère de la Culture possédant ses propres services généraux, son conseil de direction et son secrétaire général. Le renforcement de l'autonomie culturelle serait assuré. Le PSB, par contre, défend le concept de complémentarité entre les secteurs éducation et culture. Sa présence au sein d'une coalition pourrait entraîner un retour à l'unité de gestion politique, pour autant que le rapport des forces politiques en présence lui soit favorable.

Certains ont évoqué la possibilité d'une scission complète en fonction du critère linguistique, entraînant la création d'un Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française et d'un Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture néerlandaise. La gamme des possibilités de gestion politique est donc étendue, et fonction de la force des partis en présence et du besoin plus ou moins prononcé d'autonomie culturelle. Elle se présente comme suit :

- un Ministre de l'Éducation nationale et de la Culture ;
- un Ministre de l'Éducation nationale et un Ministre de la Culture ;
- un Ministre de l'Éducation nationale et de la Culture française et un Ministre de l'Éducation nationale et de la Culture néerlandaise ;
- un Ministre de l'Éducation nationale et deux Ministres de la Culture ;
- deux Ministres de l'Éducation nationale et deux Ministres de la Culture.

L'introduction de Secrétaires d'État permettrait même d'étendre le choix offert. Chaque hypothèse présente ses avantages et ses inconvénients. La solution devrait toutefois être recherchée dans le maintien de l'unité du Ministère, car la complémentarité entre les missions d'éducation et de promotion culturelle demeure trop forte. La présence d'un Ministre, aidé dans sa gestion départementale par un certain nombre de Secrétaires d'État à compétence limitée mais clairement définie, permettrait d'atteindre cette indispensable coordination dans l'action.

La gestion administrative.

Quelle que soit la conjoncture politique, le besoin d'autonomie culturelle ne permettra pas de refondre l'ensemble des structures administratives existantes, en particulier celles des affaires culturelles. Néanmoins un effort pourrait être tenté sur le plan du regroupement fonctionnel des services. C'est ainsi, pour ce qui concerne les affaires culturelles, que les structures administratives devraient être repensées en fonction des objectifs politiques nouveaux. Le Ministre Wigny a exposé à la presse, le 18 décembre 1967, son plan quinquennal d'infrastructure culturelle. Il comporte la création de Maisons de la Culture pour les années à venir, alors qu'aucun service n'est prévu pour s'occuper de leur gestion !

De même, le cloisonnement vertical qui règne actuellement sur le plan administratif entre les divers ordres d'enseignement ne favorise pas la mise en œuvre d'une politique ministérielle bien arrêtée. L'efficacité serait plus grande si l'on regroupait les ordres d'enseignement par niveau d'études. C'est ainsi, par exemple, que la direction générale des enseignements supérieurs comporterait les unités administratives suivantes : l'enseignement universitaire, l'enseignement technique supérieur, l'enseignement normal supérieur et l'enseignement artistique supérieur. Le même regroupement pourrait avoir lieu aux niveaux primaire et secondaire, ce qui faciliterait l'interpénétration souhaitable entre ordres d'enseignement différents.

Une clarification administrative serait également souhaitable en matière de recherche scientifique. Depuis la création du Conseil national de la politique scientifique, en septembre 1959, une ambiguïté n'a cessé de se développer. En vertu de cet arrêté royal du 16 septembre 1959, la formulation de notre politique scientifique incombe au Comité ministériel de la politique scientifique, présidé par le Premier Ministre, tandis que sa mise en œuvre est confiée à une commission interministérielle groupant les fonctionnaires généraux concernés. En fait, c'est le Conseil national de la politique scientifique qui l'élabore, et plus particulièrement le secrétariat général. Or, depuis 1963, la présidence de la Commission interministérielle est également attribuée au Secrétaire général du CNPS, qui cumule donc les tâches de conception et d'exécution.

Etant donné l'extension constante des missions dévolues à ce secrétariat général, on peut se demander s'il ne sera pas appelé à fournir le noyau d'une future unité ministérielle distincte, appelée Ministère de la Technologie ou de la science, et qui reprendrait les attributions présentement exercées par le Ministère de l'Education nationale. Le PSC semble favorable à cette solution, tandis que le PSB verrait plutôt un regroupement de l'ensemble des unités administratives qui s'occupent de recherche scien-

tifique, au sein du Ministère de l'Education nationale. Quelle que soit la solution envisagée, elle aura l'avantage de mettre fin à l'incertitude actuelle.

Pour une gestion politique et administrative efficace.

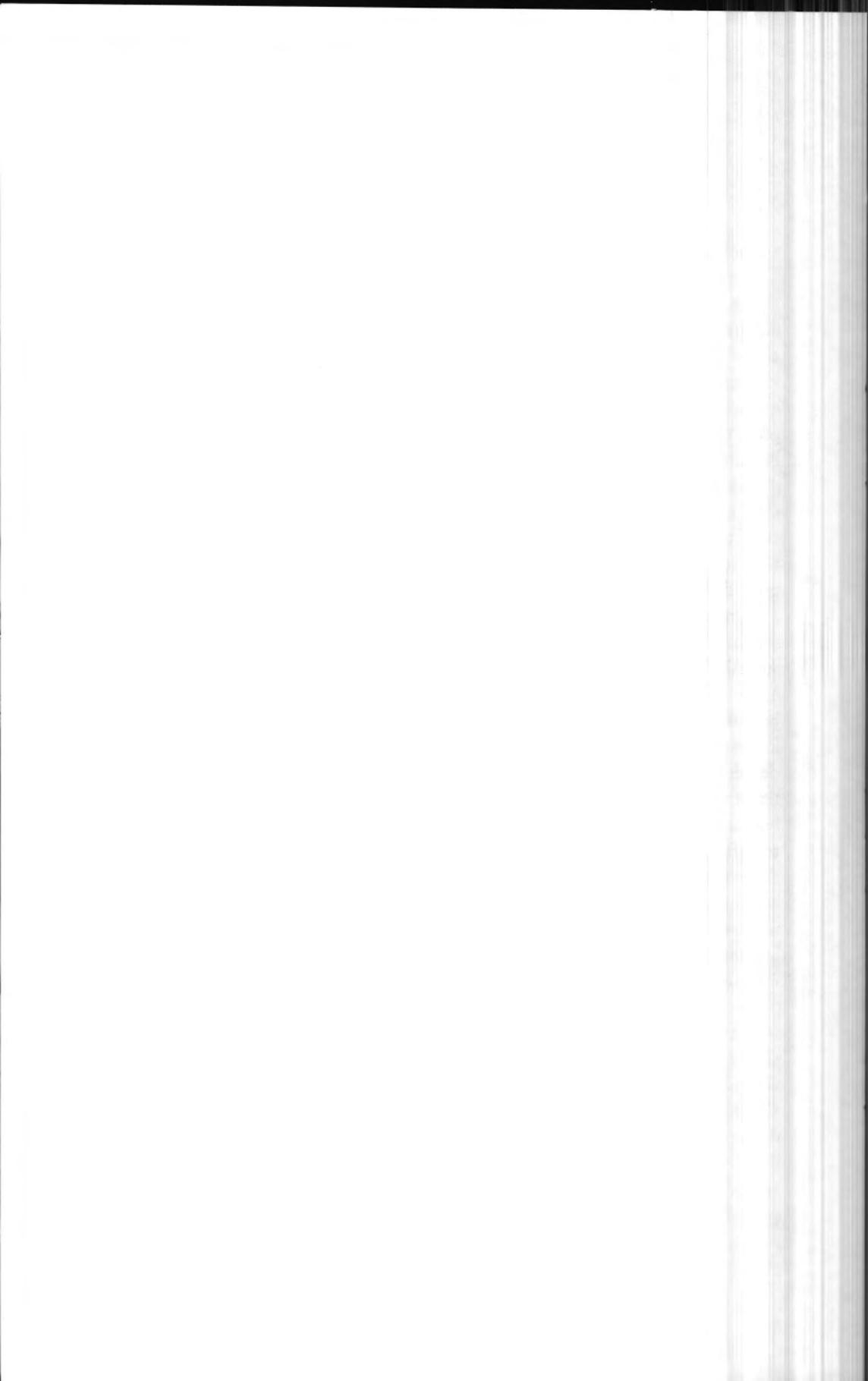
Les conclusions à tirer de l'examen de la situation actuelle sur les plans administratif et politique ne sont guère encourageantes. Malgré un investissement élevé en moyens matériels et en hommes, le résultat n'est pas des meilleurs. Le mouvement centrifuge analysé ci-dessus a eu pour conséquence qu'il est devenu difficile de s'y retrouver : autonomie quasi complète du secteur de la Culture, dédoublement linguistique de l'ensemble de l'administration, ambiguïté en matière de recherche scientifique, rigidité du cloisonnement administratif en matière d'enseignement, etc... Or, chacun s'accorde à souligner la nécessité de planifier le développement de l'éducation, tout comme le Ministre Wigny l'a fait pour l'infrastructure culturelle. Une réforme de la gestion politique et des structures administratives s'impose donc.

Il n'est plus souhaitable que le(s) titulaire(s) de ce(s) portefeuille(s) soi(en)t prisonnier(s) d'un carcan qui freine la mise en œuvre de réformes souhaitables. La gestion du département au jour le jour devra faire place à un effort de prévision en matière de bâtiments, d'équipements et en hommes, pour répondre aux besoins futurs d'éducation et de culture. Sous la gestion du Ministre Janne, un ordinateur avait été acquis pour tenter de résoudre le problème de la liquidation mensuelle de quelque 160.000 traitements. Son utilisation pour la gestion prévisionnelle future serait hautement souhaitable. Alors que notre enseignement secondaire subit des transformations profondes par suite de l'introduction généralisée du cycle d'observation et d'orientation, que le problème de l'expansion universitaire est loin d'être résolu, que l'enseignement spécial commence à trouver la place qui lui revient et que l'enseignement artistique est en réorganisation, la gestion traditionnelle devrait faire place à une méthode prévisionnelle, mise en œuvre par une unité administrative efficace.

Les Chambres n'ont jamais refusé l'octroi de crédits de plus en plus importants pour permettre à la jeunesse belge de disposer d'une formation solide ou pour encourager les adultes à utiliser leurs loisirs d'une manière active. C'est pourquoi une action efficace et menée avec discernement s'impose. La conduite d'un département ministériel exige des facultés d'adaptation rapide et des choix délicats. Celui de l'Education nationale et de la Culture en particulier requerra la présence d'hommes politiques au tempérament d'hommes d'Etat, ainsi que de grands commis qui sauront prévoir et maîtriser les situations nouvelles.

Mars 1968.





The Federalism in Belgium (1) as a constitutional problem

by Rigo DE NOLF,

Licentiate in political and social sciences, Louvain University, Belgium
Graduate assistant, Political Science Department, Kent
State University, Kent, Ohio, U.S.A.



INTRODUCTION

THE PRESENT SITUATION IN BELGIUM

Belgium, one of the smallest countries of Western Europe, is, after the Netherlands, the most densely populated country in the world.

Of its nine million inhabitants there are five million Flemings in the northern half, Flanders. The language spoken by the Flemings is Dutch and so they belong to the Dutch social community, which comprises eighteen million people (the Netherlands, Dutch-speaking Belgium and a section of Northern France). In the southern half of Belgium three million Walloons live. The language of Wallonia is French, which places them in the large French social community. In the northern part (Flanders), Brussels, the capital of Belgium, is situated. Brussels has one million inhabitants, some of which are Dutch speaking and the greater part French speaking.

The linguistic and social boundary through Belgium is not an invention of these times. It has developed historically ever since the migration of the nations more than a thousand years ago.

What is specific about the Belgian situation is, that two communities of people with their own pasts and characters belonging to two different social communities, constitute one and the same state since 1830.

How this strongly centralized state has evolved undemocratically for more than a century and how both communities of people are looking

(1) End of October 1968, the author will publish a book with the same title, in Dutch at the Nederlandse Boekhandel, Sint-Jacobsmarkt 7, Antwerp, Belgium (530 pp., 3 maps, 3 unfoldable outlines and 16 photographs).

for a more balanced reconstruction of the political co-ordination you can read in this article.

Flemish arrearage.

The Flemings, who still comprise the majority of the Belgian population, have known an elevating history whence a particularly high level is evident. Since 1830 they have however incurred a considerable arrearage compared with their French-speaking countrymen.

Generally speaking Flemish families have more children than Walloon families. As a result it is normal that, whereas in 1900 the Walloons formed 40 % of the Belgian population, in 1966 our country consists of 60 % Flemings, 30 % Walloons and 10 % Brusselers.

Belgium was conceived in 1830 as an extremely centralized state with France as a model with French as vehicular language in parliament, government, administration, industry, court, army and higher education. Up to 1930 Dutch-speaking people were obliged to do their university studies in French. That is why throughout the Dutch-speaking population there is still a so-called social linguistic boundary which certain people use to wilfully separate themselves from the rest of their community by speaking another language, French.

The social and political struggle of the labour classes for their rights definitely broke through after the first world war. It was coupled with a romantic movement for the revival of Dutch as the rightful language of the Flemings in Belgium and lead to the vigorous flourishing of a true popular movement which wants to procure complete development for the Flemish community in Belgium.

Not only socially but also economically there was an important arrearage to put right. This was mainly the result of an acute lack of employment, which in its turn lead to permanent unemployment, a higher geographic labour mobility and a large-scale emigration to Brussels and Wallonia.

Even now this social-economic struggle for their rights is not ended :

- the gross income per head is markedly lower in Flanders than in Wallonia ; and in Wallonia it is lower than in Brussels ;
- on top of that the Dutch-speaking people saw that the national savings, in Belgium 70 % of which are derived from Flanders, were invested for 70 % in Brussels and Wallonia, which the Flemish resent. Here are some figures with will clarify the actual situation of the Dutch-speaking population in Belgium.

	Dutch-speaking	French-speaking
Soldiers	62 %	38 %
University-Doctorates	33 %	67 %
University education	42 %	58 %
Higher non-university education	45 %	55 %
Secondary education	57 %	43 %
Two latest years lower education	78 %	22 %
Lower education	57 %	43 %
Nursery school education	63 %	37 %

From the Struggle for their rights to complete development.

The aim of the Flemish struggle has now become clear to you. It has in view the complete individual development of all the dutch-speaking Belgians and a valorization of the entire Flemish community and the Flemish region in every sphere. People of every political and philosophical conviction are co-operating towards the realization of this great ambition. This ambition we have just sketched will never be attained unless it becomes the subject of statutory measures.

For several years the realization of the programm of the Flemish struggle has been the subject of an important part of the political happenings in our country. An adapted linguistic legislation and an acceptable statute for Brussels as the capital of a bilingual country, is now partially realized or being considered. Also the economic valorization of the Dutch-speaking population and the industrialization of Flanders are the subjects of important measures. The use of the Dutch language in industry is the first step towards the integration of industry in the community. All these measures are however only the first step towards an harmonic extension of our country and need to be expanded and supplemented in the near future.

The social-cultural arrearage will be caught up on by means of a daring democratizing of the education. So every child, regardless of the financial ability of its parents (the lowest wages are ever in Flanders), will be offered the opportunity to complete every standard of education, resulting in complete development of all the talents. Besides this, isn't it only normal that a Fleming should be able to go as far with his language as a French-speaking person can with his ?

Some of the suggested measures have caused a strong reaction among French-speaking compatriots. They fear that the application of distributive social fairness will deprive them of a number of privileges in

favour of the Flemish speaking section of the population which have up to now been forced backwards. A new structure is being sought for the extremely centralized Belgium so that her harmonic integration in the United Europe can proceed efficiently and modernly. The two social communities with their own regions, will have to be constitutionally recognized by the new structure. At the same time a number of competent authorities will have to be spread out regionally on this basis and attributed to political organs peculiar to Flanders and Wallonia.

ESSAY I

A GENERAL APPROACH OF FEDERALISM

A new element becoming obvious is that federalism is not of French origin, as all French sources maintain; the French Lafayette and Brissot got it from America, where it had already been used at about 1787 by Washington, Jefferson and others.

Older in age than the idea federalism are such words as « Bund », « Eidgenossenschaft » and « Commonwealth », respectively a German, a Swiss and a English idea. Throughout the Middle-Ages the Netherlands knew a kind of feudal federalism that was broken off by the French Revolution.

The great difference between a federal state and a confederation — in which for certain items a common policy is elaborated by consultation organs — is that the principle of a federal state is a common constitution while for a confederation a treaty is the underlying principle. In a federal state sovereignty is vested in a federal authority; in a confederation it is vested in the members. The authorities in a federal state have a direct say on the individual citizens; this is not the case in a confederation.

ESSAY II

THE FEDERALISTIC IDEA IN BELGIUM

With the exception of a few rare forerunners, federalism as a political problem hasn't been put in Belgium until 1898, date of the Equality-law. Professor Vanderkindere (1870) and professor de Laveleye (1871) are prophetic paradoxes. They have been thinking loudly and didn't have any hold of reality.

When Hendrik Conscience writes about « Away with the Walloons » (1838) and Rodenbach « once the mess of the year 1830 will go to the dogs », these are just expressions of feelings. These expressions were

never turned into concrete theses, because the three parties, the Catholic Party, the Liberal Party and the Socialist Party, were dominated by French. This has known its logical outburst when the Walloon-side felt that something was changing. It is striking that the problem of federalism was not put to the organized Flemish movement, such as the Antwerp Meetingparty (after 1862) and the Daensism (1892-1914). Up to the first World War there is a period of language- and culture-flamingantism, with only a political gust here and there. As a matter of fact the Walloons are the first to put the Flemish-Walloon problem politically after the Equalitylaw (1898), that was putting Dutch and French on the same level, in an official way. Equality of rights for both linguistic groups means the end of the Walloon Belgian pleasure. The Flemings first reacted with a refusal, but just before the first World War in a pro-federalistic way. Until 1914 the Flemish movement didn't have any own political conception. No political consequences were related to the Flemish movement. The Walloon representative Jules Destrée is the first to raise the matter of federalism publicly. The political structure must be changed. This is the first remark « Sire, il n'y a pas de Belges » (« Your Majesty, there are no Belgians ») relating political consequences to the Flemish-Walloon problem. It is just striking that Destrée, although being an experienced statesman, as a socialist has never understood anything of the netherlandic integrity of Flanders. He has never been able to look behind the bourgeois façade. The socialistic leading man Vandervelde too, he didn't understand Dutch, wasn't able to do so either (2).

During the first World-War, for the first time political consequences are drawn from the Flemish Movement : the Front-Movement by putting in evidence the idea of self-government, Activism by pushing the separation of government with the help of the German occupation.

After the first World-War there is a concentration round the Front-Movement and Activism. There grows the Flemish Nationalism, giving to the Flemish Movement its definitive political conception in the years 1925-1928. The former activists, the front-people and the passives find each other in the struggle for amnesty. The passives understand that the struggle « contre l'activisme » (« against activism ») in fact is a struggle against the Flemish Movement. Having 5 seats in 1919, the Front-party in 1929 gets 12 seats on 187, and as such is more numerous than the Liberals in Flanders.

(2) P. DOMS, L'emploi des langues dans les Chambres législatives en Belgique, *Res Publica*, 1965, nr 2, p. 131.

At the end of 1929 there is the economical crisis. Unemployment was more important than the Flemish Movement. At that moment the Flemish-Nationalists have to adopt a doctrine. In 1933 a certain part moves to Nazism. In that time a catholic boy couldn't go left, only right. With the elections during the crisis, November the 27th 1932, the Flemish-Nationalists didn't have a social-economical policy. They fall back from 12 tot 8 seats. This election defeat however wasn't only due to the economical crisis. In a pastoral letter of October 30th 1932, Belgian episcopacy made a stand against the anti-clerical threat (Socialists and Liberals refused grants to catholic schools) and asked the Catholics to unite for the defence of catholic schools and therefore to vote on catholic lists. In Flanders this was in the first place aimed at the Flemish-Nationalists, being catholics for the greater part. The electoral struggle passed in a sphere of school-conflict, for « the pure soul of the child » (3). In this way a split was caused between catholics and modernists in the Front-party. The structure of state (corporatism or not) as well as the social situation also took part in this election.

Cultural autonomy for both Flanders and the Walloon country, and the division of the Ministry of Education and Culture were on the program of each of the governments succeeding each other quickly just before the second World-War. About these items there was an agreement between the three great parties.

The second World-War stopped all action for federalism. Collaboration — neither the administrative, the political, the Flemish, nor even the Walloon one — hasn't taken any action in a federalistic direction, mainly because the Germans didn't want it.

Since the second World-War Belgium has known five crises : the Royal Question (1944-1951), the School Question (1954-1958), the struggle round the linguistic census (1959), and the mainly Walloon strikes against the Unitary Law (December 1960-January 1961). Since February 1968 Belgium has a new crisis, the Louvain crisis. The issue is the big Catholic University at Louvain (25.000 students), with a Flemish and Walloon section, located in the Flemish part of the country. The government resigned. In the new elections, March 31, 1968, the three major parties lost seats in the 212 member House of Representatives and the small radical parties gained seats. The Flemish People's Union got 20 seats (+8), the « Rassemblement Wallon » in coalition with the Brussels « Front Démocratique des Francophones »

(3) Prof. Dr T. LUYKX, *Politieke Geschiedenis van België*, (Political History of Belgium), p. 353.

12 seats (+7) (3a). Each time these crises went into a federalistic direction by the great differences that found expression between the Flemish and the Walloon reactions.

ESSAY III

PRESENTATION OF THE FEDERAL BILLS

Nine bills have already been introduced in Parliament for a revision of the Belgian constitution in federal sense. These bills are called after their respective introducers (4) :

1. Herman Vos	abbreviation Vos	(Fl., Frontpartij)	1931
2. Truffaut	abbreviation Truff.	(W., BSP)	1938
3. Grégoire	abbreviation Grég.	(W., BSP)	1947
4. Van Belle-Merlot	abbreviation VB-M.	(W., BSP)	1952
5. Yernaux (Senate)		(W., BSP)	1953
6. Moulin		(W., kommunist)	1961
7. Dejaë	abbreviation M and D	(W., kommunist)	1961
8. Paque		(W., BSP)	1961
9. Van der Elst	abbreviation VdE	(Fl., Volksunie)	1962

Moreover a whole series of federal bills have been framed by different Walloon and Flemish groupings and movements, starting with the bill of the Walloon Delaite in 1912 up to the present moment ; these bills however have not been introduced in Parliament.

1. THE BILL OF VOS.

This *Bill for Revision of the Belgian Constitution*, called *The Federal Statute*, was introduced in the House by the parliamentary leader of the Flemish Frontparty, Herman Vos, on March 25th 1931. After a detailed explanation, a bill is following proposing a revision of 71 articles or half the Belgian Constitution, signed by five representatives of the Frontparty. The « Federal statute of the united Kingdom of Flanders and Wallonia » follows in an appendix. This, as it were, contains two constitutions, one for the States and one for the confederation. It

(3a) For more informations about recent developments see e.g. *Time*, February 16, 1968, p. 43 ; *Newsweek*, February 19, 1968, p. 55, April 15, p. 60 and June 24, p. 43 ; *The New York Times*, February 9, 1968, April 2 and June 18, p. 5.

(4) Signification of the abbreviations : Fl., Flemish ; W., Walloon ; BSP, Belgian Socialist Party.

proposes a dual federalism. Sovereignty belongs to the provincial states, and the federal authority is defined limitatively. Vos had framed this bill together with P. Geyl. Gerretson, the Utrecht-professor of constitutional law, B.C. de Savornin Lohman and other people from the Netherlands has been consulted. On July 19th 1932 the House, by sitting and rising, refused to take into consideration the bill of Vos; the catholics and liberals voted against, only the Frontparty and the communist Jasquemotte voted for it (together 13 of them); the socialists, being in opposition, abstained from voting.

2. THE BILL OF TRUFFAUT.

This *Bill for Revision of the Constitution* was introduced in the House by the Walloon socialist Georges Truffaut, together with two other Walloon socialists, on June 1st 1938. After a detailed explanation, a bill is following for the revision of 32 articles of the Belgian Constitution. The *Design of Federal Constitution*, briefly fixing the federal principle in the form of articles, follows in an appendix. It proposes a tripartite federalism (Flanders, Wallonia and Brussels) in a federal state. Sovereignty belongs to the regional states and the federal authority is defined limitatively. It proposes the unilingualism in principle. The articles 21 and 23 provide bilingualism in the region of Brussels; this however is only a virtual bilingualism, viz. the territory is bilingual, but people remain unilingual, as article 7 explicitly stating. This bill was framed by a Commission of the *Ligue d'Action wallonne*, of which the Liège professor Fernand Dehousse was the reporter. On February 2nd 1939 the consideration is rejected by the House with 111 against 62 votes, with 4 abstentions. The members of the Flemish National Federation (VNV) and a number of Walloon socialists and liberals voted for it.

3. THE BILL OF GREGOIRE.

This *Bill for Revision of the Constitution* was introduced in the House by the Walloon socialist Marcel-Hubert Grégoire on March 25th 1947, co-undersigned by two Walloon liberals, two Walloon communists and a Flemish catholic. After a detailed explanation, appendix I contains the report of the « second national Walloon Congress » of 11-12 May 1946 in Charleroi, of which a « Committee for the constitutional problems » had elaborated a *Bill for the organization of a federal system in Belgium*. Grégoire then discusses the bill in 47 articles. Appendix II

contains the *Design of Federal Constitution* and a bill asking for the revision of 100 articles. It proposes a dual federalism in confederal connection, with a federal region. Sovereignty belongs to the regional states and the federal authority is defined limitatively. The choice of language is left to the States and the federal region, while Truffaut is fixing it. On the federal level Grégoire stresses unilingualism, e.g. of the functionaries. On November 19th 1947 the House rejects the consideration because article 84 of the Belgian Constitution states : « During a regency no change can be wrought to the Constitution ». The Flemish socialists together with the catholics prevent a discussion of the bill of their Walloon political associate.

4. THE BILL OF VAN BELLE-MERLOT.

This *Bill for revision of the Constitution* was introduced in the House by the Walloon socialists, François Van Belle en J. Merlot on June 3rd 1952. It was signed by the two of them only. Not any party or group did patronize this initiative neither the following ones of Yernaux and Paque. No design of federal constitution is added, only six principles, among others recognition of two ethnical communities and three territorial groups : Wallonia, Flanders and the federal area formed by the Brussels agglomeration ; a Walloon and a Flemish House with largely cultural, economical and social competences. In a single article the bill asks for the revision of the same articles (one hundred) as in the bill of Grégoire. This bill was taken into consideration as the first federal bill on June 24th 1952. Early October 1953 the bill is discussed, and rejected on October 14th ; 136 of the 187 members of the House present voted against it ; 33 for it, in particular the Walloon socialists and liberals ; 18 abstained from voting, the Brussels socialists among them.

On November 26th 1953 the Walloon socialist E. Yernaux introduced into the Senate the first bill for a federal organization of Belgium. Properly speaking it was a literal copy of the bill of Van Belle-Merlot now introduced in the Senate because the House hadn't paid enough attention to it. It was co-undersigned by five Walloon socialists. On February 14th 1954 the bill was rejected in the Senate.

A next *Bill of declaration concerning the revision of the Constitution* was introduced on July 13th 1961 by the Walloon socialist Simon Paque ; it was co-undersigned by five Walloon socialists. This too in fact is a copy of the bill of Van Belle-Merlot. The six principles and the bill are exactly the same ; therefore it won't be mentioned any further.

5. THE BILLS OF MOULIN AND DEJACE.

On February 9th 1961 the Brussels communist G. Moulin introduced a *Bill of declaration as to the revision of the Constitution*; this happened just before the elections in March 1961, to make the new House constitutional. He is only giving three principles: 1° one electoral college for the House, with adaptation of the seats to the population figure; 2° an equal representation of both linguistic communities in the Senate, in which the Brussels population must be represented in a reasonable way; 3° in Flanders and Wallonia regional, democratically chosen authorities are placed between the central authority and the provinces. In a single article he proposes the revision of eleven articles of the Belgian constitution. It is co-undersigned by the Walloon communist Dejace.

Th. Dejace introduced on May 5th 1961, just after the elections, a *Bill of declaration as to the revision of the Constitution*. He is giving three more precise principles: 1° two chosen regional councils with largely cultural, economical and social competences and a special statute for the Brussels agglomeration; 2° national connection of the lists for the election of the House with automatic adaptation of the seats to the population figure; 3° substitution of the Senate by a Chamber of the Regions with equal representation. It is co-undersigned by the five Walloon communist representatives.

The bill of Dejace takes the place of the Moulin bill and also completes it. It asks for the revision of the same articles of the constitution as Moulin. Therefore, from now on the two of them will be dealt with as one bill.

6. THE BILL OF VAN DER ELST.

This last *Bill of declaration as to the revision of the Constitution* was introduced in the House, by the parliamentary leader of the Flemish Volksunie, Frans Van der Elst, on January 9th 1962. It is co-undersigned by the five then representatives of the Volksunie.

A bill, following a detailed explanation, asks for the revision of 100 articles, the same as in the bill of Van Belle-Merlot. An appendix contains the *Design of federal constitution*. It proposes a dual federalism in a federal state, with a federal region and a system of one single House. Sovereignty belongs to the federal states and the competences of the federal authority are defined limitatively. Flanders and Wallonia are unilingual but the regions themselves arrange the use of language. This bill in fact is not completely new, but was framed in 1953 by

a Flemish-Walloon college of federalists under the chairmanship of the Flemish professor Walter Couvreur and Walloon lawyer Fernand Schreurs.

ESSAY IV

COMPARATIVE STUDY OF THE FEDERALISTIC BILLS

1.1. THE TERRITORY AND ITS PARTITIONS.

On closer investigation the item : « The territory and its partitions » seems to be of great importance. In these first articles the form of government is fixed, in all conceivable degrees, going from a two-joined confederation of states (Vos), over a two-joined confederation of states with a federal territory (Grég.), a two-joined federal state with a federal territory (VdE) and the acknowledgement of two ethnical communities and three territorial groups of which the third one is a federal territory (VB-M.), to a sheer tripartite federalism (Truff.).

The development of the three first mentioned is a chronological one (with one exception : Truff.) from a two-joined confederation of states (Vos) to a two-joined federal state with federal territory (VdE.).

1.2. Nationality.

The nationality is closely joined with the division of the territory. It therefore reproduces the same gradation. From a double nationality (Vos), over the Belgian nationality with next to it a double subnationality with division for the federal territory *at Choice* (Grég.) and the Belgian citizenship with next to it a Flemish and a Walloon nationality with division for the federal territory *according to descent* (VdE.) the gradation goes to the Belgian nationality with next to it a threefold regional subnationality (Truff.).

2. RIGHTS AND LIBERTIES.

No one but Grég. retains article 23 of the Constitution about linguistic liberty, adding however some precisising modifications. Vos does not tell anything about linguistic liberty for the states and he only settles it for the federal government. These are the two extremes. In between those two Truff. and VdE. are to be situated.

Truff., Grég. and VdE. have the use of language arranged in the region by the regional laws. Truff. immediately adds : founded on unilingua-

lism in Flanders and Wallonia, and on bilingualism in the region Brussels. VdE. too confirms the bilingualism of Brussels ; this however he does not state when writing about linguistic liberty but in a separate chapter dealing with the institutions of the federal territory Brussels (art. 124).

Only Truff. and VdE. confirm the unilingualism of Flanders and Wallonia. Grég. keeps the text : « The use of the languages spoken in Belgium is free... » ; VdE. also confirms the equality of both vernacular languages.

The three of them have the use of languages in federal affairs arranged by a federal law. Both Walloon bills however immediately add : in the field of language the federal government is divided in such a way that in no rank of hierarchy the knowledge of both languages can be obliged to the officials. The French texts are nearly the same on this point, so that we can assume Grég. has adopted this regulation from Truff. As a matter of fact this is a typical Walloon care.

3. CONFEDERATION AND STATES.

3.1. Competences of the States.

All bills, with exception of the smaller ones being indistinct on this point, start conferring sovereignty to the regional states. In this way we meet — in theory, but not in result — with a confederation of states (Vos, art. 17, Truff. art. 9, Grég. art. 31, VdE. art. 27). Truff. definitely determines : « All powers start from the region ». Grég. and VdE. still go further. As if this were not enough, they express it the other way round, e.g. Grég. : « in the Confederation they (i.e. the powers) start from the regional States ». The central Belgian authority in itself has no sovereign power it borrows from itself and thus does not seem to exist. It is only a co-ordinating organ, a frail tie.

It is striking that VdE. determines the same as Grég., writing however « a federal state » instead of « Confederation ». In fact, VdE. is wrong here for this definition is characterizing for a confederation of states, but not for a federal state. In the so called federal state the basis of federal power seems to rest with the regional states ; from a doctrinal point of view this is a confederal system. From this follows that the authority of the central government is determined in a limiting way (Truff. art. 10 ; Grég. 55 ; VdE. art. 50). These three bills are expressing things in almost the same way, e.g. Truff. « The Region is competent to make laws about all matters this Constitution does not explicitly reserve to the Confederation.... ». The residuary competences, being such an important factor in a federal statesorder, thus belongs to the regional power.

3.2. Competences of the Confederation.

The here mentioned authority is not always a sheer federal one. Three cases can be distinguished :

1. *Sheer federal competences.*

2. *Divided competences* : the federal government is competent, but the *execution* belongs to the *regional government*.

3. *Tied competences* : the central government is competent, but has to take into account the unanimous advice of the regional government.

Nowhere is it stated in what way this advice has to be given and in how far it is binding. From the texts one would be inclined to see the character of the advice as a binding one, e.g. VdE. determines in article 2 : « The frontiers can only be changed by the federal law and after unanimous advice of both regional councils ».

1. *Sheer federal competences.*

In most of the bills a series of competences is conferred to the federal power. A general article enumerates the competences of the confederation in a limitative way (Truff. art. 20; Grég. art. 76; VdE. art. 55) : 1° foreign relations ; 2° the colony ; 3° nationality immigration and emigration ; 4° national defence (also Truff. art. 22) ; 5° statue of religious communities and press ; 6° money ; moreover, this general article determines that this Constitution charges the confederation special competences ; 7° the regulation of the use of language in the Federal Government and in the lower administrations according to the principle of unilingualism (Truff. art. 7 and 23, Grég. art. 26, VdE. art. 25) ; 8° to testify the necessity of revision of the Constitution (Truff. footnote with art. 32, Grég. art. 169 ; VdE. art. 149). Each of the bills on its turn enumerates some more competences of the Confederation.

2. *Divided competences.*

These competences are exercised by the federal law but their execution is carried out by the regional government. So, these are cases of self-government : to contribute to the execution of statutory regulations made by a higher authority. Vos and Truffaut decide in a general article that the execution of all federal laws comes about through the regional authorities. As to education Grég. article 20 and VdE. article 19 are parallel. Education is free. Public education, at the expense of the regional state, is ruled by the regional law. The allowances for the free catholic

education, at the expense of the regional state, can only be changed by the federal law.

As to the army Grég. articles 154-156 and VdE. articles 138-139 are also parallel. The organisation, statute and numerical strength of the army are a merely federal competency. The supplying of contingents and the way of recruitment are arranged by the regional law.

3. *Tied competences.*

In case of tied competences the federal government is competent « after unanimous advice » of the regional government. Cases of tied competences are only to be found with Grég. and VdE. The most striking example deals with the frontiers of the federal state and its members. Grég. article 5 and VdE. article 2 are identical : « The frontiers of the federal state, of the regional States and of federal territory can only be changed by the *federal law and after unanimous advice of both regional councils* ».

Two other cases of tied competences are to be found : Grég. article 78 : « When the Confederation has to deal with problems concerning nationality, migration,... and extradition, the interested regional States have to give their advice beforehand, each time these problems concern the labourers or the economic or social laws ». So a restriction has been made here, but when does it not concern « the economic or social laws » Could the Walloon people in 1947 already foresee they would have to import now such a lot of Italian and Spanish people to execute the Sauvy-Plan to keep up their population to the mark and thus to keep their industry going ?

VdE. determines about the king (Constitution art. 62,1) : article 65 : « The King cannot at the same time be the head of another state but with preceding *consent of the federal diet and after unanimous advice of both regional councils* ».

4. REGIONAL ORGANS.

4.1. *The legislature.*

All bills establish a regional legislature. Vos provides the King, the House and Senate ; Truff. one single regional Chamber ; Grég. the federal Governor and Flemish, Walloon and Brussels Houses of Representatives ; VB-M. a Walloon and a Flemish House ; M.-D. two regional councils, and VdE. : a Flemish and Walloon regional council and the governor-general. All bills provide the single-House-system for the

regional legislature, with the exception of Vos who seems to build up two Belgian States within the present one.

4.2. The executive power.

4.2.1. *One-man-organ.*

Different bills put one person at the head of the regional executive power, be it the King or a Governor-General. The Belgian Constitution has been copied so well that one can speak of a regional state-head, whose competence corresponds with the one of the present King towards his Ministers and the Parliament. With Vos the King is at the same time head of both separate States. Truff. does not mention anything about this. Grég. and VdE. appoint a Governor-General with about the same competences in the regional state as the King in Belgium for the present moment.

4.2.2. *Collegial organ.*

The four most important bills provide a collegial organ for the regional executive power, namely : Vos : « The Ministers of the States » ; Truff. « the Permanent Deputation » ; Grég., regional ministers appointed by the governor-general ; VdE., regional ministers appointed by the King.

4.3. The judicature.

As to the organizing of the judicature there is no uniformness to be found among the different bills. Vos sees it as completely regional, with exception of the Court of Cassation. Truff. and Grég. see the court as a completely federal competence (see 5.3) VdE. sees it partly federal, partly regional. VB-M. and M. and D. don't mention anything about the judicature.

5. FEDERAL ORGANS.

5.1. The legislature.

As to the federal legislature, the Flemish bills prefer the one-House-system, the Walloon ones however prefer the two-Houses-system. Vos provides a federal assembly with an equal representation between Walloons and Flemings ; Truff. and Grég. provide a federal House of Repre-

sentatives and a Senate, both of them equally representative but with a different structure; VB-M. provides a equally representative federal Parliament; M and D. provide a proportional House and a equally representative Senate, while VdE. provides a equally representative federal diet. So we see that all bodies are equally representative, even when there are two of them, except with M. and D. who provide proportional House of Representative. Article 56 *bis* of the Constitution, the 21 categories to one of which one has to belong in order to be possibly elected as a senator, is left out in all bills, except in the one by Truff. (art. 26).

5.2. Executive power.

The federal executive power has been settled in a very simple way. Vos provides the King and the federal Ministers (equally representative); Truff. : the King and the Ministers; Grég. : the King and the federal Ministers (equally representative); VdE. the King and an equal number federal Ministers; VB-M. and M. and D. don't mention anything about the executive power. The great bills thus are very uniform as to the federal executive power : it belongs to the king and the federal ministers. In all bills, with the exception of Truff., the federal government is organized in a equally representative way among the Flemish and Walloon population. Each of the bills however has some peculiarities.

5.3. The judicature.

As for the regional judicature too, there is nos uniformness to be found here among the different bills. With Vos, only the top court of justice, the Court of Cassation, is federal. With Truff. and Grég. the judicature is solely a federal power over the whole of the Belgian territory (Truff. art. 19,3; Grég. art. 76,8). With VdE. the judicature is partly regional, partly federal. The Court of Cassation and the courts of appeal are regional as well as the judicial structure in the federal territory. VB-M. and M. and D. don't mention anything about the judicature.

6. PROVINCES AND MUNICIPALITIES.

Truff., VB-M., and M. and D. don't mention anything about the provincial and municipal institutions. Truff. even doesn't mention in foot-

note that the articles 108 and 109 of the Constitution are maintained. It's only in his explanation that he writes down that the nine provinces have been abolished. The three regions take their place.

Vos (art. 110-111), Grég. (art. 139-140) and VdE. (art. 117-118) deal with the provincial and municipal institutions in just the same way as the present constitution (art. 108-109), namely the laws apply the following principles : 1° direct election ; 2° the provincial and the town councils look after their interests ; 3° and 4° publicity of meetings, estimates and accounts ; 5° superintendence by the king or the legislature. The civil registration exclusively belongs to the municipal competences. Only item 5 is changed by Grég. and VdE. in the sense of regional control.

In Vos, Grég. and VdE. are the provinces and municipalities a regional matter. The three of them also maintain article 31 of the Constitution about the powers, in an unchanged way. This article entrusts the sheer municipal and regional interests to the town- and provincial councils (Vos art. 43 ; Grég. art. 37 ; VdE. art. 33).

7. FINANCES.

Finances in general are dealt with in all bills rather parallel to the present constitution. Vos and Truff. maintain the articles of the constitution (110-117) and all taxes are regional. Vos speaks about a federal Court of Account, Truff. maintains the Court of Account. Grég. maintains some articles, and adds some other ones. Taxes there are regional too, for the federal district however they are federal. He deals with a federal Court of Account and three regional Courts of Account. VdE. only maintains some general articles and changes the other ones. The indirect taxes are fixed in a federal way, the direct ones in a regional way. All taxes are collected by the regional administration. VdE. has a federal exchequer and audit department and two regional ones. All bills mention regional contributions to the federal authority (Vos art. 167 ; Truff. art. 24,2 ; Grég. art. 144 ; VdE. art. 133,2). VB-M. and M. and D. don't mention anything about finances.

8. FOREIGN RELATIONS AND ARMED FORCES.

8.1. Foreign relations.

In the four most important bills the first competence of the confederation is to maintain the foreign relations (Vos, art. 155 ; Truff.

art. 20 ; Grég. art. 76 ; VdE. art. 55). There are two exceptions however, namely Vos and Grég. ; in their bills the regional States too are in a certain way competent in this field. With the two other ones foreign policy is an exclusively federal competence. Naturally, the bills of Van Belle-Merlot and Moulin and Dejace don't mention anything about it.

8.2. **Armed forces.**

Opinions on the army are rather different. With Vos there isn't a real army, only a regional guard of the State and a general service of order, all of them thus being Forces of the Interior. For the rest one is entirely committed to the international guarantee-pacts. Truff., Grég. and VdE. are fairly parallel : national defence is a federal competence but in some matters there is a regional competence ; the recruitment in the three of them is regional. Striking is the fact that unilingualism is stressed. The executing organs are regionally divided too. VB-M. and M. and D. don't mention anything about the army or the preservation of order.

9. THE STATUTE OF BRUSSELS AND THE EAST-CANTONS.

9.1. **The statute of Brussels.**

As to the statute of Brussels there is much diversity of opinion in the bills. At the one hand there is Vos : Brussels does not exist as an independent reality ; at the other extreme there is Truff. stating : Brussels is an independent region, next to and with the same competences as the regions Flanders and Wallonia, and it occupies the whole of the Brussels district. In between those two extreme points of view are to be situated those of Grég., VB-M., M. and D. and VdE. With Grég. Brussels gets the statute of federal district ; or of federal territory with VdE. Its territory occupies the 19 municipalities of the Brussels agglomeration. Brussels has its own competence concerning (Grég. art. 56 ; VdE. art. 119,3) : 1° public works, 2° health, 3° preservation of order. Grég. adds : 1° education, 2° fine arts, 3° national instruction and radio. According to VdE. these cultural affairs are preserved to the regional councils ; they are replaced then by : 1° gas and electricity, 2° means of conveyance, 3° fire-brigade. Grég. has a Brussels House of Representatives with 40 members. The inhabitants of Brussels however are not represented in the Federal Parliament. Grég. therefore adds

11 alternative readings for the case the inhabitants of Brussels might like to be represented as such in the Federal Parliament. VdE. established a municipal council being composed of 20 Flemish and 20 Walloon members, appointing from among them 3 Flemish and 3 Walloon deputies. The governor of the federal territory is entrusted with the executive power on behalf of the king. The federal diet exercises the legislature. The inhabitants of Brussels are represented in the regional councils and by that way in the federal diet. VB-M. attaches much importance to the Brussels agglomeration constituting the federal territory. It asks for constitutional guarantees in the cultural domain of its inhabitants and for the establishment of a General Council. Flemish and Walloon inhabitants of Brussels are also represented in the Federal Parliament. Moulin would like the Brussels population to be represented fairly in the equally representative Senate. To finish with it should be mentioned that Dejacé proposes to accord a special statute to the Brussels agglomeration.

With the exception of Vos none of the bills mention a regional capital as seat of the regional legislature and executive power. From this perhaps we can conclude that the regional institutions are established in Brussels. According to the present constitution Brussels is the capital of Belgium and seat of the government (art. 126). Since the law of August 2nd 1963 on the use of language in matters of the board, an administrative district Brussels-Capital has been established, being bilingual and composed out of the 19 municipalities of the agglomeration ; it is governed by the vice-governor of the province Brabant. Together with the administrative district Halle-Vilvoorde and the separate executive district Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, St.-Genesius Rode, Wemmel and Wezembeek-Oppem it forms one constituency (the former district Brussels) (art. 3 and 6). This formula already in some degree gets near to the federal territory Brussels proposed in these bills or certainly at least the national territory Brussels proposed in certain circles.

9.2. The statute of the East-cantons.

Here my task is a very easy one. For once all bills completely agree upon this point, as well the Flemish (Vos and VdE) as the Walloon ones (Truff., Grég., VB-M. and M. and D.). There isn't the least proposal about the East-cantons, just as if they didn't exist. Or am I mistaken ? This is true for the bills of federal constitution, but the honour is due to a... Walloon. Truffaut who in his explanation under

« IV. Three questions at issues » deals with « a) Brussels Federalism with two or federalism with three ? », « b) linguistic frontier » and finally with « c) Regained territories ». Whether he considers them regained by Belgium or by Wallonia remains to be seen. He seems to write in a very calm way about it at least (p. 10) : « The regained territories, situated along Wallonia, can only be added to the Walloon region. There, of course, they will be given a special place. The best of means, we think, would be to trust the competent legislator, the Walloon regional House. A law of regional character, not necessarily to be found in the Constitution, will be enacted to bring the lawful interests of the inhabitants into agreement with the integrity of the Belgian territory, such as it results from the international treaties ». In his « Bill to establish Regional Councils awaiting the revision of the Constitution » the Liège communist Th. Dejace proposes : « The Regional Walloon Council will promote and safeguard the personal rights and interests of the Germanspeaking minority, in conformity with the central authority ».

10. GENERAL DEFINITIONS AND REVISION OF THE CONSTITUTION, TEMPORARY PROVISIONS AND EXTREMITY.

Truff., Grég., VB-M. and M. and D. have no general definitions ; only Vos and VdE., being more thorough than the other ones. Vos twice gives general definitions : once with the « Constitution of both States » and a second time with « the Confederation ».

10.1. Revision of the constitution.

According to the present constitution (art. 131) the Revision of the Constitution come to pass in three stages : 1° the preceding statement by both Houses and King, that there is a reason of revision of those constitutional definitions they indicate. This revision should be partial, 2° next to this, a complete renewal of Parliament, 3° the proper revision with $\frac{2}{3}$ of the members and $\frac{2}{3}$ of the voices. Vos, Grég. and VdE. deal with the revision of the constitution in a similar way as the present constitution, with some importance changes. Vos e.g. states that the whole constitution can be revised ; with the revision of the federal statute no dissolution of Parliament is provided in the beginning of the procedure, but at the end in the procedure of appeasement. Truff. maintains article 131 of the Constitution. VB-M. and M. and D. don't deal with this item.

10.2. Temporary provisions.

VdE., VB-M. and M. and D. don't give any temporary provisions. Vos twice gives them ; especially at the end of the Federal Statute he gives an extensive series of measures to be taken at the time when the federal system becomes effective. Truff. and Grég. give the same temporary provision.

10.3. Extremity.

Vos and Truff. are the most radical bills with the most extreme duality and threefoldness. The remaining bills are more moderate. An evolution is to be seen to greater moderation and sense of reality.

CONCLUSIONS

It is extremely difficult to come to a synthesis because, as everyone will have seen, the bills are very different from each other on essential items and sometimes identical in details, while otherwise they can be the same on certain items, but different in their elaboration.

Common at any rate is the fact that all federalistic bills attribute sovereignty to the regional states and enumerate the federal competences limitatively. As a matter of fact all federalists propose a confederation of states for which all of them — with the exception of Grégoire speaking of a « confederation » — use the term of « federal state ».

A second determination, becoming evident from both history and the bills, is that federalism far from tearing Belgium to pieces or destroying it — as separatism and annexionism desires — on the contrary wants to transform and to build up (= to save !) Belgium again. All federalistic bills and utterances mean well by Belgium. The period of « Belgium to pieces » and « Belgium nothing » of the years nineteen-thirty, against which H. Vos had to struggle and on which his *Federal Statute* has even broken down, has disappeared. Federalism is not directed against Belgium.

To prove this we are in good company ; no less a person than Pierre Wigny, Minister of the Colonies (March 20th 1947 — August 16th 1950) in the governments of Spaak (CVP-Soc.), Minister for Foreign affairs in the governments of Eyskens (1958-1961), and former Minister of Justice and French Culture writes : « Les auteurs des amendements

ont souligné avec force qu'ils n'étaient pas séparatistes. Loin de vouloir anéantir ou mettre en péril l'Etat belge, ils comptaient au contraire en renforcer la structure en l'assouplissement. C'est une intention certainement sincère chez beaucoup des intéressés mais elle est peu réaliste » (5). Wigny refers to the declarations of Merlot and Van Belle in the sessions of Parliament on October the 7th and 8th 1953 and to the session of the Senate of February the 16th 1954.

Truffaut explicitly declares in his explanation : « Our formula of federal state, in spite of what some people might think in their short-sighted patriotism, is a new honest experiment to live in community. It has, so we repeat the double merit of bringing satisfaction in the country and of not enfeebling the State, rather the contrary ».

« If it is true, as we think to have proved, that only the federal statute can bring satisfaction, then our bill, far from bringing a loss upon the stability of the country, in the contrary will greatly tend to reinforce that stability, and that we really wish. »

With the discussion of the Truffaut bill mr. Debacker (VNV, Flemish Nationalist Federation) said : « If you want to keep this country alive, if you want strength to the outer world, if you want peace and union in the country itself, then you should stop that discord, of which for more than one hundred years we have been the victims, let us stop living like quarreling brothers and let us live like good neighbours. That's the reason why I ask the Flemish catholics to approve this bill ».

In his explanation Gregoire declares about his bill in Appendix I : « This claim (for self-determination) is far from being selfish, for the introduction of the federal system in Belgium will give the Flemish people an equal autonomy. Moreover, it is the only possibility to save Belgium, by bringing the two populations closer to each other and so ensuring a new impetus to the country ». The threatening attitude, as existing between the two world-wars, has completely disappeared. Romsée then declared that federalism was a last attempt with Belgium and added : « If this doesn't succeed, we go on ». Such voices no longer are heard nowadays. Only L. Picard is of another opinion. Dealing with federalism he speaks about « The Flemish separatism » in which he wants « to examine which has been the origin and the evolution of that movement in the Flemish country, aimed at the destruction of the present Belgium... » Unless he puts the stress on the *present* Belgium in its unitary form and not as official community,

(5) P. WIGNY, *Propos Constitutionnels*, p. 83.

it is impossible to agree with him that the unitarians by all means should be more earnest about Belgium than the federalists.

Another fact becoming clear is the consideration that unconsciously a great part of the way to federalism has already been covered, when comparing for instance the present situation to the bill of Vos. One of the first items asked by Vos, the demarcation of the linguistic frontier, has been realized; the adaptation of the regulations of the National Society of Railways by territorial division of the management has already been realized on map; we are already very close to the « equal number » or parity in the offices, as Vos had wished it.

From the preceding lines it will have become clear to everybody that federalists indeed know what federalism means and what they understand and want by federalism in Belgium, leaving inevitable disagreements out of consideration of course.

The Walloon federal bills and federalistic congresses are much patronized and attended by officials, old ministers, representatives and senators. Their reports are even published in the official parliamentary documents, as for instance the reports of the second national Walloon Congress of Charleroi, May 11th-12th 1946, published as appendix I with the bill of Grégoire.

The Flemish federal bills on the contrary are coming from private societies (Flemish People Movement) or rather small parties (Flemish Volksunie) or from single persons. Never have official Flemish personalities of the three great parties expressed themselves in such direction.

Walloon people like a direct, subjective democracy, e.g. Troclet in his 1919 bill where voters in the form of a referendum can pronounce about a law that got no agreement in House and Senate; this was true for Grégoire and Truffaut too, asking a referendum to fix the linguistic frontier; the same finally is to be found in the 1950 Des-tenay bill for the establishment of a referendum about federalism. This is a rather old-fashioned form of democracy only appropriate to small communities, such as Athens and the Swiss cantons. Flemish people rather like the classical, objective democracy according to Anglo-Saxon pattern. In the popular democratic form the elite decides in the interest of the people. Lenin: « the nation is the party ».

A lot of federalists make the mistake to see federalism too statically, not enough in evolution. The reason of this might be that many federalists want to bring a ready-made text of constitution. Such kind of solution won't do for Belgium. We need a solution growing with the time, being in development, be it very quickly.

Reading these bills, in particular the articles, one mustn't look upon them with the conceptions of the doctrine in the head. One should

take the text as such, for all « federal framers » have written down their imagination in texts, they have given them titles, e.g. Grégoire : *Title VI. The confederation* » and they have used a terminology not corresponding with constitutional law and not to be put in a category. Let us give an example of this : in a text one can read the word « confederation » and immediately one thinks : « Thus foreign relations belong to the central authority ». In spite of this Vos and Grégoire determine that in some cases treaty power is vested in the regional states.

The framers of these bills are not wrong because for Belgium they have thought of a solution *sui generis*. This is necessary for the particular Belgian case : the duality, referring each time to the northern and southern neighbour's country. They might have thought about concluding a cultural treaty between Flanders and the Netherlands, Wallonia and France. For Belgium we need a formula *sui generis* as senator K. Van Cauwelaert said and he added : « With the revision of the constitution federalizing measures will be inserted into the constitution. A next time then perhaps we can move to federalism. We are not going to consult the lawyers beforehand ; they will be allowed to judge what it is, afterwards (6). Professor A. Mast is coming to approximately the same conclusion : « Each of the constitutional figures, when created, was a construction *sui generis*. A reproach to a bill of constitution that it does not correspond to existing types, is on itself not convincing » (7).

(6) This became evident from a conversation with senator K. Van Cauwelaert on 16.7.1963.

(7) Prof. MAST, in *Rechtkundig Weekblad* (Legal Review), 1962, p. 2335.



COMECON and EEC. A Comparative Analysis

by Olav Lorents BERGTHUN* and Terkel Troels NIELSEN**

★

The objectives of this analysis (1) are to give an evaluation on a comparative basis of the integration process in the Council for Mutual Economic Assistance, COMECON or CMEA, and in the European Communities (here referred to as the) EEC. This presents many problems. First, there is a lack of reliable information about the CMEA institutions and their work. Most of the literature about CMEA is of an economic nature and sometimes loaded with value judgements. Secondly, there is a methodological problem, and the choice of a theoretical framework for the analysis is difficult. Integration theory as such will only be discussed to a very limited extent, but the analysis is built on ordinary integration theory and some of its hypotheses have been adopted without discussing their value. The intention is to apply integration hypotheses to empirical data, that is to two European cases of integration. It is, however, difficult to compare the two integration processes. Emphasis will be put on the CMEA because the EEC integration process is presumably well-known. This does not mean that the EEC integration will not be discussed, but it means that the CMEA institutions, their political and economic setting, and the functions they fulfill will be treated in greater detail than the corresponding problems in the EEC.

The literature used for the study consists of articles in political science magazines, a few text books, and documents published by the CMEA secretariat in Moscow. The authors have worked closely together, although

* Olav Lorents BERGTHUN, Norwegian, born on October 7, 1944, studied at the Institute of Political Science of Oslo University in 1964-1967, and at the Political Science Section of the College of Europe in 1967-1968.

** Terkel Troels NIELSEN, Danish, born on December 5, 1943, studied at the Institute of Political Science of Aarhus University in 1963-1967, and at the Political Science Section of the College of Europe in 1967-1968.

(1) The present article is a summary of the results of a research project which the authors carried out as members of the working group on « East Europe and Western Integration » at the College of Europe in 1967-1968.

they have been dealing with different aspects of the analysis and have written different parts of the article.

Besides the problem of getting reliable information sources the methodological problem has been overwhelming. Which approach to choose? In order to compare the integration process some indices of the scope of integration were necessary, but it is difficult to choose the relevant and applicable indices of integration for two reasons: first because of the whole theoretical problem of establishing indices, secondly because the indices had to be applicable to two completely different groups of states. The basic assumption was that the integration of CMEA was only embryonic compared to that of the EEC and that the factors relevant for the integration process in general were present to a very different extent. Three factors seem very relevant to the process of integration (2): 1° environmental factors, 2° institutional factors, and 3° functional factors. The existence and importance of these factors can be discussed on a comparative basis. The environment, partly constituted by the economic, social, ideological, and international systems, forms the setting in which the integration process takes place, and the structure and function of the institutions created by the cluster of countries taking part in the integration process must influence this process. The functions carried out by the institutions, their saliency and the decision-centers for these functions, and the spill-over effect are all indications of integration.

The three factors mentioned do not form an exclusive list of factors relevant to the integration process. Not at all. National policies among others constitute another element relevant to the integration process, and national policies, especially inside the CMEA will be analyzed.

The Council for Mutual Economic Assistance was established by a constituent conference on January 25th, 1949, in Moscow. The participants in this conference were Bulgaria, Czechoslovakia, Hungary, Poland, Rumania, and the Soviet Union. No charter was signed, only an official communiqué stating that the contracting parties wanted to give each other mutual assistance, coordinate their foreign trade, give each other information about each others' economies, and exchange views on common experience — in the framework of CMEA. In February 1949 Albania joined CMEA and the German Democratic Republic in September 1950. Between 1956-1958 Yugoslavia participated as an observer, China became observer in 1956, North Korea in 1957, and Mongolia and North Vietnam in 1958. From the 15th Session of the Council the Asian countries and

(2) See: Ernst B. HAAS, « International Integration. The European and the Universal Process », *International Political Communities. An Anthology*, New York, 1966, pp. 93-131.

Albania ceased, however, to participate except for Mongolia which became a full member in June 1962.

One of the predominant motives for the creation of CMEA was the desire to counterbalance the Marshall Plan and the OEEC. Furthermore, the Soviet Union wanted to control the economies of the people's democracies through a formal organization.

From 1949 to 1953, the Stalin period, CMEA's work seems to have been insignificant. Bilateral contacts were dominant and the people's democracies adhered to the Soviet economic principle of autarchy of the economies. However, it is worth mentioning that the Soviet Union during this period gave the other members substantial technical aid and some credits for building up their industries. The organization was not given great publicity in these first years; according to Michael Kaser not one word appeared in the Soviet press mentioning the name of CMEA (3).

The next period — from the death of Stalin to 1956-1957 — showed a steady increase in the functions carried out by the CMEA. An important indication of this tendency is that the CMEA Council had two sessions in 1954, the first meeting since 1950. They discussed the possibilities of cooperation in drawing up the trade targets for 1956-1960, specialization by bilateral agreement (« Industrial Treaties »), allocation of national investment, and they had preliminary talks on a unified electricity grid, industrial and agricultural development, and foreign trade.

In 1956 the first 12 Standing Commissions were established, and functional cooperation was stimulated. In the mid-1950's nearly all the people's democracies had completed their medium-term plans, and even though they could show economic progress, most of them encountered rather serious economic problems. Some countries had an acute shortage of certain raw materials while others had a shortage of labour that required a shift from labour-intensive to capital-intensive investment. It was thought that some of these problems could be solved through a coordination of national economic plans, cooperation in some fields, and a general expansion of trade in CMEA. In 1955 the Warsaw Treaty Organization was established with the aim of integrating the East European states in the military field.

The organization was provided with a Charter and Convention on December 14, 1959 (amendments added in 1962), which, however, did not change much. In 1962 three very important events took place. Khrushchev launched an extensive plan for a restructuring of CMEA that would give it a supranational character, but the attempt failed because of vigorous resistance from Rumania and because the Soviet Union did not want to

(3) Michael KASER, *COMECON. Integration Problems of the Planned Economies*, London, 1967, p. 43.

force its plan through. Secondly a new body, the Executive Committee was set up, and the « Basic Principles of International Socialist Division of Labour » were adopted. The principles of coordination of national economic plans, division of labour in the key industries, and specialization of production were thus established. In the period after 1962 a good deal of practical cooperation and coordination of plans partly on a bilateral basis was initiated, and in 1963 the statutes for the International Bank of Economic Cooperation was set up.

Environmental factors.

The first set of factors relevant to the integration process is the environmental factors (4). The process of integration takes place in a particular environment, which by some authors is called the background factors. The hypothesis states that some factors, even if they do not belong to the political system, have a significant influence on the process of integration, and that their absence can prevent integration inasmuch as if they are not present to a significant extent the possibilities for integration will be minimal.

The importance of the different environmental factors is not the same, but it is very difficult to construct an index that shows the relative saliency of the factors in question.

Economic and industrial capacity is probably one of the most significant environmental factors. Countries with a high level of economic development are, *ceteris paribus*, more likely to integrate than countries with a low level of economic development. The possibilities of a spill-over effect seem to be higher the more industrialized and urbanized the country is. Technical and economic development makes the society more complex, makes larger plants and higher investment necessary, and so may demand common action. A rural economy is less likely to produce demands that can initiate a process of integration, and probably only in urban-industrialized countries demands can be processed in such a way that a spill-over process or a « chain-reaction » can take place to a significant extent.

In CMEA this factor is present to a far smaller degree than in the EEC. The percentage of the population in the agricultural sector is greater in the CMEA than in the Communities, which have a higher degree of urbanization than the CMEA countries. With regard to the stage of economic development, (in this analysis this is measured by the gross

(4) Ernst B. HAAS, *op. cit.*, p. 104.

national product per capita) the differences are significant between the CMEA and the EEC, but the relatively great disparities of GNP within the CMEA compared to the EEC also seem to be significant. The hypothesis is that the homogeneity of the group of countries cooperating is important for the process of integration. If the stages of economic development of the countries are similar the possibilities for integration are said to be greater. The possibilities for an effective and profitable cooperation between heterogeneous countries are rather small; there is a lack of incentives to cooperate in major policy areas, and demands for integration are probably insignificant.

According to an American estimate of gross national product *per capita* the range in CMEA (with exceptions of Albania and Mongolia) in 1964 was from \$ 680 in Rumania to \$ 1.470 in Czechoslovakia, a ratio of 1 to 2.2. The range of product in the EEC was limited to a ratio of 1 to 1.8. The CMEA ratio is significantly, about a quarter, higher than the EEC ratio. The average GNP in the CMEA was \$ 1.020 *per capita*, while the average in the EEC was \$ 1.465 per head, a ratio of nearly 2 to 3 (5). According to Michael Kaser, the disparities of GNPs in the CMEA although bigger in the CMEA than in the EEC do not make integration in the CMEA « harder than in EEC » (6); and he underlines the sharp differential in degree of industrialization. The degree of industrialization is an extremely important factor, but the dispersion of GNP must be considered to be of significance, too. Both the differential in industrialization and gross national product are indices of differential in economic development and are factors of great importance in explaining the different degrees of integration in the CMEA and the EEC.

The *socio-economic structures* of the CMEA countries and the EEC countries are different. The EEC states (excepting Southern Italy) are characterized by pluralism, i.e. bureaucratized, competitive groups led by accessible elites are important elements of the power configuration of the society. A two- or multiparty system exists in all EEC countries, and interest groups, public opinion etc. play an important role in the policy making. These structures partly constitute the power configuration and articulate demands for integration. The hypothesis is that pluralist social structures favour a process of integration in the group of countries concerned (7).

The structure of the CMEA countries is more or less monolithic. The control and distribution of power is limited to relatively few large orga-

(5) Michael KASER, *op. cit.*, p. 202.

(6) *Ibid.*, p. 205.

(7) Ernst B. HAAS, *op. cit.*, p. 104.

nizations. However, there is a trend towards pluralism in the countries of CMEA, and this might influence the process of integration in the CMEA. The « Apparats » in the countries compete to a certain degree with one another for power, but « the framework and network of power » is characterized by the following Apparats: the party, military, state administration, political police, the bureaucracy, youth organizations, planning commission, and trade unions (8). These significant differences of socio-economic structures can explain some of the differences in the state of integration in the CMEA and the EEC.

Ideological patterns provide a third set of environmental factors; ideological homogeneity and more or less congruent value systems among the political and economic elites and among the politically relevant members of the national states are favorable to integration. In the CMEA countries the relevant members and elites have a common ideology, the Marxist-Leninist theory. This common ideology links the relevant elites, providing a strong feeling of solidarity, and it can be found both in the « Basic Principles » and other CMEA documents. Maybe the ideological homogeneity is greater among the CMEA elites than among the EEC elites, although there is close ideological affinity in the EEC.

A final set of environmental factors is provided by the *external environmental factors*. The international system influence on the process of integration in a group of countries. An external threat, for example, often plays an important role in the integration as a catalyst, but an external environmental factor is not sufficient to explain the rate and scope of the integration process (9). As far as the Communities are concerned the economic power of the USA and the military threat to the USSR have influenced the integration of the EEC. For CMEA the development of the EEC (10).

The conclusion of the analysis (11) of the impact of the environmental factors on the process of integration in the EEC and in CMEA is that the environment of the EEC promotes integration to a more significant extent than the environment of CMEA. The structure of the EEC environment is more favorable to integration because of the bigger economic-industrial

(8) Ghita IONESCU, *The Politics of the European Communist States*. (Quoted here from *The Economist*, 16-22 March, 1968, p. 54).

(9) Ernst B. HAAS, *op. cit.*, p. 107.

(10) The « 32 Theses » of 1962 and the negotiations in Moscow 1962 make it clear that the EEC has been a stimulus to integration in CMEA.

(11) A systems analysis might show that (1) input overload of demands leading to output failure in different national systems results in demands for integration, (2) that there is a shift of support from the national political community, régime, and authorities to the international political community, régime, and authorities, and (3) there is a change of demand channels from the national authorities to the international authorities, -and so this gives a framework for a comparative study of integration.

capacity, the pluralist socio-economic structure, a sufficient ideological homogeneity (although maybe not to the same extent as in the CMEA), and external threats that stimulated integration. Ernst B. Haas formulates his findings thus : « Integration proceeds most rapidly and drastically when it responds to socio-economic demands emanating from an industrial-urban environment, when it is an adaptation to cries for increasing welfare benefits and security born by the growth of a new type of society » (12).

Institutional factors.

A second category of factors, the institutional factors, might help to explain differences in the integration process in the EEC and the CMEA. One of the most important functions of the international institutions is their capacity to maximize the spill-over process. It is further very important to state whether it is the international bodies or the national institutions that take the decisions in salient policy areas. Three types of accommodation prevail (13). The first one is « accommodation on the basis of the minimum common denominator » whose characteristic is that the least cooperative bargaining partner decides the scope of the compromise. The second type is « splitting the difference » meaning that the final compromise lies somewhere between the positions of the partners. The third type of accommodation is on basis of « upgrading the common interest » of the bargaining partners. « Upgrading the common interest » maximizes the spill-over process : « Earlier decisions... spill-over into new functional contexts, involve more and more people, call for more and more inter-bureaucratic contact and consultation, thereby creating their own logic in favor of later decisions, meeting, in a pro-community direction, the new problems which grow out of the earlier compromises » (14).

The legal framework of the organizational structure of CMEA is given in the « Charter of the Council for Mutual Economic Assistance » of December 14, 1959. According to the « Charter » art. VI « the Session of the Council shall be the highest organ » of the CMEA. It is empowered to discuss all question within the competence of the Council and it consists of delegation of the member states. The Sessions shall be convened twice a year in each of the capitals of the member countries in rotation, but in 1962 an unratified amendment that the Session of the Council should only meet once a year was introduced (15). The Session is

(12) Ernst B. HAAS, *op. cit.*, p. 105.

(13) *Ibid.*, *op. cit.*, pp. 95-96.

(14) *Ibid.*, p. 101.

(15) Michael KASER, *op. cit.*, p. 93.

obliged to consider proposals on question of economic, scientific, and technical cooperation submitted by the member countries, by the Conference of Delegates of Countries to the Council (which was replaced by the Executive Committee in 1962), by the Standing Commissions, and by the Secretariat. The Sessions considers the report of the Secretariat and determines the activities of the other organs.

The head of each delegation that forms the Council Session is the representative of the prime minister, the composition of the national delegations is decided by the national governments, and each delegation has one vote. This fact is stressed as proof of the democratic structure of the organization. The head of the delegation in whose country the Session is held is president of the Session. There has only once been an extraordinary Session, — the important Session in Moscow in June 1962. From 1949-1966 there were 2 Sessions annually for 6 years, 1 Session annually for 8 years, and between 1951 and 1953, Stalin's last years, and in 1964 there were no meetings at all. Generally the Council Sessions are rather short, varying from 3-5 days, except for the important Session in May 1956, when the first 12 Standing Commissions were founded. This Session lasted one week (16).

This is rather a short time for a supreme organ of an organization to take decisions on major policies, especially if one compares it with the length of the sessions of the Council of Ministers of the EEC. There is therefore reason to believe that the Session of the Council has as its main task the formal adoption of policies that have been outlined already by lower and probably more important bodies in the organization or by negotiations outside the CMEA institutions.

In June 1962 the 16th Session of the Council created an *Executive Committee* that was to become a very important organ in the CMEA. The Executive Committee took over the functions of the Conference of Delegates of Countries to the Council, and is the highest executive organ of the CMEA. It consists of the vice prime ministers of the member countries, its permanent seat is in Moscow and the Soviet member of the Executive Committee seems to be the head of it (17). It is difficult to state the possible effects of Soviet influence through this advantage. The Executive Committee consists of deputy prime ministers, and there is an overlapping membership between this Committee and the Council Session. The Executive Committee's main tasks are 1° to approve the proposals and statutes of the Standing Commissions and outline their work. Consequently the Executive Committee is competent to instruct,

(16) Michael KASER, *op. cit.*, Appendix I, pp. 225-228.

(17) Bernd WEBER, «Die Kompetenzen in der Integration des Ostens», *Aussenpolitik* (Stuttgart), May 1964, p. 317.

control, and organize the Standing Commissions. It also has 2° certain responsibilities to see that the decisions of the CMEA bodies are executed, and, finally, it 3° approves the budget of the CMEA (18).

The Executive Committee has wide powers and has a mixture of « legislative » and « executive » functions. While the Council Session from 1963-1966 only had 3 meetings lasting for a few days, the Executive Committee had 24 meetings lasting from 4 to 8 days (19), which might indicate their relative importance.

Immediately under the Executive Committee is the « *Bureau for Consolidated Questions of Economic Plans* » (or « Office on Joint Problems of Economic Planning ») « on which each CMEA country is represented by a deputy head of its national planning agency. The main tasks of the Bureau are the preparation of proposals for coordinating the CMEA countries' economic plans and direct promotion of the all-round cooperation of the CMEA countries' planning agencies on such questions » (20). It plays an important role in the coordination of plans.

The Executive Committee plays a very important role in the decision-making process, and the Council Session can hardly take a decision which has not been approved by the Executive Committee (21). Probably the Committee is much more important than the Council Session and has a higher place in the hierarchy of CMEA. The problem of hierarchical position has been discussed frequently in the literature on CMEA, but it seems to be only an apparent one, because of the overlapping membership between the Executive Committee and the Council Session, where experts in the national delegation do not form political opposition to the deputy prime ministers.

« *The Conference of First Secretaries of the Central Committees of the Communist Parties and Prime Ministers* » is considered by East European authors to be a consultative body, while the Western literature considers it to have supreme power to take final decisions. It takes in fact important decisions that seem to be binding on the CMEA institutions. A possible argument is that since the goal is close cooperation (« integration ») between the economies the decisions must be taken by the supreme authorities in state and party (22). On the other hand the Conference had in the

(18) Bernd WEBER, *ibid.*, p. 318.

(19) Michael KASER, *op. cit.*, Appendix II, pp. 229-233.

(20) *Economic Cooperation of the CMEA Member Countries as a Factor Promoting the Accelerated Industrialization of the Formerly Less Developed Countries*, CMEA, Moscow, 1967, p. 15 f.

(21) Sometimes the Executive Committee seems to have power to take final decisions even on significant questions : « the Consolidated Long-Term Plan of CMEA Bodies' Activities in the Standardization Field in 1966-1970... was endorsed by the CMEA Executive Committee in 1965 », *ibid.*, p. 23.

(22) Bernd WEBER, *op. cit.*, p. 314.

period 1958-1966 5 sessions, lasting from 1 to 4 days (23). These meetings might be significant, but taking the small number and the short duration into consideration one is inclined to assume that the scope of the decisions might be limited.

In 1956 the first 12 Standing Commissions were established. Probably they were meant to be an instrument for a more progressive policy by providing a permanent framework for multilateral negotiations on trade, specialization, investment, and coordination of plans. Today they number 21 (24). Two main types of Standing Commissions can be found, 1° sector commissions and 2° general commissions. The sector commissions deal with specific branches of economic activity such as agriculture, transport, coal etc. and constitute the larger number, 15. The general commissions deal with subjects such as foreign trade, statistics, currency, and finance. The secretariats of the commissions are situated in the capitals of the member countries: Berlin has 3, Bucharest 1, Budapest 2, Moscow 8, Prague 2, Sofia 2, Ulan-Bator 1, and Warsaw 2 (25). Only one of the general commissions is situated outside Moscow, namely the general commission for Standardization in Berlin.

The meetings of the commissions take place in the capitals where their secretariats are located, and usually delegates to the commissions are deputy ministers in charge of the sector in question. The chairmen of the commissions are from the countries in which the commissions are situated. From 1964 a new informal structure was introduced in connection with the Standing Commissions: the conference of the chairmen of the Standing Commissions, which presents reports to the Executive Committee (26). Too little is known, however, to evaluate the importance and function of this structure.

In May, 1956, 12 Standing Commissions came into existence, and now in 1968 there are at least 21. « The growth in the number of Standing Commissions can be taken as an indicator of progress toward integration within COMECON » (27), and it is generally accepted that proliferation of organization is evidence of a reinformation of that organization.

Each Standing Commission has its own secretariat, sub-committees, and working parties. The Standing Commission have further introduced

(23) Michael KASER, *op. cit.*, Appendix III, p. 234.

(24) Probably there are at least 25 Standing Commissions, but the existence of some has not been publicised. Andrzej KORBONSKI, « COMECON. The Evolution of COMECON », *International Political Communities. An Anthology*, New York, 1966, p. 368, note 35.

(25) *Economic Cooperation of the CMEA Member Countries as a Factor Promoting the Accelerated Industrialization of the Formerly Less Developed Countries*, Supplement. CMEA, Moscow, 1967.

(26) Michael KASER, *op. cit.*, p. 111.

(27) Andrzej KORBONSKI, *op. cit.*, p. 368.

« national reference groups » (28), that is, groups of national experts that examine a given problem and present reports to the Commission, sub-committee, or working party concerned. Both in this way and in other ways the Standing Commissions are very dependent on the expertise of the national states.

The *Secretariat* of the CMEA has several functions. It prepares the Sessions of the Council and the Executive Committee and the meetings of the Standing Commissions, makes reports on the activity of the CMEA bodies, does some research, and provides reports and statistical materials. It is situated in Moscow, and the chairman has always been of Soviet nationality.

The total number of civil servants in the CMEA bodies has increased rapidly. In 1962 the staff of the Secretariat numbered about 200 ; in 1964 the staff perhaps numbered some 420 persons (29). In 1967 the « total establishment » of the CMEA is said to have been 700 persons, of which 350 may be grouped in professional categories, while the corresponding numbers in the EEC were 2.136 and 647 (30). While about 70 per cent of the employees in the CMEA Secretariat were Soviet citizens and 15 per cent Polish (31), a clear Soviet predominance, 28 per cent of the officials of the Communities were from the Benelux countries and these countries constitute only 12 per cent of the total population of the EEC (32). Nationalities seem to be distributed more evenly in the EEC than in the CMEA. What is more important, however, is that the civil servants in the CMEA institutions are regarded as belonging to national administrations, while the EEC civil service is considered to be more of an independent international bureaucracy.

Decision-making in the CMEA-system. One of the most important areas in the CMEA decision-making is the coordination of plans. This is an issue of high importance ; hence it will be the basis for examining the decision-making process in the CMEA system. There is a programme of procedure initiated by the 18th CMEA Council Session in July 1963 in Moscow. « The coordination programme envisaged that it should be realised both on a bilateral and multilateral basis ; be carried out by individual countries while drafting plans ; envisage measures ensuring the fulfilment by countries of agreed commitments » (33).

(28) Michael KASER, *op. cit.*, p. 156.

(29) Andrzej KORBONSKI, *op. cit.*, p. 366, note 31.

(30) Michael KASER, *op. cit.*, p. 155.

(31) Andrzej KORBONSKI, *op. cit.*, p. 366, note 33.

(32) *Le Monde*, January 19, 1968.

(33) *Information of the Activities of the Member Countries of the Council for Mutual Economic Assistance in Coordinating National Economic Plans within the Framework of CMEA bodies*, CMEA, Moscow, 1967, p. 6.

The decision-making process can be divided into two parts. 1° *bilateral* consultations between the countries' planning agencies. During these consultations information about main policies, planned production, and consumption is exchanged. It is rather important that the bilateral meetings are held simultaneously with elaboration of the national economic plans in individual countries. A second round of bilateral negotiations takes place about 18 months before the planned period (34). 2° At the same time as the first round of bilateral negotiations, *multilateral* negotiations in the framework of the CMEA institutions are carried out. Here the Office on Joint Problems of Economic Planning plays an important role. The CMEA bodies now provide premises for further decision-making in the national countries. During the second round of bilateral negotiations some unsettled problems were left to the CMEA bodies to resolve. The same procedure is probably used for specialization and cooperation. Here the main obligations « are assumed by the countries on the level of the Executive Committee or CMEA standing commissions » (35).

The negotiations are carried out bilaterally between the national planning agencies, multilaterally in the Office on Joint Problems of Economic Planning, the Standing Commissions and the Executive Committee. Probably the initiative is taken for the greater part in the national setting, but a proposal for a policy might be initiated in the Standing Commissions. The result of the negotiations of the Standing Commissions is communicated to the Executive Committee which takes the actual final decisions. The decisions are communicated to the Council, more or less as a formality, and then to the member states. Both the Executive Committee and the Standing Commissions *might* perform some kind of very limited control concerning the execution in the member states of the decisions taken by the CMEA institutions.

The fundamental principle in the CMEA decision-making is *unanimity*. Both the Charter of the Council for Mutual Economic Assistance and official statements underline the principle of unanimity, in all decisions. Each member state has one vote in all CMEA bodies, and before a decision comes into force in a member state, it must be adopted by the competent authorities of the country. A member state can avoid carrying out policy-decisions made by the CMEA bodies in various ways: 1° Bernd Weber (36) states that the *right of veto* has actually been used by Rumania; 2° according to the Charter art IV.3, a declaration of « *no inte-*

(34) *Ibid.*, p. 7 ff.

(35) *Economic Cooperation of the CMEA Member Countries as a Factor Promoting the Accelerated Industrialization of the Formerly Less Developed Countries*, CMEA, Moscow, 1967, p. 22.

(36) Bernd WEBER, *op. cit.*, p. 322.

rest » in a certain project can be given, and some countries have in minor cases declared themselves not-interested ; 3° the competent authorities in the national countries can *refuse to adopt* the decision taken by the CMEA institutions ; 4° finally the member countries can be *passive* about putting decisions into practice, and, according to Bernd Weber, the two latter methods have also been used.

The European Commission is at the same time the initiator of community policy, the executive body of the Communities, and the guardian of the treaty and as such can control the enforcement of the decisions of the EEC institutions in the member states. But the CMEA bodies cannot control efficiently whether the decisions are carried out in the member countries, they have no means of sanction if the decisions are not carried out, and they are not the initiator of community policy. The whole complex of decisionmaking in the EEC is different from that of CMEA. First and foremost the CMEA institutions are not autonomous like the independent European Commission. The monopoly of proposals of the EEC Commission, the « tandem » relationship between the Council of Ministers and the Commission, the procedural norms etc. in the European Communities have no equivalents in the CMEA. The civil servants of the EEC institutions seem to have created a certain administrative ideology that manifests itself in a strong self-identification with the idea of West European unity and a deep loyalty to the Community rules and institutions. Probably the civil servants in the CMEA bodies, who are purely national civil servants, have not been capable of developing a corresponding ideology, although one may assume that a certain loyalty' to the institutions exists.

Decisions are taken entirely or almost entirely by national states, and the saliency of the functions or issue areas that are influenced by the CMEA bodies are probably smaller than in the EEC.

« The activity of CMEA in no way restricts the sovereignty of its member countries. It is not a supranational body and does not possess any supranational functions or powers » (37). The transfer of competence from the national setting to an international, independent institution, which can create general norms and take concrete decisions that are directly enforceable in the national states, can be found in the EEC, but not at all in the CMEA.

Attempts, however, have been made to give the CMEA a supranational structure in order to integrate the CMEA countries. In September 1962 Khrushchev launched a plan for a fundamental change of the CMEA.

(37) A. BYKOV, « CMEA : International Importance of Its Experience », *International Affairs* (Moscow), February 1965, p. 18.

It envisaged 1° a supranational planning body, 2° joint investment to build common enterprises, 3° coordination of investment obliging each country to invest an equal proportion of the national product in vital branches of mutual interest, and 4° enterprises belonging to the bloc as a whole. The planning body was to be a central authority for selecting investment projects and allocating resources. — The plan failed (38). At the 3rd session of the Executive Committee in Bucharest in December 1962 the principles of national sovereignty were reaffirmed, and the 17th Session of the Council (also in December 1962 in Bucarest) decided to maintain the CMEA structure. In July 1963 the Conference of First Secretaries of the Central Committee of the Communist Parties and Prime Ministers decided to continue the principle of bilateral consultations between the countries. Khrushchev's plan for supranationalism was rejected.

This plan seems to have been motivated by the relative dynamism of the EEC (39), pressure on the bloc's resources, slow economic growth, and the slow pace of the CMEA integration. Khrushchev considered nationalism to be an active force obstructing full-scale integration and wanted to overcome it by means of supranationalism.

The power configuration in the CMEA is very different from that of the EEC. The USSR is the dominant power and is so strong politically and economically that it can hardly be counterbalanced by groupings of East European states. According to John Pinder, the monolithic nationally-planned states can only be integrated if « subsumed in a monolithic supra-nationally-planned economy » (40). But because of the potential of the USSR « the Russian government would in fact virtually be the supranational authority » (41). Although the crisis of 1962 might be interpreted as evidence of a lack of power on the part of the USSR to carry out its will with regard to the people's democracies, the Soviet Union will probably have an overwhelming influence on decision-making in a supranational body.

The CMEA bodies have not been able to achieve much cumulative decision-making on the basis of « upgrading the common interest » and promote the spill-over effect of decisions. While compromises in the CMEA bodies are reached grosso modo on basis of « the minimum com-

(38) Robert S. JASTER, « The Defeat of Khrushchev's Plan to Integrate Eastern Europe », *The World Today*, December 1963, pp. 514-522.

(39) Khrushchev wrote in *Kommunist* (12/1962) : « ... nous tenons compte des tendances objectives à l'internationalisation de la production qui sont à l'œuvre dans le monde capitaliste et c'est en harmonie avec elles que nous établissons notre politique et adoptons nos mesures économiques ». Quoted from J. LUKASZEWSKI, « Le Bloc Communiste et l'Intégration Européenne », *Synthèses*, July-August 1966, p. 27.

(40) John PINDER, « EEC and COMECON », *Survey*, January 1966, p. 104.

(41) *Ibid.*, p. 104.

mon denominator » and « splitting the differences » (sometimes « upgrading the common interest »), the EEC institutions reach their compromises on « upgrading the common interest », (cf the package deals in the Council of Ministers) or « splitting the differences. The weakness of the CMEA bodies compared to the strong position of the EEC institutions in the community system and different ways of reaching compromises help to explain the difference in the extent of integration and the process of integration in the CMEA and the EEC.

Functional factors.

The functional factors are a third set of factors relevant to the integration process. The hypothesis is that « the degree of functional specificity of the economic task is causally related to the intensity of integration. The more specific the task, the more likely important progress toward political community » (42). One method of evaluating to what extent there exists a political community within the CMEA and the EEC is to estimate the number and importance of functions performed *through* the established common institutions. The more functions of importance that are carried out by the common institutions the higher is the degree of the political division of labour among the member countries, i.e. the degree of political community. The degree of political community is the degree of integration (43).

A comparison of the functions in the CMEA and the EEC poses, however, grave problems as two basically different economic systems are reigning in the two areas, i.e. that of a planned economy in the CMEA and that of a moderated market economy in the EEC. It is impossible to compare the two organizations sector by sector, because usually each sector plays a role of different importance in the two systems. By a broad and impresionistic reviewing of some of the most important functions performed in each of the organizations it might be possible to draw some conclusions of a rather general character.

Coordination of planning is regarded by the leaders in the member countries of CMEA as the most important aspect of the functions of this institution. (This is obviously not the case in the EEC, which has only recently developed medium-term plan for 1966-1970).

The CMEA has elaborated Five Year Plans for the periods of 1956-1960, 1961-1965, and 1966-1970. The planning process used for the

(42) Ernst B. HAAS, *op. cit.*, p. 101.

(43) Leon N. LINDBERG, « The European Community as a Political System », *Journal of Common Market Studies*, June 1967, pp. 344-388.

first CMEA Five Year Plan was not complex. It consisted of a simple comparison of production plans, long-term plans for the important industries, and the import and export estimates of each member country. By this method it was possible to find some points of common interest, and on the basis of these findings policy proposals were elaborated. Simplified, it may be stated that for this first Five Year Plan the CMEA served as a kind of clearing house for trade between otherwise independent units. Later on, attempts were made to render the process more elastic and to cope with the increasing number of problems that a higher degree of industrialization brings. The CMEA plans are not binding upon the member countries, since they only give recommendations. Several of the countries have not fulfilled their tasks or changed parts of their national plan during the planning period with often serious results for the other members (44). The fact has only contributed to underline the non-binding character of CMEA planning, and it has also resulted in a reluctance to specialize.

The most important guiding principle for the planning process in the CMEA is the idea of *specialization* of the production between the member states. « The Basic Principles of the Socialist International Division of Labour » give the theoretical foundation for this principle. The principles give arguments for why specialization is desirable : specialization is desirable because of differences in the national resources, it gives possibilities for greater scale of production, better utilization of available research facilities, and so on. « Basic Principles » also set several goals for economic development that are not wholly compatible with each other. No device is proposed for obtaining a balance between these aims. By way of simplification one may say that « Basic Principles » merely list the problems and might thus serve as a basis for further discussion. A not uncommon view in Western Europe is that these « Basic Principles » have been laid down for propaganda reasons. The long and serious discussions that the top organs in CMEA have had on the wording of these principles should on the other hand indicate that this is a serious political document. One explanation for the lack of agreement in this field might be that « Basic Principles » reveal a very static thinking on specialization in that they seem to conform to the existing pattern of economic development and trade. In other words the industrial countries were to become more industrial, and the less developed ones to provide raw material, through in a more efficient way.

(44) Rumania was apportioned the production of 4-ton lorries, but when the lorries were under production she suddenly decided to use them for own purposes thus breaking the arrangement. Michael KASER, *op. cit.*, p. 164.

If one looks at the practical results reached in this sector of activity one obviously has to modify this view considerably. According to « Economic Cooperation of the CMEA Member Countries as a Factor Promoting the Accelerated Industrialization of the Formerly Less Developed Countries », Moscow, November 1967, p. 22, the inter-state specialization covered about 2.000 types of engineering products and more than 2.200 chemical products, etc. Recommendations for specialization were allotted to 20 per cent of the total output of chemical equipment, over 90 per cent of rolled steel finishing plants, over 90 per cent of anti-friction bearings, and 75 per cent of oil-processing equipment (45). It is very important to notice that this high degree of specialization is only the case for some few, but very important, industrial commodity groups that, however, constitute a rather small group of the total industrial output of the CMEA countries. In this way the CMEA has probably proved to be more useful to the more industrialized countries (German Democratic Republic, Czechoslovakia, Poland) than to the agricultural ones (Hungary, Rumania, Bulgaria).

Another field of cooperation in which the CMEA has had success is that of *scientific and technical research*. The communist ideology has facilitated work in this sector ; thus at the second Council Session in 1949 the CMEA countries agreed on supplying each other with licences for technological processes free of charge. Only the cost of making copies of plans, working drawings, blueprints etc. were to be paid. In other words technical and scientific knowledge is to a certain extent regarded as common property. During 1960-1962 alone, more than 38.000 sets of scientific and technical documents were exchanged within the CMEA while up to 1958 the cumulative total was 14.700 ; 30.000 workers from member countries visited others to study industrial methods or to acquire skills, and 700 research, planning or designing agencies of the CMEA countries cooperated on approximately 3.500 specific projects (46). This is only to give a numerical indication of the extent of the cooperation.

From 1958 to 1962 this work was done in several Standing Commissions, but with the Economic Commission responsible for the general supervision. The 16th Council Session in June 1962 reorganized radically the working procedure by setting up a special Standing Commission on the Coordination of Scientific and Technical Research. — The form of cooperation is, however, of a rather special character, because it is mainly

(45) Others estimate the figures to 1200 engineering and 800 chemical products. The production specialization is estimated to extend to 15 per cent in most of the member states. Karel HOLBIK, « COMECON and East European Economic Nationalism », *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, October 1966, p. 740.

(46) Michael KASER, *op. cit.*, p. 156.

the Soviet Union (by far the most developed country) that is supplying the people's democracies with information. There are only few examples of joint research where scientists from all the member countries participate. The major intergovernmental experimental research project in the CMEA is in fact outside the CMEA structure, i.e. the United Institute for Nuclear Research in Dubna, outside Moscow.

The one-way-flow of information put the people's democracies into a state of dependence upon the Soviet Union, and there is a « technological gap » inside the CMEA.

In CMEA there is almost *no flow of manpower* from one country to another. The only known example of movement on a greater scale is that of the Bulgarian farm workers who went to work on « new land » in Eastern Soviet Union, and it is also known that, to a small extent, professional people such as doctors and engineers move between countries (47). The flow of manpower in the EEC was, in 1965, 300.000 persons.

In theory *trade* is just the output of inter-state specialization and the coordination of national plans, but it might also be looked upon as a special governmental function, and different CMEA bodies have focused upon the problem of how to facilitate trading activity in the area. In 1958 the Standing Commission on Foreign Trade issued a document, called « General Conditions for COMECON Deliveries », which provides a uniform practice for the contract procedures, delivery dates, quality control etc., and in 1962 it issued « General Conditions for CMEA Assembly Work ». It is seen that a CMEA body outline the conditions.

An important function of the CMEA is to settle the prices between the member countries. As the prices are fixed differently in different countries, no common criterion exists for comparison. The 9th Session of the Council in June 1958 accepted the general rule that prices should be established on basis of average world market prices. Specifying that the 1959 trade agreements should be based on the 1957 prices, an annual revision was intended but never took place until 1964. That year a compromise was reached in the Executive Committee and approved by the Council Session; the 1966-1970 inter-trade prices would approximate the world average for 1960-1964 with certain modifications. The fact that the agreed revision on commodity prices did not take place as scheduled, can be taken as a sign of disagreement among the CMEA countries on how prices are to be fixed, and this is a great obstacle to integration in the CMEA. The countries' use of world market prices may be taken as evidence of a mere minimum level agreement .

(47) Michael KASER, *ibid.*, p. 215.

The percentage rise in trade in the CMEA since the establishment of the organization seems overwhelming. The main explanation for this is, however, that under the autarchy economic policy reigning in the Stalin era the trade was very low. A more realistic comparison may be made between the CMEA's share of world trade and its share in the world's production. In 1962 presented CMEA 30 per cent of the world's industrial production and 11 per cent of world trade. Of the 11 per cent as much as two third were among the CMEA members themselves. CMEA today represents a strikingly small part of world trade in spite of its impressive trade expansion the last decade. However, foreign trade is much more important for the EEC countries than for the CMEA countries. In the last five years there has been a far greater increase in the foreign trade of the EEC than of the CMEA (48).

A rather successful part of CMEA's work is the *multilateral projects* that the organization has sponsored. Four of them are currently operating. The most well known is the Friendship Pipeline linking the Soviet Union with Czechoslovakia, the German Democratic Republic, Hungary, and Poland. The project was completed in 1964. There is no doubt that this project is of major interest to the countries in the receiving end of the line as it guarantees cheap and steady deliveries from the Soviet oil fields. The mutual interest of the participants in the project is obvious, but the smaller states in the CMEA become increasingly dependent upon the Soviet Union.

Another project of similar type is an integrated electrical power grid that was completed between 1960-1962 by the same states that built the pipeline, and Bulgaria and Rumania joined in 1963-1964 the project. The entire system is directed by a Central Control Board in Prague. Another project is the Common Waggon Pool established in 1964 under CMEA sponsorship. A somewhat different type of joint enterprise is the International Bank for Economic Cooperation in Moscow that started its operations in 1964. The bank has the following functions: 1° balancing of members' trade balances, 2° providing a means of payment of trade accounts, 3° financing joint enterprises, 4° acting as an intermediary between member states, and 5° acting as a depository of gold and other currencies (49). The capital of the bank is 300 millions transferable rubels, and of this capital the Soviet Union has paid 116 millions transferable rubels. Compared to the system of bilateral transactions this bank is a great step towards facilitating the economic transactions in the group. — The creation of the

(48) One explanation for the small expansion of trade in the CMEA is to be found in the low figures for the Soviet Union which because of its size tends to be self sufficient.

(49) Karel HOLBIK, *op. cit.*, p. 737.

common multilateral enterprises in the CMEA is example of spill-over effect in the CMEA. The tasks are rather specific and will probably have further spill-over effect.

Especially since 1962 several *bilateral* projects have been authorized and begun work. Among the more important are « Agromash » and « Intransmash », two joint Hungarian-Bulgarian enterprises to coordinate respectively the development and production of machinery for mechanization of agriculture, and to design and perfect machinery and systems for internal industrial plant transportation. Other bilateral project are « Haldex », a joint stock compagny formed by Hungary and Poland, and « Iron Gate Project », a hydroelectrical plant of the Danube in which Yugoslavia and Rumania are cooperating.

It is usually neighbouring countries that are cooperating in this kind of project, but there also seems to be a tendency for the higher industrialized countries to cooperate more with each other than with the less developed countries. These bilateral industrial projects make for closer integration and create vested interests among the member countries.

In 1963 « Intermetall » was formally organized by the governments of Czechoslovakia, Poland and Hungary. Subsequently, the USSR, Bulgaria and the German Democratic Republic have joined the organization leaving Rumania as the only East European country not participating. The object of « Intermetall » is coordination of the production and distribution of metallurgical products among the members. This seems to be a « natural » task for the CMEA, but as Rumania showed opposition to the plan, the other CMEA countries established a new independent organ. This pragmatic solution shows a clear will to further integration when there is clear economic benefit ; but in this case it also contributed to isolation of Rumania.

In the EEC the greatest degree of integration has been reached in the field of production and distribution (50), in particular the agricultural policy. The European Community system « determines tariffs and quotas for farm products, sets price support levels, provide farm subsidies to supplement income as well as for farm modernization, and regulates market conditions for many important crops » (51). These functions are administered by the community authorities, and not by the national authorities. Nothing similar can be found in the CMEA. The regulation of industrial competition is also highly integrated, and the EEC institutions have means to enforce these rules when they are violated. More important is that the level of tariffs and quotas is decided *entirely* within the decision-making of the EEC system.

(50) Leon N. LINDBERG, *op. cit.*, pp. 356-360.

(51) Leon N. LINDBERG, *op. cit.*, p. 358.

Besides the Community Reserve Fund for helping member countries in balance of payment difficulties no clear common policy exists in this field ; when problems have occurred there have been consultations and it has been possible to find practical solutions. While decisions on regulation of currency and domestic credit are taken entirely by the national states, energy policy, i.e. coal, atomic energy, and petroleum is influenced by the EEC institutions. The EEC has established a free trade area for coal, has guidelines for investment and production, and through its own funds it provides credits for investment. In fact the funds of the EEC such as FEOGA, the European Investment Fund, and the European Social Fund have now reached such a level that it is possible through them to influence the economic development in the EEC. Also in some foreign policy matters such as negotiating association and membership agreements the EEC institutions play an important role.

Political forces in the EEC and CMEA.

Some students of CMEA underline the centrally-planned economic organization of the countries as a major obstacle to integration in the CMEA. Imperative planning of economic policies in the CMEA states is supposed to hamper integration, while the decentralized market economies in the EEC countries are favourable to a gradual integration, because of the flexibility of the economic policies and the multitude of decision-making centers. One authority on the CMEA states that « a union of centrally-planned monoliths appears as an all-or-nothing process of absorption in a large unit » (52). This all-or-nothing point seemse, however, to be invalid. It is very doubtful whether centrally-planned economies *per se* are unfavourable to integration and inhibit the process of integration.

Rigid and inflexible planning, however, inefficient channels of communication in the bureaucracies concerned etc. certainly make the integration of two economies difficult. The inertia of fixed policies is unfavourable to integration, and inefficiant feed-back of information increases this inertia. It is probably more likely that these factors rather than planning *qua* planning makes the integration process difficult. Efficiency and rational decision-making are probably more significant than the contrast between

(52) John PINDER, *op. cit.*, p. 114. The difficulties of drawing conclusions from the centrally planned economies with respect to integration is obvious. Another authority on CMEA economies, Karel HOLBIK, states that « the radical conservatism of the planned economies has resulted in slow, measured steps toward economic integration », Karel HOLBIK, *op. cit.*, p. 739. This is exactly the opposite of John Pinder's conclusion, although it is drawn from roughly the same material. It proves the danger of drawing definite conclusions from a complex and unexplored subject matter.

planned and market economies. It seems rather doubtful that there should be a causal relationship between the degree of economic planning and integration. Further, why can a spill-over effect provided by certain feedback channels and processes not exist in a planned economy? Cumulative decision-making need not be limited to market economies.

The power relations between the countries in the CMEA are different from the power relations among the EEC countries. The power configuration of a cluster of countries is probably important for the process of integration, and several authors stress the importance of the power relations among the states. The predominant power of the USSR in the CMEA is, according to some authors, a serious obstacle to the integration of the CMEA. Thus, « the preponderant strength of Russia in COMECON was a positive deterrent to integration, not a motive force » (53). On the other hand Amatai Etzioni is of the opinion that « international communities seem to function best when one nation has clear hegemony » (54). According to this last thesis the CMEA group should be more likely to integrate than the EEC, where the power configuration is quite different, and where no single country has a hegemony. It is very difficult to isolate the hegemony-factor and its effect on the integration process and thus try to evaluate its significance.

With regard to democratic control and procedure in a group of countries in the process of integration, it must be obvious that if one country has a clear hegemony, the influence of the weaker states will be relatively insignificant compared to the weaker states in other clusters of countries where power is distributed more equally among the participating countries. The USSR is destined to dominate the other countries in the CMEA to a far more significant degree than are France and Germany in the EEC.

The CMEA is an elite union where powers are predominantly in the hands of a single state, while the EEC is an egalitarian union with powers relatively equally shared or at least no power has a clear hegemony. The two large powers, France and Germany, share the leadership and there has been a relatively stable process of integration. This relatively stable process of integration is according to Etzioni likely to stop when and if Great Britain enters the EEC, because « systems with three leaders hardly ever stabilize » (55). The concept of an elite is a very important concept in the analysis of Etzioni. He operates with three kinds of elites relevant to the process of integration and this analytical tool might

(53) John PINDER, *op. cit.*, p. 104.

(54) Amitai ETZIONI, « The Dialectics of Supranational Unification », *International Political Communities. An Anthology*, New York, 1966, p. 142.

(55) Amitai ETZIONI, *ibid.*, p. 143.

prove to be useful in a comparative study. « Elite refers to a unit that devotes a comparatively high proportion of its asset to guiding a process and leading other units to support it » (56). The three types of elites are 1° member elites, i.e. member-units of the system, 2° system-elites, i.e. elite-units of the system (as for example the Federal Government of the USA), and 3° external elites, i.e. units that are not member of the system.

In the EEC system France (or France and Germany) is the member-elite, the EEC institutions are the system-elite, and USA the external elite. In the CMEA system the USSR alone is the member-elite, the CMEA institutions must be considered the system-elite although they are very weak (57), and the EEC might in some respects be considered the external elite. The external elite can provoke stress in the system. When USA strongly support Great Britain's entry into the EEC, the community system suffers stress, and if the EEC wanted to negotiate with the CMEA institutions on collective trade agreements, the CMEA system would probably be stressed, or if the EEC supported the creation of a Central European Assembly apart from USSR (58).

National policies and attitudes to integration play a crucial role in the integration process. The policies pursued by the USSR under Stalin aimed at the creation of economic autarchy in all the people's democracies. The economic principles of the USSR economy should grosso modo be the stereotype in the East European states. The Stalinist regime did not pay much attention to the CMEA, but wanted all relations to be bilateral. A trend towards polycentrism emphasized national sovereignty and economic nationalism. The USSR wanted to introduce new methods in the relations between the socialist countries and considered closer cooperation of the economies and greater division of labour desirable. As a means to that end Khrushchev launched his plan for a supranational restructuring of CMEA in 1962, a plan that was originally thought to have been Polish (59); the CMEA would be a vehicle for promoting Soviet policies.

Soviet policy seems to have changed, however, during the 1960's. The demand for supranationalism was no longer stressed as an issue. In 1966 « International Affairs » (Moscow) (60) carried an article that defined the intergovernmental operation of the CMEA according to four principles:

(56) Amitai ETZIONI, *Political Unification. A comparative study of leaders and forces*, New York, 1965, p. 45.

(57) A strengthening of the Executive Committee would probably reinforce the institutions as a system-elite and thus further the integration process in the CMEA.

(58) Jerzy LUKASZEWSKI, « Western Integration and the People's Democracies », *Foreign Affairs*, January 1968, p. 385.

(59) Michael KASER, *op. cit.*, p. 106.

(60) Quoted from Michael KASER, *ibid.*, p. 222.

1° intergovernmentalism is a guarantee against any supranationalism that could « run counter to national interests » ; 2° member states should participate voluntarily and under « strict equality » ; 3° any joint undertaking should be of « mutual benefit » ; and 4° any joint undertaking should not erect « economic barriers to divide countries ». The USSR accepts the polycentrism prevailing in the socialist commonwealth for the moment, and the first of the four principles precludes supranationalism.

The German Democratic Republic and Czechoslovakia support wider specialization, and were in favour of the plan for the restructuring of the CMEA on a supranational basis ; Hungary and Bulgaria did not oppose the demand for restructuring, although the industrial late-comers fear that wider specialization could retard the industrialization of these countries. Rumania on the other hand strongly opposed the attempt to strengthen the powers of the CMEA institutions. « Organisms with superstate character » are incompatible with « national sovereignty and non-interference in the internal affairs of countries » (61). The Rumanians were afraid that the plan for the CMEA would hinder the desired complex and balanced development of the entire economy. The Rumanian attitude was probably the main reason why the plan for the supranational restructuring of the CMEA in 1962 came to grief. Czechoslovakia and the GDR aim at the same standard of living and industrialization as in Western Europe, while Bulgaria and Rumania — the two poorest countries — aspire to reach the level of the two highly industrialized countries, Czechoslovakia and the GDR. The CMEA has probably suffered from the « incompatibility of these desires » (62).

Both the EEC and CMEA systems are cohesive systems of which the « constitutional crises » of the EEC in 1965-1966 and the CMEA in 1962-1963 are evidence. In both cases the crisis erupted mainly because of disagreement about the *régime structures* (in the Estonian sense of the term), and not primarily because of disagreement on policies (63). The Soviet demand for new structures and new norm for elaboration of decisions, and the French withdrawal of support for the existing *régime structures*, both caused stress within the respective systems, but the systems were sufficiently strong to cope with stress, and the systems persisted. In both cases one of the member states objected to supranationalism, and wanted all decisions of importance to be taken by the national authorities alone.

(61) Quoted from George KEMENY, « Economic Integration in the Soviet Bloc », *Problems of Communism*, September-October 1964, p. 73.

(62) Michael KASER, *op. cit.*, p. 205.

(63) Leon N. LINDBERG, « Integration as a Source of Stress in the European Community System », *International Organization*, Spring 1966, p. 255 ff.

The result of the analysis is that both in the EEC and in the CMEA systems there has been a process of integration, but the stage of integration in the EEC is far more developed than in the CMEA. There is little cumulative decision-making in the CMEA, and only the EEC has some kind of supranational structure. The functions administered by the EEC institutions are more salient than the functions administered by the CMEA bodies. The conclusion must be that the Council for Mutual Economic Assistance is not the East European equivalent to the European Communities.

Literature.

- Basic Principles of International Socialist Division of Labour*, CMEA, Moscow 1962.
- Brief report on the basic questions examined by organs of the Council for Mutual Economic Assistance in connection with economic co-operation among the countries members of CMEA in 1966*, CMEA, Moscow, March 1967.
- Hans BRAKER : « Der Rat für Gegenseitige Wirtschaftshilfe und die Europäische Wirtschaftsgemeinschaft », *Europa-Archiv*, February 1963.
- A. BYKOV : « CMEA : International Importance of Its Experience », *International Affairs* (Moscow), February 1965.
- Economic Cooperation of the CMEA Member Countries as a Factor Promoting the Accelerated Industrialization of the Formerly Less Developed Countries*, CMEA Secretariat, Moscow 1967.
- Amitai ETZIONI : « The Dialectics of Supranational Unification », *International Political Communities*, New York 1966.
- Amitai ETZIONI : *Political Unification*, New York 1965.
- Olivér von GAJZAGO : « Die Problematik der Integration im Rahmen des Rats für Gegenseitige Wirtschaftshilfe », *Osteuropa*, September 1964.
- Ernst B. HAAS : « International Integration. The European and the Universal Process », *International Political Communities*, New York 1966.
- Jens HACKER and Alexander USCHAKOW : *Die Integration Osteuropas 1961 bis 1965*, Cologne 1966.
- Karel HOLBIK : « COMECON and East European Economic Nationalism », *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, October 1966.
- Information on the Activities of the Member Countries of the Council for Mutual Economic Assistance in Coordinating National Economic Plans within the Framework of CMEA Bodies*, CMEA, Moscow 1967.
- Robert S. JASTER : « The Defeat of Khrushchev's Plan to Integrate Eastern Europe », *The World Today*, December 1963.
- Robert S. JASTER : « CEMA's Influence on Soviet Policies in Eastern Europe », *The World Today*, April 1962.
- Michael KASER : *COMECON. Integration Problems of the Planned Economies*, London 1967.
- George KEMENY : « Economic Integration in the Soviet Bloc », *Problems of Communism*, September-October 1964.
- Erich KLINKMÜLLER : « Gemeinsamkeiten und Unterschiede der Wirtschaftlichen Integration in West-und Osteuropa », *Europa-Archiv*, August 1966.

- Andrzej KORBONSKI : « COMECON. The Evolution of COMECON », *International Political Communities*, New York 1966.
- Pierre LAVIGNE : « Le Conseil d'Entraide Économique », *European Yearbook* 1965, The Hague 1967.
- Leon N. LINDBERG : « The European Community as a Political System », *Journal of Common Market Studies*, June 1967.
- Leon N. LINDBERG : « Integration as a Source of Stress in the European Community System », *International Organization*, Spring 1966.
- Jerzy LUKASZEWSKI : « Le Bloc Communiste et l'Intégration Européenne », *Synthèses*, July-August 1966.
- Jerzy LUKASZEWSKI : « Western Integration and the People's Democracies », *Foreign Affairs*, January 1968.
- John M. MONTIAS : « Problems of Integration », *World Politics*, July 1966.
- John PINDER : « EEC and COMECON », *Survey*, January 1966.
- Bernd WEBER : « Die Kompetenzen in der Integration des Ostens », *Aussenpolitik* (Stuttgart), May 1964.
- Alfred ZAUBERMAN : « The Soviet Bloc and the Common Market », *The World Today*, January 1963.



Le mouvement de contestation à l'Université libre de Bruxelles

par Micheline CRETEUR,

Attachée de recherches à l'Institut belge de Science Politique.



I. UNE UNIVERSITE INADAPTEE

En mai-juin dernier, l'Université libre de Bruxelles a été secouée par un mouvement de contestation qui, par ses formes brutales, par la prise de conscience qu'il a entraînée, et par l'ampleur de ses répercussions, marque une étape importante dans la vie et la politique universitaires belges.

Si, sous l'impulsion de l'agitation étudiante française, la contestation a pu se développer et s'organiser à l'Université de Bruxelles, c'est qu'en Belgique aussi le problème d'une réadaptation de l'université se faisait de plus en plus urgent.

A l'ULB, des tensions latentes existaient à tous les niveaux de la communauté universitaire. Les revendications étudiantes étaient formulées par l'AG, certains cercles facultaires, des groupes de gauches, l'UES (1). Les enseignants se heurtaient au conservatisme et au mandarinat de l'appareil en place, les chercheurs et les assistants souffraient de l'instabilité et de la dépendance de leur situation, et la CGSP (2) avait cristallisé leurs revendications, et réclamé une transformation des structures de l'université dans un livre blanc sur « l'Université de demain ».

Ces conflits avaient leurs répercussions au sein du Conseil d'Administration, auquel le recteur Homes avait vainement proposé certaines réformes.

(1) Union étudiante syndicale.

(2) Centrale générale des Services publics, secteur Enseignement.

II. LE DEROULEMENT DES FAITS

La contestation s'ébauche.

Le lundi 13 mai, à l'Université libre de Bruxelles, un meeting d'information sur la contestation étudiante va, au cours de la soirée, se transformer en « Assemblée libre ».

Ce meeting, organisé par l'AG (3), compte quelque 400 participants. Certains invités étrangers y décrivent le sens de l'action entreprise au sein de leur université : rejet des structures de l'enseignement universitaire et de l'autorité, et, plus généralement, refus de l'ensemble des structures de la société capitaliste ; ils proposent ainsi des modèles à une assemblée enthousiaste qui cherche encore sa voie.

Un conflit éclate alors entre le président de l'AG et une bonne partie de la salle, et un autre étudiant s'arroge la présidence des débats. Dès cet instant, une série de gens prennent spontanément la parole. Parmi ces intervenants, on remarque beaucoup d'anciens étudiants, qui ont toujours participé aux manifestations de la gauche.

Il est surtout question d'appel à la parole, de liberté d'expression, et d'invention. Des thèmes plus précis, proposés par les cercles politiques (réforme des cours, démocratisation du Conseil d'administration...), sont immédiatement hués par l'assemblée, qui y voit déjà un encommissionnement, une institutionalisation qu'elle rejette à priori.

Un chercheur lance l'idée d'Assemblée libre, de démocratie directe : à chaque heure, il faut prendre une décision et la réaliser. Le soir même, on décide d'occuper durant une partie de la nuit l'auditoire P.E. Janson, où se termine une conférence de Mélina Mercouri.

Le mouvement est baptisé « Mouvement du 13 mai » le 14, à 1 h 30 du matin.

Dans la suite, des Assemblées libres se tiennent régulièrement dans la Cité universitaire. Les discussions restent vagues, le seul point précis étant la solidarité avec les étudiants français.

Le 15 mai, une Assemblée libre « souveraine » vote la liberté d'affichage et d'occupation de locaux, la liberté politique pour tous les étudiants, y compris les étrangers, et la solidarité concrète avec ceux qui subiraient des pressions de l'autorité.

Le mardi 21 mai, à 18 h, se tient la première Assemblée libre des

(3) AG : association générale des étudiants à l'ULB, organisme traditionnel, sorte de parlement étudiant, qui réunit, au moment des élections, 2.000 à 3.000 votants sur quelque 9.000 étudiants.

enseignants et chercheurs de l'ULB. La proposition de motion remarquablement nuancée qu'avaient élaboré la veille les promoteurs de cette réunion est écartée au profit d'un texte plus radical, voté par 158 voix et 8 abstentions (4), par lequel l'Assemblée déclare « ne plus reconnaître l'autorité du Conseil d'administration de l'ULB », et « décide en conséquence du principe de son remplacement par une instance démocratique élue par l'assemblée de la communauté universitaire, et prend les mesures nécessaires avec les étudiants, ouvriers, employés et techniciens pour concrétiser cette décision dans les plus brefs délais » (5). Une commission de contact est chargée d'organiser pour le 22 mai l'Assemblée libre de la communauté universitaire, et d'en informer l'opinion publique.

L'Assemblée libre occupe les locaux administratifs.

Le 22 mai, à 14 h, 1.500 étudiants, enseignants, chercheurs et membres du personnel de l'ULB, réunis en Assemblée libre dans l'auditoire Janson, rejettent l'autorité du Conseil d'administration. Ils décident l'occupation permanente des locaux (6) de l'ULB, déclarant l'Université ouverte à la population, et créent des commissions qui étudieront jusqu'à dimanche soir le problème des examens en cours, le pouvoir étudiant et l'autogestion,

(4) Il y a 174 présents au moment du vote.

— Il est intéressant de mesurer le saut qui a été franchi depuis la veille, tant du point de vue du fond que du point de vue de la forme. Désormais le souci de diplomatie n'interviendra plus dans l'expression des revendications. Voici le texte refusé :
Motion rejetée le 21 mai :

« Face aux événements qui se déroulent dans le monde universitaire en général, et à l'ULB en particulier et répondant à un appel à la solidarité lancé par les étudiants, l'Assemblée libre des enseignants et chercheurs de l'Université de Bruxelles, réunie le 21 mai 1968, déclare que le problème actuellement posé est celui de l'indispensable et légitime démocratisation de la vie universitaire. Elle souligne à ce propos que l'absence de démocratie qui caractérise les relations entre étudiants et corps enseignant est aussi la règle qui détermine les rapports au sein même du corps enseignant et la liaison entre ce dernier et le Conseil d'Administration.

Les événements actuels révèlent tout à la fois un malaise profond et le profond désir d'un changement dont l'Assemblée libre des enseignants et des chercheurs de l'ULB affirme également la nécessité. Elle entend pour sa part contribuer à la modification profonde et urgente de l'organisation universitaire et demande au Conseil d'Administration, appelé à examiner la situation présente, de ne pas céder à la tentation qui consisterait à sous-estimer le sérieux et l'importance du mouvement actuel. »

(5) Dans la traduction flamande de ce texte, il n'est plus question du principe du remplacement du Conseil d'administration, mais de son remplacement, « haar vervanging ».

(6) En fait, l'idée d'une occupation des locaux administratifs n'a pas été formellement explicitée. Vers 17 heures, au moment où devait s'ouvrir une séance extraordinaire du Conseil d'administration, l'Assemblée libre décida d'aller poursuivre ses débats dans le grand hall de l'Université, devant la salle du Conseil. Il s'agissait en quelque sorte d'un acte de défi.

la critique des structures de l'université, de l'enseignement, de la société, l'élargissement du mouvement (7) et sa liaison avec la classe ouvrière.

L'Assemblée élit par ailleurs un comité d'occupation, appelé Comité des Quarante (20 enseignants et 20 étudiants), qui ira siéger dans la salle du Conseil, « en lieu et place du Conseil d'administration » (8).

Vers 23 h, un professeur annonce à l'Assemblée libre les décisions prises par ce comité :

- plusieurs professeurs ont décidé des mesures de report d'examen, sauf à renoncer à leur charge d'examens en cas de répression ou de sanctions frappant les participants au mouvements en cours ;
- les drapeaux rouges et noirs ont été hissés à la statue de Théodore Verhaegen et sur le fronton de la faculté de philosophie et lettres ;
- le Comité occupera la salle du Conseil durant la nuit.

La salle éclate en applaudissements. L'atmosphère est à la joie, à l'effervescence, à la volonté d'action...

Les événements, communiqués le soir même à l'Agence Belga et à toute la presse, seront diffusés le lendemain au sein de la Communauté universitaire, sous forme de tracts émanant du service de presse de l'Assemblée libre de la Communauté universitaire établi au 50, avenue Roosevelt.

Le climat des Assemblées libres.

Avec l'occupation, l'ULB (9) perd instantanément son aspect austère. Ce temple du savoir « académique » se transforme en un foyer hospitalier ouvert à tous, où l'on peut à toute heure venir discuter, écouter, boire, manger, assister aux séances de cinéma, ou chanter jusqu'à l'aube. L'université désormais appartient vraiment aux étudiants.

Les murs se couvrent d'affiches, de slogans pas toujours inédits, de journaux muraux, de toiles offertes par des peintres, et célébrant l'union dans la lutte des étudiants, artistes et travailleurs. Brandissant une fleur,

(7) A la suite du mouvement de contestation de l'ULB, d'autres Instituts vont à leur tour connaître les Assemblées libres et l'occupation de locaux, notamment l'INSAS et la Cambre, dont les délégués participeront à maintes reprises aux Assemblées de l'ULB.

(8) La nature du rôle attribué à ce comité, ou que s'attribue ce comité, semble avoir évolué depuis la veille : s'agit-il d'un contre-pouvoir ?

(9) Les locaux occupés, c'est-à-dire le grand hall, la faculté de Philo et Lettres, et la faculté de Droit.

une grande statue de Zeus, drapée de rouge et noir, domine le grand hall. Juché sur une table, bientôt aphone, le président, élu à chaque Assemblée libre, cherche à attribuer le plus impartialement possible le précieux micro à toutes les mains qui se lèvent. Discours contradictoires, panégyriques du mouvement, et motions d'ordre se succèdent pendant des heures, applaudissements et huées montent de l'assistance, dont les membres, assis par terre ou sur des chaises, se pressent autour de la table présidentielle. Le tutoiement et le « camarade » sont de rigueur.

Tout de suite, l'occupation s'organise : un service d'intendance ouvre une buvette où boissons et sandwiches s'arrachent ; le soir, des repas chauds sont servis dans les cuisines du sous-sol. Certains bureaux, transformés en dortoirs à l'aide de sacs de couchage et de lits de camp, sont signalés par la pancarte : « silence, on dort ! ». Le service d'ordre tient une permanence, et organise des rondes de surveillance pour éviter toute déprédation des locaux. L'infirmerie déborde de pansements et de flacons variés ; un « pompier » improvisé monte consciencieusement la garde. Le service de presse s'affaire : communiqués à envoyer, tracts à tirer, journalistes et visiteurs à recevoir...

L'ordre ne perdant pas ses droits, les locaux sont fleuris et balayés régulièrement par des membres dévoués. Une étudiante, maternelle, se charge même de lessiver le linge des occupants les plus enracinés.

Enfin, le premier souci d'un « Mouvement révolutionnaire » étant de s'assurer la maîtrise des ondes, l'Assemblée libre aura ses « émissions pirates » émises vers 23 h sur le troisième programme de la RTB, et alliant l'information à l'humour...

L'évolution de la contestation.

Dans la matinée du 23, le Conseil d'Administration publie un communiqué dans lequel il se déclare conscient de la nécessité de réformer l'université, cette réforme ne pouvant se faire qu'après une confrontation de tous les points de vue ; il cite non limitativement un certain nombre de questions à discuter (réforme démocratique des structures de l'université, contenu des cours et méthodes d'enseignement, examens) ; enfin, il charge le Recteur, le pro-recteur et l'ancien recteur de prendre contact avec les intéressés, c'est-à-dire les étudiants, le corps enseignant, le personnel scientifique, technique et administratif. En conclusion, il en appelle à la bonne volonté de tous « pour que le fonctionnement normal de l'université ne soit pas plus longtemps troublé ».

De son côté, l'Assemblée libre de la Communauté universitaire adresse

à tous les étudiants une lettre les invitant à venir occuper les bâtiments de l'Université.

Au sein des facultés, les cours et les examens sont suspendus jusqu'au lundi (10).

Huit cercles facultaires sur dix, annoncent une contre-manifestation devant la statue de Verhaegen pour vendredi après-midi, et y convoquent les étudiants.

Le vendredi 24 au matin, un nombre important d'étudiants en polytechnique, non avertis de l'interruption des cours, se retrouvent avec leurs professeurs à proximité des locaux occupés. Ils font irruption au sein de l'Assemblée libre, clairsemée en cette heure matinale, afin de tenter, profitant de ce qu'ils sont majoritaires, de faire voter une motion ordonnant l'évacuation immédiate des locaux administratifs. Néanmoins, après une longue discussion présidée par un professeur en polytechnique, « rebelles » et polytechniciens se reconnaissent des objectifs communs, en dépit d'une divergence sur les moyens d'action ; ils décident, dans une motion, « d'éviter à tout prix un affrontement grave préjudiciable à des revendications communes et à l'intérêt de l'université ».

Finalement, grâce à l'intervention d'un certain nombre de professeurs et d'étudiants, la contre-manifestation prévue est transformée en Assemblée parallèle, siégeant à l'auditoire Janson. Les problèmes d'une réforme de l'université, et de l'échéance des examens, y sont discutés dans une optique modérée et « légaliste ».

Ce même jour, l'Assemblée générale de la CGSP-Enseignement ULB estime nécessaire de rendre publiques les perspectives et objectifs de l'organisation syndicale « en matière de transformation des structures de l'université bourgeoise ».

Les points principaux de ce rapport sont :

1. La transformation du Conseil d'administration, qui doit devenir un organe élu par les assemblées des diverses catégories composant la communauté universitaire.
2. Une politique de décentralisation des responsabilités par la création de commissions responsables (de la politique scientifique, de l'enseignement, des bâtiments, de la vie administrative et sociale).
3. Le contrôle de la gestion (rapport de gestion et publicité du budget).

(10) A noter que la décision concernant le report des examens a été prise par un groupe de professeurs réunis « indépendamment du mouvement étudiant et de l'Assemblée libre ».

Dénonçant « l'absence de perspectives concrètes » de l'Assemblée libre, la CGSP appelle ses membres à y participer afin d'y propager ses exigences.

Le 25, l'Assemblée générale de la CGSP-Enseignement charge le Comité de prendre contact en son seul nom avec les trois négociateurs désignés par le Conseil d'administration.

De son côté, l'Assemblée libre, dans une motion votée à 23 h 15, déclare ne voir « aucune objection » à recevoir en son sein le recteur, émanation du Conseil académique (11) pour prendre connaissance de son point de vue, et pour lui exposer ses revendications. Elle souligne en outre sa volonté d'étendre son audience à une fraction plus grande de la communauté universitaire, et plus généralement à tous les travailleurs.

Par ailleurs, un projet de restructuration du Comité d'occupation, distinguant trois sections, le service de presse, le service d'ordre et l'intendance, est adopté le même soir, et de nouveaux membres sont désignés pour siéger chaque soir de 20 à 22 h dans ce Comité.

Le 26 mai, à 23 h, l'Assemblée libre décide :

a) un report de 15 jours de la première session d'examens ;

b) le droit de pouvoir présenter sans spécification de raisons une troisième session d'examens en novembre pour tous les étudiants, chaque étudiant n'ayant le droit de présenter que deux sessions.

Elle estime que l'obtention de ces dispositions constitue le préalable absolu à tout dialogue entre l'Assemblée libre et une autorité. Cette exigence n'est toutefois pas liée à l'occupation des locaux, qui sera maintenue en tout état de cause.

Notons qu'à ce moment l'idée d'un dialogue n'est pas exclue.

Au début de l'après-midi du 27 mai, le Recteur vient, au nom du Bureau de l'Université, faire une déclaration devant l'Assemblée libre.

Des contacts pris par les trois recteurs avec « divers groupements (12) qui composent la communauté universitaire, il ressort que celle-ci est désireuse de voir se réaliser rapidement un ensemble de réformes importantes dans les structures de l'université, et dans les méthodes d'enseignement et d'examens. Le Conseil d'administration sera saisi dans les prochaines heures de l'ensemble de ces problèmes.

« Les réformes à apporter le seront dans l'esprit qui se dégage de l'unanimité des groupements structurés qui représentent, à des titres

(11) Et non du Conseil d'Administration.

(12) CGSP, Facultés, cercles facultaires, Corps enseignant, AG...

divers, l'université ». Des mesures ont été prises « pour qu'aucun étudiant n'ait à pâtir, dans la présentation des examens des effets de la situation actuelle ».

Si l'Assemblée libre ne reconnaît plus le conseil d'administration, elle n'est pas davantage reconnue par lui.

A 15 h, une première Assemblée libre du personnel administratif, technique et ouvrier de l'ULB réunit 230 participants (13). Après une discussion portant sur les problèmes du paiement des traitements et des conditions de travail, elle marque sa solidarité avec l'action entreprise « par les étudiants », notamment en ce qui concerne l'occupation des locaux, et invite le personnel à participer aux assemblées libres de la Communauté universitaire (14).

A 20 h, la promulgation d'un nouveau règlement interne des cités universitaires ouvre, suite à une revendication étudiante, tous les locaux aux étudiants des deux cités, sans distinction de sexe.

Au cours de l'Assemblée libre de la communauté universitaire qui se tient dans la soirée, le thème de la liaison avec les travailleurs est mis en avant et déclaré plus important que les problèmes spécifiquement universitaires. Le Comité de liaison avec les travailleurs souligne que les ouvriers ne font pas confiance au mouvement étudiant, et qu'il importe de nouer des contacts directs avec eux, sans plus passer par l'intermédiaire des syndicats.

Le même soir, un rapport du Comité d'occupation soulève différents problèmes relatifs à son statut et à son fonctionnement, et plus spécifiquement au service d'ordre.

Alors que toute autorité est par principe refusée, le service d'ordre en effet, de par ses activités, finit par constituer une nouvelle forme de pouvoir. D'aucuns préconisent de supprimer ce pouvoir en remplaçant l'élection des membres par une cooptation entre gens connus, de confiance.

Suite au reproche fait à l'Assemblée libre de se perdre en discours stériles, est suggérée l'organisation de groupes d'action, formés à l'initiative

(13) Le personnel administratif, technique et ouvrier de l'ULB compte environ 1600 personnes. Au début, les assemblées libres du personnel connaissent un certain succès. Elles prendront rapidement une tournure antisyndicale. Par ailleurs, la majorité du personnel semble avoir été désorienté par les aspects anarchiques du mouvement étudiant, et ce fait, joint aux pressions exercées par les cadres, explique que l'opposition au mouvement de contestation s'y organisera plus que dans les autres corps de la Communauté universitaire. Le 14 juin, sur l'initiative du chef du personnel, M. Trejblez, sera créé un syndicat « apolitique », la « Fédération Indépendante du Personnel de l'ULB ».

(14) Au sein de l'Assemblée libre, on verra à plusieurs reprises des ouvriers, appartenant ou non au personnel de l'ULB, venir discuter avec les étudiants. Chez les étudiants, le mythe d'un rapprochement avec la classe ouvrière est tel que d'aucuns ont pu dire : il suffit de mettre son bleu de travail le plus sale pour se faire écouter de l'Assemblée libre.

de 5, 10, 15 personnes, qui seraient éventuellement contrôlés par l'Assemblée libre.

Ce sont là des thèmes constants de l'Assemblée libre.

Enfin, il est brièvement fait allusion au problème de la mobilisation (ou de la démobilisation ?) des membres du service d'ordre et du Comité d'occupation, la solution proposée consistant à faire siéger en permanence une équipe de responsables relevés de 4 en 4 heures après avoir fait le point de la situation.

Ainsi, six jours après l'occupation des locaux, des tensions apparaissent au sein de l'Assemblée libre de l'ULB, entre ceux qui assument les tâches matérielles de l'occupation et ceux qui, au cours d'interminables débats, élisent, décident, et répandent la parole souveraine. Les premiers signes de fatigue s'annoncent.

Tard dans la soirée du 28, une nouvelle se propage dans l'Assemblée libre : un communiqué de la BRT à 22 h annonce que le Conseil d'administration de l'ULB aurait décidé des principes d'une réforme de ses statuts, et ajoute qu'il ne pourrait tolérer plus longtemps l'occupation des locaux universitaires. La nouvelle étant confirmée (15), un appel est aussitôt lancé à tous les membres de l'Assemblée, les enjoignant à passer nombreux la nuit à l'Université, afin de défendre « leurs » locaux. L'atmosphère est tendue, dramatique même, car on attend, on souhaite peut-être secrètement, une intervention des forces de l'ordre.

Des commissions sont chargées d'étudier le texte émanant du Conseil d'administration et de faire rapport à l'Assemblée libre du lendemain.

Le 29, l'Assemblée libre se partage, à plusieurs niveaux, sur la question de savoir s'il faut ou non poser le problème du Conseil d'administration, et, pour ceux qui acceptent de se pencher sur ce problème, en quels termes il doit être posé.

Sans pouvoir s'accorder clairement sur la manière de traiter le problème, d'aucuns se refusent cependant à le considérer en termes de pouvoir et de contre-pouvoir, ce qui les engageraient selon eux, dans un processus d'institutionnalisation et de négociations sur la base d'objectifs que l'Assemblée libre serait amenée à définir, et entraînerait nécessairement la mort du mouvement, soit au profit de l'appareil mis en place, soit au profit du système capitaliste lui-même.

Dans une motion finalement adoptée, l'Assemblée libre déclare rejeter globalement la décision du Conseil d'administration, dénie à celui-ci tout droit de réforme, et considère donc comme nulle et non avenue toute réforme qu'il pourrait décider.

(15) Le recteur précisera le 29 qu'il n'a jamais été question, dans les circonstances présentes, de recourir à la force, bien que l'occupation soit injustifiable.

Reportant au lendemain l'élaboration éventuelle d'une contre-proposition, l'Assemblée estime qu'elle n'est pas engagée par les décisions d'un Conseil qu'elle ne reconnaît pas.

Le 30, dans la soirée, Paul Goossens, accompagné de quelque 300 étudiants du Studenten Vakbeweging-Leuven, sont chaleureusement accueillis à l'ULB. Au cours d'une intervention très applaudie, le leader du SVB déclare que l'événement est historique, les contradictions entre l'UCL et l'ULB étant dépassées à la fois sur le plan idéologique et linguistique (16). Il préconise l'instauration de commissions communes entre les mouvements étudiants, et notamment entre Bruxelles et Louvain. Le principe en est accepté, et une partie de la délégation du SVB se met immédiatement au travail avec les participants de l'Assemblée libre. Il est 2 h du matin.

Peu avant 24 h, une motion avait été votée, qui soulignait que c'était l'action du mouvement qui avait permis les efforts de réforme visant à la démocratisation de l'ULB, et qui permettrait son aboutissement. « Quant à lui, le mouvement poursuit son action en vue de la démocratisation de la société, et notamment de l'accès de tous aux études, et de la fin d'une société fondée sur le profit (17).

Préservant ainsi sa pureté autant que sa dignité révolutionnaire, l'Assemblée libre se reconnaît, encore que d'une manière extrêmement vague, un rôle de groupe de pression vis-à-vis de tout ce qui se fait en dehors d'elle.

Depuis plusieurs jours, bon nombre d'orateurs ont insisté sur la nécessité d'élire un Comité à compétence technique (de coordination), ou politique (de gestion). Mais il y a divergence entre les propositions, et parfois même entre les différentes déclarations d'une même personne.

Le 31 mai, l'Assemblée se montre préoccupée des objectifs du mouvement. Mais le problème du Conseil d'administration, faute de pouvoir être résolu définitivement, demeure pour elle une source de malaise.

*
* *

(16) Des étudiants et des membres du personnel scientifique de la section flamande de l'U.L.B. participent aux Assemblées libres, sans y former un groupe distinct. Un certain nombre d'entre eux se réunissent toutefois parallèlement, pour examiner essentiellement le problème du dédoublement. Le 28 mai, lors d'une première réunion, ils formulent l'exigence d'un dédoublement complet de l'université, avec séparation des budgets, l'unité de l'ULB devant résider dans la collaboration des deux sections dans l'équité; ils invitent par ailleurs les membres de la commission à soutenir le Mouvement du 13 mai. De ces réunions va sortir le NUG (Nederlandstalige Universitaire Gemeenschap), qui se veut représentatif de la communauté flamande, et groupe des professeurs, des chercheurs, des assistants, des étudiants et des membres du personnel.

(17) Cette motion semble confirmer l'analyse faite la veille par un professeur. Celui-ci invitait en conclusion l'Assemblée libre à « créer les modalités d'une relation dans toutes les instances latérales et parallèles (CGSP, ensembles facultaires...) qui mènent des négociations pour leur propre compte ».

Un orateur, après avoir noté la propension de l'Assemblée libre à occuper la citadelle de la contestation, affirme la nécessité urgente d'établir une stratégie à partir des revendications concrètes que le mouvement du 13 mai défend à l'ULB. Le rôle de l'Assemblée libre est de formuler les revendications globales des étudiants (cours, programmes), et de prendre en charge les négociations avec les autorités, en ménageant la possibilité d'une extension de la contestation et de la lutte politique aux autres universités. En conclusion à cet exposé, l'orateur présente une motion, qui n'est pas adoptée.

Le pouvoir de l'Assemblée libre de la communauté universitaire.

Le 1^{er} juin, l'Assemblée libre commence par élire un nouveau Comité d'occupation. Le groupe des Grippistes (18) dénonce cette élection comme un coup de force et un tract daté du 2 accuse le Comité d'occupation de vouloir faire du service d'ordre « une véritable garde prétorienne d'opérette, commandée par un état-major qui a tout fait pour écarter de lui la confiance des militants de l'Assemblée libre, se plaçant au-dessus d'elle, visant à échapper totalement à son contrôle ».

Un fait, lourd d'implications, se produit plus tard dans la nuit. Pour en finir une fois pour toute avec le problème du remplacement du Conseil d'administration, l'Assemblée libre vote une motion qui établit les principes suivants : tout le pouvoir à l'université appartient exclusivement aux Assemblées libres des étudiants, des enseignants et chercheurs, du personnel et des ouvriers. Ces Assemblées ont un pouvoir égal, leurs délégués exercent un pouvoir égal, et sont en tout temps révocables.

Avec cette ébauche d'un compromis entre les diverses tendances auxquelles il a déjà été fait allusion, l'Assemblée libre semble avoir trouvé une solution qui convienne à tous et à chacun. En effet, elle s'engage, et n'engage qu'elle-même, sur des principes minima sans lesquels aucune démocratisation interne à l'ULB ne pourrait être considérée comme valable.

En fait, cette motion contredit la précédente (adoptée le 30 mai) dans la mesure où elle prévoit l'élection de délégués qui, bien que révocables en tout temps, détiendront leurs pouvoirs d'une Assemblée catégorielle, l'Assemblée libre n'étant plus libre que de nom. Les tenants du contre-pouvoir paraissent l'emporter (19).

(18) Tendance Jacques GRIPPA, Parti d'obédience chinoise.

(19) Une motion allant dans le même sens, fut rejetée à l'Assemblée libre du 30 mai. Dans cette motion antérieure, le pouvoir accordé aux assemblées « libres » catégorielles est considéré comme provisoire, la communauté universitaire n'étant pas actuellement, selon son auteur, valablement représentée au sein de ces assemblées.

Dans la soirée du 3 juin, un membre du personnel scientifique constatant que tout se déroule sur le plan du discours, pose le problème du sens du mouvement. Il suggère la formation immédiate de groupes de 10 à 15 personnes, axés à la fois sur l'action et sur la concertation. Ceux-ci s'institueraient de façon permanente, constituant les unités d'une occupation diurne et nocturne des locaux, à la disposition du service d'ordre. Six groupes se constituent à 1 h du matin et se réunissent pour définir les perspectives et les objectifs du mouvement ; ils feront rapport dans l'heure. Aucune vue nouvelle ne se dégage de leurs discussions, mais ils formulent une proposition concrète qui sera adoptée : professeurs et étudiants sont invités à préparer ensemble les examens.

Le 6 juin, à l'initiative de quelques membres de la communauté universitaire, une assemblée libre réunit dans l'auditoire Janson environ 500 personnes, en grande majorité des étudiants. A l'ordre du jour, l'élection de délégués dans le cadre de la motion votée le 2 juin.

A la suite d'une discussion sur le programme de la réforme universitaire, les étudiants participant à l'Assemblée (20) votent, entre plusieurs autres, une motion (21) par laquelle les étudiants présents à l'Assemblée s'engagent à poursuivre l'occupation des locaux jusqu'à ce que le Conseil d'administration se soit démis de ses fonctions et ait remis tous ses pouvoirs à un organe démocratiquement élu par la Communauté universitaire, et jusqu'à l'acceptation par toutes les facultés de la troisième session d'examens.

Les perspectives suivantes sont proposées à l'ensemble de la Communauté universitaire :

- transformation du pouvoir actuel à l'université par l'élection d'un pouvoir représentatif de la Communauté universitaire (dans le cadre de la motion du 2 juin ;
- instauration de conseils paritaires au sein des facultés et des écoles ;
- transformation des formes et des contenus de l'enseignement.

Le vote vient à peine de se terminer qu'un participant rompt une lance en faveur de l'Assemblée libre et conteste le principe du vote de motions (22). Il est salué, ici par des applaudissements, là par des huées.

(20) Seuls les étudiants ont été appelés à voter.

(21) Ce texte a été voté par 167 voix contre 71 et 22 abstentions. A noter que les autres motions ont également été portées au vote, et que le nombre total des votants s'est modifié en cours de vote : ainsi, le nombre total des suffrages est de 260 pour la première motion, de 170 pour la seconde et de 155 pour la troisième...

(22) Au tableau, un participant a écrit : « le vote est un assassinat de la démocratie ».

Le président, s'adressant à la salle, s'écrie : « vous portez la responsabilité du vote ! ».

Entretemps, il a été décidé de ne pas élire de délégués, vu la faible participation de la Communauté étudiante.

Le 7 juin, vers minuit, se produit le premier incident violent : des éléments d'extrême-droite, casqués et armés, font irruption dans le grand hall de l'ULB et s'attaquent aux membres de l'Assemblée libre, faisant un blessé parmi les occupants, avant d'être refoulés par le service d'ordre.

Le 10 juin, l'Assemblée libre, qui rassemblait dans ses meilleurs moments entre 500 et 1.000 personnes, voit se restreindre le nombre de ses participants. Ce rétrécissement influence l'objet des débats. Un thème domine : faut-il ou non continuer à occuper ? Si oui, dans quelles perspectives, avec quels effectifs (les étudiants bloquent), et quels locaux ?

Le principe de la continuation de l'occupation des locaux administratifs est voté. Un rapport d'une commission d'orientation du mouvement précise :

1. L'élection d'un Comité de coordination de 7 à 9 personnes, responsable et révocable devant l'Assemblée libre. Sur le rôle, politique ou purement technique, de ce Comité, les avis divergent ou se contredisent. Il ne s'agirait pas d'une direction politique du mouvement, mais d'un groupe de militants responsables, liant intimement la théorie et la pratique, c'est-à-dire organisant l'occupation des locaux, étant entendu que l'acte d'occupation est un acte politique.

2. L'organisation d'activités politiques à l'Université. Il faut donner une image nouvelle de l'ULB, par exemple en montant des expositions (sur la commune de Paris, sur la police en civil), en invitant des personnalités comme A. Gorz, J.P. Sartre, J.P. Vigier, et ouvrir effectivement l'université à la population, en inaugurant des rencontres internationales entre jeunes, une « journée des travailleurs étrangers »...

3. La création de groupes d'action à l'extérieur de l'ULB (liaison avec les travailleurs).

4. La création de comités de coordination avec les autres universités.

L'ensemble de ces propositions sont votées à la majorité, avec 5 voix contre et 14 abstentions.

On procède alors à l'élection des neuf membres du nouveau Comité de coordination. Une liste de 27 candidats est inscrite au tableau, et l'on compte les suffrages recueillis par chacun. Parmi les 9 élus il y a 4 membres du corps enseignant, 1 chercheur, 2 étudiants et 2 extérieurs.

Les critères qui ont, à des degrés divers, présidé au choix des élus semblent être : le dynamisme dans la participation aux assemblées et dans l'occupation des locaux, un certain prestige de leaders appartenant au corps enseignant, la popularité, et aussi le fait que la majorité d'entre eux représentent les tendances dominantes de l'Assemblée libre.

Quelques jours plus tard, l'arrestation et la détention d'un étudiant membre de l'Assemblée libre, inculpé de « séquestration », entraîne des réactions immédiates de l'Assemblée libre. Une lettre, adressée au Procureur du Roi, recueille dès le premier jour 180 signatures de membres affirmant leur responsabilité collective dans les faits incriminés. Par ailleurs, l'Assemblée libre s'engage à prendre des mesures pour organiser la grève illimitée des examens jusqu'à la mise en liberté de l'inculpé et l'arrêt de toutes poursuites contre tout membre de l'Assemblée (23). Dans une autre motion, elle demande en outre aux structures établies (notamment la CGSP-ULB), d'affirmer concrètement leur solidarité par rapport à ces faits. Le lendemain, cet étudiant est libéré.

Une négociation possible ?

Dans la journée du dimanche 16 juin, un Comité de coordination élargi se réunit pour examiner un document remis aux membres du Comité par un professeur extérieur au mouvement.

Dans ce document, il reconnaît « la nécessité d'une contestation radicale sur une base de spontanéité mentale et de déstructuration formelle », et prévoit la passation du pouvoir du Conseil d'administration à des mandataires élus par toute la communauté universitaire, et des dispositions transitoires (un Conseil d'administration transitoire et constituant). Il soumet à l'Assemblée libre un projet de résolution dans lequel celle-ci se déclarerait prête à quitter les locaux académiques et administratifs si le Conseil d'administration mettait à sa disposition « une salle de réunion et un local de travail qui lui permette, dans le cadre de l'université, de poursuivre son activité de discussion et d'étude critique ».

Le Comité de coordination décide d'étudier la proposition et d'examiner en Assemblée libre les suites à y donner (24). On convient, non pas de répondre point par point à cette proposition ou de l'amender, mais de définir, pour tout interlocuteur, la ligne générale de la contestation étudiante, et sa stratégie politique à long, à moyen et à court terme.

(23) Depuis le début du mouvement, la police judiciaire et la BSR multiplient les convocations adressées à des membres de l'Assemblée libre et de la Communauté Universitaire.

(24) Il y a à ce moment des tentatives de médiation émanant de divers milieux, soit politiques, soit académiques, et même d'une organisation médicale (ASEL-CNCSM Wynen).

Des propositions sont inscrites au tableau. Un thème reflète apparemment les idées et les sentiments de l'Assemblée : « le mouvement vise à favoriser la maturation politique par une sensibilisation, une participation à long terme ».

Au début de la soirée, un professeur définit les grandes lignes d'un projet de motion qui prônerait la désignation de mandataires chargés de négocier avec le médiateur qui s'est proposé, l'évacuation de certains locaux (les locaux administratifs), moyennant des garanties préalables (démocratisation du Conseil d'administration, examens, amnistie).

Un étudiant intervient alors et propose au vote une seconde motion rejetant toute idée de négociation. Elle est repoussée par 46 voix contre 40 et 20 abstentions.

Au cours des débats qui s'ensuivent, l'Assemblée se trouve progressivement réduite à une cinquantaine d'« occupants ». De par cette diminution d'effectifs, la répartition des suffrages se trouve inversée, et, lorsque, vers 1 h du matin, le texte élaboré de la première motion est enfin mis au vote, il est rejeté à son tour, par 25 voix contre 20 (25).

Le 17 juin, un certain nombre d'orateurs déclarent à l'Assemblée libre que :

1. Le problème de la transformation du Conseil d'administration, posé le 21 mai par une Assemblée de professeurs, d'assistants et de chercheurs, est devenu indûment un objectif de l'Assemblée libre, et que l'examen doit en être définitivement repoussé, la démocratisation du Conseil d'administration restant une utopie dans le cadre de la société bourgeoise.

2. Dans cette perspective, l'occupation des locaux, dans sa forme actuelle, dessert le mouvement.

Alarmés par les bruits d'une « désoccupation », des membres du personnels qui participent à l'Assemblée libre demandent à celle-ci de ne pas lâcher l'arme dont la communauté universitaire dispose pour faire pression sur le Conseil d'administration avant le 21 juin, date à laquelle le Conseil s'est engagé à modifier ses statuts. Ils soulignent que, pour eux, le Conseil d'administration est une autorité patronale, vis-à-vis de qui ils ont des revendications matérielles à formuler, et rappellent aux étudiants la solidarité réciproque à laquelle ils se sont engagés.

(25) Ce jour-là, les responsables du Service d'Ordre démentent que des armes aient été stockées à l'ULB. Quinze jours plus tôt, le gouvernement se serait inquiété des rumeurs courant à ce sujet : M. Van Den Boeynants aurait rencontré le Roi à ce propos dans l'après-midi du 30 mai, et en aurait saisi le Conseil des Ministres du 31.

L'Assemblée unanime décide alors de poursuivre l'occupation sous sa forme actuelle en tous cas jusqu'au 21.

En fin de soirée, 2 membres du corps enseignant donnent leur démission en tant que membres du Comité de coordination. L'un d'eux précise les motifs de cette démission : le Comité de coordination n'a pas de raison d'être, puisque, d'une part, il ne coordonne pas les différents services de l'Assemblée, qui agissent en dehors de lui, et que, d'autre part, il n'a pas le droit de prendre des initiatives, aucun pouvoir ne lui ayant été dévolu.

L'Assemblée libre se termine dans le brouhaha.

Le 18 juin, un membre du service de presse convoque à 20 h un certain nombre de participants de l'Assemblée libre. Rappelant que le Conseil d'administration se réunira le 21, il annonce que, selon des informations provenant de source sûre, si la tendance « dure » du Conseil l'emporte, l'Assemblée libre risque d'être expulsée des locaux universitaires par la gendarmerie dans la nuit de jeudi. Il importe dès lors de faire pression sur la tendance « modérée » du Conseil, en définissant tactiquement les conditions préalables à une prise de contact, et en désignant les mandataires de l'Assemblée libre. En conséquence il propose l'élaboration d'un ou plusieurs textes clairs et précis, susceptibles de rallier l'accord le plus large, qui seront présentés à l'Assemblée libre du 19.

Une commission, présidée par un professeur, s'instaure dans ce but. Au cours d'une séance qui durera jusqu'à 3 h du matin, un projet de motion est élaboré collectivement, dans une atmosphère très détendue, où tous avaient l'impression de suivre clairement les voies qu'ils se traçaient.

Ce projet comporte :

- un préambule rappelant brièvement les positions de l'Assemblée libre ;
- l'énoncé des conditions préalables à l'évacuation de certains locaux administratifs (à savoir un nouveau Conseil d'administration transitoire s'engageant à modifier ses statuts de manière à ce que le pouvoir revienne effectivement à la Communauté universitaire, l'amnistie, la disposition illimitée des locaux désirés, l'application de la motion du 26 mai relative aux examens) ;
- la communication de ces positions au Conseil d'administration et à l'opinion publique, l'Assemblée libre acceptant de rencontrer toute personne susceptible de contribuer à la réalisation des préalables énumérés (26).

(26) Toute intervention policière entraînerait la rupture immédiate des contacts.

Le 19 juin, la motion élaborée la veille est présentée à l'Assemblée libre. Un membre propose (et distribue) un autre projet de motion repoussant la notion même de négociation et de délégation de pouvoir. Tard dans la nuit, la motion de la commission est finalement adoptée par 63 voix contre 58, après avoir été rejetée lors d'un vote antérieur. Les positions de principe de l'Assemblée libre précisées dans cette motion avaient été redéfinies par un professeur : « Tout le pouvoir à l'Université doit appartenir à la communauté universitaire. Il est l'expression de la démocratie directe des Assemblées libres, qui peuvent élire des représentants responsables devant elles, et révocables par elles.

Ce pouvoir, transformé dans le cadre de la seule organisation universitaire, se veut une modification des structures de cette dernière. Prise en soi-même, cette modification revêt un caractère réformiste. Mais la signification et le contenu de cette transformation sont et doivent être tels, que celle-ci réserve à tout instant — et en fonction des circonstances extérieures à l'université — la possibilité de laisser jouer en elle toutes les formes de radicalisation favorisant une transformation de caractère révolutionnaire.

A l'extérieur, la radicalisation révolutionnaire et ces structures démocratiques s'appuieront sur la volonté collective d'une abolition de la société fondée sur le profit. Dans l'immédiat, l'université favorisera de toutes ses forces la réalisation de cette volonté ».

Le 20, des orateurs soulignent devant l'Assemblée libre les motifs qui doivent amener celle-ci à prendre position par rapport aux décisions que va publier le Conseil d'administration.

Pour l'un d'eux (membre du corps enseignant), le mouvement du 13 mai, replacé dans son contexte européen et mondial, a ceci d'original, que pour la première fois depuis 1940, il s'agit d'un mouvement où la gauche a pris l'initiative et l'offensive, et dont l'impulsion a été donnée par des intellectuels, à travers une prise de conscience qui a mené les étudiants de la contestation à la révolte, et de la révolte à l'organisation de celle-ci, notamment par la liaison avec la classe ouvrière. Ce qui paraît acquis dans le développement de ce mouvement, c'est que :

1. Tout le travail politique et idéologique ne s'est pas effectué par l'action de politicologues et sociologues, mais dans la rue, « avec les poings et les barricades ».

2. Il sera de plus en plus difficile d'amalgamer la notion de réalisme avec celle de tergiversation. « La sagesse, aujourd'hui, c'est la témérité ».

Au-delà des réformes et des problèmes de démocratisation à l'ULB, ce qui est posé, conclut l'orateur, c'est le problème de la démocratie elle-

même, et de la liaison entre travailleurs et intellectuels contre la violence, l'injustice et la contrainte (27).

Depuis quelques jours, des tentatives sont faites en vue de travailler plutôt au sein des Commissions ou des « groupes d'action » qu'en Assemblée libre. Les préoccupations portent sur un avenir moins immédiat : l'université d'été, l'université critique, l'université populaire, le relais d'octobre. Le thème d'une maturation politique se précise : on ne peut imposer des mots d'ordre justes à une masse non avertie. Il faut donc former auparavant les membres de la Communauté universitaire, élaborer des modes et des voies d'action pour élargir le cercle des initiés, et toucher une audience de plus en plus vaste.

Sur le plan de la forme, on cherche des solutions techniques à ce qu'on appelle maintenant à voix haute, « l'antidémocratie de l'Assemblée libre ». Un projet, présenté sous forme de schéma complexe, prévoit à la fois une plus grande autonomie des groupes d'action à la base, et un fractionnement en groupes d'action au sommet lorsque des décisions sont à prendre. Des règles très précises assurent l'aboutissement des propositions ou des actions, et fixent le rôle des différents organes.

Mais comment soumettre un tel projet au vote de l'Assemblée libre sans se contredire ? Comment faire reconnaître par l'Assemblée libre un pouvoir qu'elle ne veut ni ne peut déléguer, comment réclamer un pouvoir qu'on ne veut et ne peut que se donner ? Au surplus, des règles de fonctionnement trop rigides risqueraient de freiner la spontanéité, la créativité à laquelle on vise.

Dans la nuit du 20 au 21, le Conseil d'administration de l'ULB publie une déclaration annonçant une révision partielle de ses statuts, dont il précise les termes et l'esprit.

Le Service de presse de l'Assemblée libre note que « le caractère dérisoire de la réformette opérée, après plus de trois semaines de silence, ne pourra que renforcer, selon les membres de l'Assemblée libre, la détermination du Mouvement du 13 mai, dont l'action a suscité dans toute la Communauté universitaire une émulation inébranlable dirigée contre les structures archaïques ». Il souligne en outre que « nulle réponse, même indirecte, n'est apportée aux questions posées par l'Assemblée libre dans sa résolution du 19 juin, et que le mouvement devrait peut-être dès lors étudier immédiatement des moyens d'action renforcés ».

Cependant, les « réformes » opérées, réintroduisant le thème du Conseil d'administration, et son rapport — ou l'absence de rapport — avec le

(27) Selon l'orateur, ce qui manque, c'est la perception systématique du fait que ce ne sont pas seulement les étudiants qui ont besoin de la classe ouvrière, mais les organisations ouvrières qui ont besoin d'être revitalisées par les mouvements étudiants.

Mouvement, remettent en question le sens de l'occupation des locaux administratifs. Entre le 24 et le 28 juin, le problème va donner lieu parfois à des envolées lyriques.

Tel cet orateur, le 26 juin : le mouvement a un avenir. Cet avenir ne saurait s'assimiler à des locaux, à des habitudes dans les locaux. Les « conditions objectives sont dans le cœur, dans l'esprit et dans les tripes de chacun ». Il faut décider l'abandon pur et simple des locaux. L'Assemblée libre n'en disparaîtra pas pour autant : « nous restons intacts. Tant que nous serons là, nous pourrons nous réunir. Nous occuperons ce que nous voulons, c'est un droit acquis en fait par l'ensemble de la Communauté universitaire ».

Jusqu'au bout, des tentatives seront faites pour mener à son terme la proposition de la Commission adoptée le 19 juin, en désignant des mandataires chargés de négocier l'évacuation des locaux administratifs moyennant un certain nombre de garanties.

Si l'Assemblée ne semble pas prête à entamer concrètement la négociation, elle refuse tout autant de se prononcer sur la poursuite ou la cessation de l'occupation des locaux. La décision est ainsi reportée de jour en jour, au cours de votes successifs et souvent contradictoires.

Le vendredi 28 juin commence une longue nuit, animée de débats fiévreux, de rires inquiétants, d'explosions de colère. Les derniers occupants (ils sont au petit jour environ soixante-dix), se resserrent autour de quelques tables. Vers 5 h du matin enfin, l'Assemblée se prononce par un vote de principe (47 voix contre 19) contre la poursuite de l'occupation des locaux dans ses formes actuelles.

A 8 h du matin, le 29 juin un texte, qui d'abord avait été rejeté, est finalement imposé aux survivants d'une Assemblée qui ne résiste plus. Il traduit de manière ambiguë le vote de principe sur la fin de l'occupation : « L'Assemblée, consciente des contradictions dans lesquelles l'enferme sa tentative d'abolir à l'Université l'oppression de la société bourgeoise, décide de retourner à ses sources, et de reprendre la contestation permanente d'une société pourrie par la consommation des biens matériels et basée sur le profit. Elle proclame provisoirement son indifférence superbe à l'égard des problèmes universitaires traités isolément, et laisse les locaux qu'elle accepte de céder, à qui voudra les prendre ».

Le lendemain, un communiqué publié à 20 h annonce que : « Le Mouvement du 13 mai, poursuivant son action de contestation, décide de créer une Université Critique et Populaire, ouverte à tous, et à laquelle ont été conviés tous ceux qui ont participé aux Assemblées libres. Ces activités débiteront le premier juillet 1968 et se dérouleront dans le grand hall de l'ULB et dans la faculté de droit (où aucun examen n'a

lieu) afin de ne pas entraver le fonctionnement normal de l'ULB » (28). L'Assemblée libre est morte, vive l'Assemblée libre !

III. LES GROUPES EN PRESENCE, LES TENDANCES

Déterminer les composantes de l'Assemblée libre constitue une tâche délicate et malaisée. Aussi convient-il de procéder par touches successives, en tentant de cerner la réalité sous des angles divers.

Dans une première approche, énumérons très brièvement les groupes de gauche dont des membres ont participé au mouvement du 13 mai :

— La CGSP-Enseignement ULB (300 membres environ).

— L'UES (Union étudiante syndicale, 100 à 150 membres, dont certains grippistes « orthodoxes » et des Etudiants socialistes proches de l'UGS).

— Les ES (étudiants socialistes, 50 à 70 membres).

Une tendance proche du PSB, la Section Etudiante du PSB, compte une quinzaine de personnes qui ne semblent pas avoir joué un rôle important au sein de l'Assemblée libre. Plus nombreux sont les membres d'une autre tendance, plus indépendante, et proche de l'UGS.

— L'UNEC (Union Nationale des Etudiants Communistes, de l'avenue de Stalingrad, 50 à 70 membres). On trouve également à l'Assemblée des membres de la cellule « Cadres » du PCB (29).

— Les EC (Etudiants Communistes de l'avenue du Palais, comptant une dizaine de personnes). Il faut y joindre le Théâtre Populaire de Bruxelles, qui a installé un stand (livres, brochures, tracts), dans le grand hall de l'ULB.

— Le groupe « Clarté » (exclu du parti de J. Grippa) compte une vingtaine de personnes, parmi ceux qui participent au mouvement.

— Le groupe de « l'Exploité » (exclu du parti de J. Grippa) représente 5 à 6 personnes.

(28) Le mercredi 11 juillet, cent gendarmes et soixante policiers délogent 15 étudiants de la Faculté de Droit. Avertis par les membres du personnel de l'ULB, les autres occupants ont fui par les souterrains.

(29) Les partis politiques de gauche (PCB, UGS...) n'ont pas, en tant que tels, participé au mouvement du 13 mai. Cependant certains de leurs membres y ont pris une part active à certains moments. D'autre part, en ce qui concerne le PCB, deux de ses membres ont été suspendus en raison de leurs activités au sein de l'Assemblée libre.

— Les JR (Jeunes Révolutionnaires, tendance trotskyste) (30).

— Le POR (le Parti Ouvrier Révolutionnaire, section belge de la IV^e Internationale).

— Le SVB-Brussel, le SVB-Leuven et le SVB-Gent.

— Des groupes anarchistes, tels le « Groupe accuse », le mouvement « Rupture expressionniste », le groupe anarchiste révolutionnaire « Socialisme et Liberté », le groupe des « Enragés » (Internationale Situationniste)...

Parmi les autres groupes, citons encore les Etudiants libéraux (dont quelques dizaines ont participé au mouvement), l'AG, le Librex, le Brussels-Studentengenootschap, le Vrij Onderzoek...

Cette liste, pour complète qu'elle soit, et bien qu'indicative des différents milieux politiques organisés qui ont été mêlés au mouvement (31), ne reflète que partiellement les grandes tendances de l'Assemblée.

En effet, et sans qu'intervienne dans ce rapport la désaffection progressive qui a frappé le mouvement, l'Assemblée libre s'est composée, d'une manière constante, pour moitié de gens appartenant aux organisations politiques citées, et pour moitié de gens plus ou moins sensibilisés à la politique, c'est-à-dire soit d'individus politisés (ayant éventuellement appartenu antérieurement à une organisation politique), soit d'individus peu politisés ou même apolitiques (32).

On peut distinguer, de manière plus précise :

a) Un mouvement revendicatif visant à obtenir des réformes à l'ULB [certains membres du corps professoral, l'AG (33)].

(30) Ce groupe, et les suivants, se sont surtout manifestés par des tracts, et il est extrêmement difficile de chiffrer leurs effectifs, se réduisant souvent à 3 ou même 2 personnes.

(31) Le nombre de membres de ces groupes participant aux Assemblées libres serait plutôt inversement proportionnel au nombre de leurs adhérents.

(32) En réalité, au fur et à mesure que le temps s'écoule, les interventions de membres de la CGSP, et de l'UNEC diminuent (bien qu'ils soient toujours présents), au profit de celles de groupes situés plus à gauche, et même à l'extrême-gauche, et de celles de membres d'Assemblées plus ou moins politisés.

(33) Ce mouvement a eu peu d'impact direct au sein de l'Assemblée libre, ses représentants s'attachant rapidement à AGIR à l'extérieur de l'Assemblée, et notamment au niveau des Facultés. Ainsi, à l'initiative des délégués de Médecine se tient le 18 juin une Assemblée interfacultaire (francophone) des délégués des étudiants, des assistants et des chercheurs, ainsi que du personnel technique et ouvrier. Ils élaborent la Charte de l'Université démocratique et libre-exaministe de demain. C'est à eux que le Recteur fera appel pour représenter la Communauté universitaire à la Conférence de rénovation universitaire du 30 juillet. Le pendant de cet organe est la NUG (qui comprend en plus des professeurs).

Rappelons en outre que ce courant a créé le climat revendicatif sur lequel est venu se greffer le mouvement du 13 mai, ce climat ayant d'une certaine manière rendu possible l'éclosion du mouvement.

b) Un courant politique « modéré », qui, à partir de revendications propres à l'ULB, tendrait à radicaliser les exigences posées au fur et à mesure qu'elles se concrétisent, notamment par la pression de l'occupation des locaux administratifs, autant qu'à marquer des étapes, des relais (autres universités, travailleurs), dans la perspective d'une contestation globale de la société (CGSP, ES, UNEC, avenue de Stalingrad, PCB, JGS, UGS, une partie de l'UES...).

c) Un mouvement d'extrême gauche, dont la stratégie est fixée sur la liaison avec la classe ouvrière, et qui est caractérisé par une vision abstraite et idyllique de la Révolution « en train de s'accomplir », en même temps que par un entier dévouement à la mise en œuvre des objectifs fixés ; ce qui a pour effet de renforcer la rupture entre l'image et la réalité, entre la Révolution comprise et vécue dans un univers fermé sur lui-même, et la persistance de structures, apparentes ou cachées, sur lesquelles on a d'autant moins de prise qu'on tente de les ignorer (34) (les EC ou PC tendance Grippa, « L'Exploité », « Clarté », JR, POR...).

d) Une tendance « ouverte », formée de gens qui cherchent des lignes politiques et des modes d'action plus adéquats que ceux qui leur sont habituellement tracés par les groupes politiques organisés, auxquels ils reprochent encore l'automatisme et la rigidité des appareils mis en place ; qui ressentent un besoin de renouveau, d'invention, de créativité, et s'efforcent de trouver prise sur une réalité politique à laquelle ils s'intéressent plus ou moins activement, mais en général individuellement (35).

(34) Un tract du POR, daté du 14 juin 1968, illustre bien cette tendance : « Le problème qu'il faut résoudre, c'est la direction révolutionnaire, le programme révolutionnaire, et déjà une immense avant-garde est en train de le résoudre : l'occupation des usines, leur mise en fonctionnement dans certains endroits, les soviets d'usine... C'est la même chose que nous devons appliquer dans l'Assemblée libre : il faut maintenir l'occupation au finish, et surtout développer constamment de nouvelles initiatives, chaque jour une nouvelle avance de la lutte, chaque jour une nouvelle conquête... »

Des appels sont lancés en vue de constituer un front unique avec les ouvriers, les étudiants des autres universités et des écoles secondaires. Il faut envoyer des délégués aux portes de toutes les écoles, des principales usines du pays...

Des initiatives de ce genre ont été prises : envoi d'étudiants aux usines, Charles Louis, en grève ; arrivée d'une délégation d'ouvriers de Charleroi (tendance Triffaux) ; envoi d'étudiants dans certaines écoles secondaires de l'agglomération, dans un supermarché, etc...

(35) Ce serait à mon sens une erreur de qualifier cette tendance d'individualiste ou d'anarchiste, bien qu'elle soit composée en partie d'individualistes et d'anarchistes.

Parmi ceux qui relèvent de cette tendance, et notamment parmi les anciens étudiants, on trouve souvent les promoteurs ou les membres de mouvements et d'activités politiques moins bien définis, et souvent occasionnels, comme le groupe Esprit, les Comités Vietnam, les manifestations à l'occasion de la grève des médecins en 1964... Quoi qu'il en soit, la marge est souvent fort étroite entre ceux qui, ne représentant qu'eux-mêmes, n'engagent dans le mouvement que leur propre responsabilité, et ceux qui, porte-parole d'une organisation, s'en distancient dans les initiatives qu'ils sont amenés à prendre, se comportant en fait en indépendants.

Pour ceux-là, l'Assemblée libre a été un lieu de réflexion et d'auto-formation collectives, un centre de maturation politique, à travers une expérience vécue de démocratie directe s'appuyant sur l'acte réel de l'occupation des locaux administratifs, bref une expérience de participation à la politique.

e) Une tendance psycho-sociologique enfin, certains considérant l'Assemblée libre comme un vaste psychodrame qui vise à libérer les énergies de chacun de la mythologie du langage, des concepts et des valeurs qu'il recouvre et que secrète la société capitaliste (démocratie parlementaire, liberté, efficacité, rentabilité), en particulier des interdits et des tabous progressivement intériorisés (36).

Le courant ultra-gauchistes et la masse des gens plus ou moins sensibilisés à la politique ont, bien qu'avec des fluctuations perceptibles dans le déroulement des faits, dominé l'Assemblée libre, et ont fini par l'emporter, les voies qu'ils avaient choisies ou pressenties se rejoignant.

Un point d'interrogation subsiste cependant : l'Assemblée libre ne représentant qu'elle-même, et chacun y parlant en son nom personnel, quel a été le jeu explicite ou voilé des groupes politiques en présence ?

Un groupe s'est présenté comme tel à l'Assemblée libre : la CGSP-ULB.

Quant à la voie suivie par les autres groupes, une hypothèse paraît plausible : l'atomisation des groupes s'est opérée dans la mesure où, ceux-ci ne représentant qu'eux-même, c'est-à-dire un petit nombre de membres, l'impression a prévalu qu'ils ne pourraient se survivre qu'à la condition de se dissoudre, au moins en apparence, au sein de l'Assemblée ; dans la mesure aussi où cette attitude répondait à une motivation profonde des individus qui les composaient (c'est le cas pour le groupe « Clarté »).

En réalité, la plupart des groupes ont marqué des tendances à la déstructuration. On peut se demander toutefois si une restructuration ne s'est pas produite en sens inverse, les petits groupes se recomposant simplement de manière différente.

IV. L'ASSEMBLEE LIBRE DANS UN MIROIR

La distance rompue entre les révolutionnaires ultra-gauchistes et les individualités disponibles a laissé à l'Assemblée libre, en dépit des tâton-

(36) A quelques exceptions près, le courant psycho-sociologique n'existe guère à l'état pur au sein de l'Assemblée libre. Par contre, on peut, sans sourire, affirmer qu'il a, dans des proportions variables, contaminé la plupart de ceux qui relèvent des autres tendances mentionnées.

De nombreux psychiatres sont, d'ailleurs, venus observer l'Assemblée libre, intervenant même parfois au cours des débats.

nements, des erreurs, des aller-retour, une image d'elle-même mythique et passionnée, qui tient du roman picaresque autant que des aventures d'Astérix, l'image d'une assemblée profondément sérieuse qui n'arrêterait pas de festoyer.

D'une part, l'utopisme émerveillé des uns, leur foi débouchant sur des perspectives d'action qui font appel à l'imagination autant qu'à l'élan vital, a rendu aux autres de nouvelles raisons de croire, leur a fait prendre conscience de leurs propres potentialités.

D'autre part, des groupuscules isolés et repliés sur eux-mêmes ont trouvé dans une masse indécise et complice une audience qu'ils n'espéraient plus.

*
**

L'Assemblée libre, veut être le « refus vivant et vécu » de toute institution (appareil et règles de procédures : ordre du jour, vote, motions), de toute idéologie, et, d'une manière générale, de tout pouvoir, d'où qu'il vienne (37).

C'est également une critique radicale de la vie quotidienne, du travail parcellaire et agressif, de la consommation passive de marchandises, c'est la révolte instinctuelle et politique contre l'ennui, l'abrutissement, la dépersonnalisation, la solitude côtoyée avec d'autres, que nous imposent, sous des formes subtiles et larvées, la culture et l'idéologie dominantes.

Le ton est tour à tour ironique ou méprisant. L'Assemblée libre témoigne d'une « indifférence superbe » à tout ce qui lui est étranger, elle s'aureole du prestige d'un pouvoir « souverain ».

L'Assemblée libre, c'est la projection dans le présent d'une communauté humaine qui s'annonce, communauté libre et ouverte, qui détient un pouvoir infini (politique, idéologique, législatif) et universel.

Ainsi, il est souvent fait allusion à « l'ancien Conseil d'administration », comme s'il n'existait déjà plus.

L'Assemblée libre exerce son pouvoir par la démocratie directe. Mais les avis divergent quant à l'interprétation à donner du fait que l'Assemblée ne représente qu'elle-même, c'est-à-dire des individus responsables s'engageant en leur nom personnel (38).

(37) Cette idée s'exprime souvent d'une manière paradoxale : « tout le pouvoir doit être transmis à l'Assemblée libre, organe de pure contestation, organe technique d'organisation, organe de conceptualisation », ou encore cette proposition de réclamer du Conseil d'administration la reconnaissance de l'Assemblée libre.

(38) Parfois l'Assemblée s'inquiète de la mise en application des principes qu'elle a défini : dans un tract du 16 juin, un membre déclare : « S'il y a des décisions graves à prendre : exiger à l'entrée de l'Assemblée libre que celui qui veut entrer se considère comme *participant* à cette Assemblée libre ».

Pour certains, les décisions politiques et leur exécution doivent être assurées par un même corps vivant, toute délégation de pouvoir étant exclue.

Pour d'autres, la majorité, les décisions politiques doivent être prises par l'Assemblée libre, mais leur réalisation peut être confiée à un comité élu, responsable et révocable en tout temps devant l'Assemblée libre, l'accent étant mis sur les tâches plus que sur les personnes.

La démocratie directe prélude à l'autogestion.

Ici, l'image est un peu forcée, car si l'Assemblée libre fonde son pouvoir sur un territoire qu'elle occupe (l'Assemblée, qui occupe a le pouvoir ; l'extra-territorialité est un moyen pour fonder la commune libre), parce qu'il lui appartient (nous sommes ici chez nous), elle ne peut cesser d'occuper les locaux, elle doit garder cette maison qui est la sienne, y multiplier les actes de gestion, afficher son pouvoir sur les murs de la ville, hisser son étendard et laisser flotter, rouge et noir, ses drapeaux.

Aussi est-il nécessaire de recourir à des subterfuges pour justifier les velléités épisodiques d'un abandon des locaux administratifs. L'Assemblée libre, dira-t-on, est partout chez elle ; si elle quitte l'ULB, elle ressurgira ailleurs, à tout moment, que ce soit dans le hall d'un cinéma ou à la gare de Schaerbeek, au bois de la Cambre ou au jeu de balle du Sablon, et « jeudi on chantera comme dimanche... ».

Entre temps, à l'ULB, se poursuit le combat, l'apprentissage, jour après jour, de la démocratie. Il ne s'agit pas seulement de modifier radicalement les structures de la société, mais aussi de transformer les individus eux-mêmes.

L'Assemblée libre est un lieu d'appel à la parole et à l'écoute de chacun par chacun, c'est aussi un lieu d'appel à l'acte. Participer à une Assemblée libre, c'est se rendre et être rendu à soi-même et à tous, c'est déclencher un processus qui inciterait chaque homme à sentir, à penser, à parler, à écouter, à agir, à laisser venir ce qu'il n'est pas encore, ce qu'il est déjà et ce vers quoi il tend. C'est, sous un autre aspect, la découverte d'une sorte de potentiel commun dont on fait partie et qui n'est exploitable que comme tel, c'est l'affirmation de la supériorité pratique et théorique d'une réflexion peu poussée et peu précise, mais qui est le fait d'un plus grand nombre de personnes et peut se vérifier, donc se compléter et se préciser dans l'action (39).

L'utopie serait-elle devenue réalité ?

(39) Nombre d'idées condensées ici se retrouvent dans les tracts « d'un membre de l'Assemblée libre ». Est-il audacieux de prétendre qu'il en a été l'émanation la plus fluide et la plus personnelle ?

V. LES CONTRADICTIONS INHERENTES AU MOUVEMENT DU 13 MAI, ET LEURS REPERCUSSIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE LIBRE

La réalité vécue de l'Assemblée libre, ce sont les paradoxes ou les antinomies qui tiennent à la nature du mouvement, c'est la dénonciation de phénomènes qui se reproduisent en son sein, c'est l'apparition de puissances voilées devant des yeux clos.

Dans ses plus beaux jours, l'Assemblée libre a été la découverte de la force que représente l'affirmation concrète de son propre pouvoir. On a occupé les locaux administratifs de l'ULB, et des portes encore fermées se sont ouvertes d'elles-même.

Quelqu'un a écrit : « le Roi est nu » et ce que l'on taisait, ce que l'on vivait à l'insu, est apparu à tous comme une évidence, chacun s'est senti concerné.

Sans doute vient-on à l'Assemblée comme à un spectacle. Mais les soit-disant touristes, chaque soir, d'accord, pas d'accord, retournent chez eux, prêts à entamer, confusément peut-être, quelque chose d'autre.

Rapidement toutefois il apparaît que l'Assemblée piétine, qu'elle tourne en rond dans les locaux qu'elle occupe. Au fur et à mesure que le temps passe, elle tend à s'éclipser d'ailleurs au profit de commissions et de groupes d'action de plus en plus nombreux et de plus en plus informels. Si, au départ, ceux-ci s'étaient fixés des thèmes précis et concrets, ils s'égarèrent progressivement soit dans des discussions sans fin sur la théorie et la praxis révolutionnaire, selon Marx ou Che Guevara, selon Marcuse ou Cohn Bendit, soit dans des actions qui visent à étendre le mouvement vers l'extérieur (la classe ouvrière), sans poser au préalable le problème de l'Université, de la Communauté universitaire face à ses structures, des formes et des contenus de l'enseignement.

Surtout et bien que des Commissions critiques ou auto-critiques du mouvement aient très tôt été mises sur pied, et qu'elles aient fonctionné assez régulièrement, l'Assemblée, dans sa majorité, n'a pas fait l'analyse de la situation. Il y avait une sorte de refus d'y voir clair, recélant peut-être une relative impuissance à dépasser une double contradiction inhérente au mouvement.

La pratique de la démocratie directe, cette participation de tous à laquelle on vise, implique un travail de longue haleine, une déstructuration incompatibles avec un critère d'efficacité. Mais, paradoxalement, — et par le fait même que l'Assemblée libre est ouverte à tous et permet à chacun de s'exprimer —, ce critère d'efficacité étranger au principe de l'Assemblée

libre (40) a pu être invoqué à diverses reprises par la tendance « modérée », composée de gens habiles à manier les rouages de la politique, qui ont pu, pesant de leur poids, faire osciller en leur faveur la masse flottante de l'Assemblée, et appeler à un engagement immédiat.

Une autre contradiction s'est jointe à la première. Le volontarisme affiché dans le souci d'innover a pu empêcher l'Assemblée de jeter un regard neuf sur les phénomènes qui ne l'étaient pas nécessairement, et faire obstacle à ce qu'elle se débarrasse des schémas et du langage dits révolutionnaires, autant que des images plaquées par analogie avec d'autres événements. La société « pourrie » dénoncée par le mouvement se trouvait au cœur de l'Assemblée que d'aucuns ont pu comparer au Conseil d'administration (deux mondes fermés s'ignorant mutuellement, l'un projeté dans le futur, l'autre dans le passé).

Ainsi, bon gré mal gré, l'autorité est revenue au sein de l'Assemblée libre, indirectement par les choix qu'elle détermine et qui exigent des responsables chargés de les mener à terme, plus directement dans les livres qu'on porte sous le bras, dans les schémas de pensée, ou dans le mimétisme des comportements. Cette autorité s'est notamment incarnée dans les leaders, tour à tour portés aux nues ou dénigrés.

Dans un premier temps, on peut distinguer différentes catégories de leaders :

— Un noyau composé de membres du corps enseignant, du personnel scientifique, ainsi que quelques personnalités qui ont en commun d'être d'anciens étudiants de l'ULB, ayant toujours, et souvent ensemble, participé aux manifestations de la gauche.

— Quelques professeurs soucieux de réformes négociées au sein de l'ULB, et qui, selon certains, appartiendraient à la fraction progressiste de la Loge, et d'autres professeurs qui appartiennent à des groupes politiques de gauche, mais interviennent à titre purement personnel dans les Assemblées.

— Des membres de la CGSP-ULB (41).

— Des étudiants, parmi lesquels des membres de groupes politiques de gauche, et quelques étrangers proches de la tendance « démocratie directe » (42).

(40) Cependant, à long terme, la participation de tous et le critère d'efficacité ne sont pas incompatibles, puisqu'une transformation profonde de la société ne sera rendue possible qu'avec la participation ou tout au moins l'adhésion d'une majorité de groupes ou d'individus, dont les motivations se seraient rencontrées, les amenant à s'unir sur base d'objectifs communs.

(41) Ces membres seront désavoués par leur organisation.

Dans un second temps, certains professeurs dits « réformistes », les membres de la CGSP et les étudiants de la tendance « modérée » ont perdu toute audience au sein de l'Assemblée libre. Certains étudiants, retenus par leurs examens, disparaissent. L'influence de certains membres appartenant à la tendance d'extrême-gauche ou à la tendance « ouverte » se voit progressivement confirmée ou renforcée.

Il est intéressant de souligner qu'une grande partie des leaders appartiennent au corps enseignant et au personnel scientifique (et plutôt au premier groupe qu'au second), et non à la masse étudiante. Bien qu'en principe l'autorité soit contestée, le fait d'être professeur confère toujours un prestige réel devant l'Assemblée libre, qui aime trouver auprès d'une personnalité « compétente » une confirmation de ses options.

Bénéficier à priori d'un certain prestige ne permet pourtant pas à un leader, fût-il professeur ordinaire, d'imposer de l'extérieur ses options : une proposition n'aboutira que si, transmise d'abord de bouche à oreille, de groupe à groupe, elle est véritablement redécouverte, appropriée par la majorité de l'Assemblée au moment où elle éclate publiquement dans quelque harangue.

Les leaders qui émergent de l'Assemblée et qui sont acceptés par elle sont ceux qui se mettent à son niveau, qui ne prétendent pas constituer une avant-garde privilégiée coupée de la masse.

Dans le chef de ces leaders, la motivation me paraît être double. Il y a d'une part la dénonciation à priori de la validité de toute réussite, l'expression d'une ironie, d'une distance que l'on prend par rapport à ce que l'on fait, par rapport à ce que l'on pourrait faire. Mais il y a aussi un sentiment de rupture, l'impression d'être privé des autres à qui l'on ne peut communiquer ce que l'on sait, ce que l'on vit, parce qu'ils sont privés d'eux-mêmes.

La relation réciproque et plus ou moins inconsciente qui s'établit entre l'Assemblée et ses leaders est telle, que celle-là recherche auprès d'eux la sécurité, et finalement une autorité qu'ils détiennent de fait sans qu'elle ait jamais voulu la leur reconnaître, et que ceux-ci viennent s'assurer d'un pouvoir dont ils doutent en partie, sans vouloir l'utiliser, puisqu'il ne leur est pas reconnu en droit.

(42) Notons que :

— bien que la participation féminine à l'Assemblée libre soit très large, les femmes y ont pris moins souvent la parole, presque jamais la présidence, et ne s'y sont pas imposées en tant que leaders elles se sont affirmées beaucoup plus au niveau des commissions et des groupes d'action ;

— la plupart des facultés sont représentées parmi les leaders ou candidats leaders. La faculté de médecine présente peut-être un cas particulier : la plupart des médecins ou étudiants en médecine ont très rapidement travaillé au niveau de leur faculté, celle-ci ayant au surplus des problèmes spécifiques.

Un exemple de ce pouvoir « institué », c'est l'autorité acquise par les services de l'Assemblée libre : le Service d'ordre, le Comité d'occupation, le Service de presse.

En ce qui concerne le Service d'ordre et le Comité d'occupation, les événements ont démontré leur importance : l'Assemblée libre, c'est l'Assemblée libre occupante !

D'une certaine manière, on a eu tendance à esquiver le problème de l'occupation en le faisant poser et trancher (à 1 h du matin) par ceux qui à l'avance avaient décidé de rester (43).

Le fait est que, la plupart du temps, les membres du Service d'ordre ne pouvaient participer ni aux Assemblées libres ni aux autres manifestations et discussions politiques, et que ceux qui votaient dans l'Assemblée en faveur de l'occupation ne participaient pas réellement à cette occupation.

Quant au Service de presse, son rôle est plus complexe, plus ambigu aussi.

Si la presse et la télévision ont, en général, donné une relation objective des faits, et reproduit les positions de l'Assemblée libre, c'est certainement au Service de presse qu'elle le doit.

Néanmoins, le pouvoir de fait dont il disposait, par le contrôle qu'il pouvait exercer sur la diffusion des tracts et des communiqués, le Service de presse a été amené à plusieurs reprises à dépasser sa fonction d'organe au service de l'Assemblée libre, et à imposer de facto à celle-ci sa censure ou ses initiatives, ce qui a donné lieu à quelques frictions entre ce Service et le Comité d'occupation ou l'Assemblée.

En résumé, on peut dire que les divergences sur le sens et les perspectives du mouvement, l'absence d'objectifs concrets à plus ou moins court terme, les difficultés d'instaurer une direction politique du mouvement, ou tout au moins des structures assez souples que pour laisser jaillir la spontanéité, la créativité, et assez rigides que pour collecter les informations les idées, coordonner les actes individuels et collectifs, tout cela explique le fonctionnement défectueux de l'Assemblée libre, ses contradictions, ses retours en arrière ou ses pas de côté, son incohérence.

*
**

Quelle est la nature du système de décision ou de l'absence de décision au sein de l'Assemblée libre ?

(43) Un aspect secondaire du problème de l'occupation a certainement consisté à occuper les gens qui occupaient !

Le mouvement du 13 mai connaît trois types de décisions :

— L'Assemblée élabore une série de principes en fonction de sa seule existence d'Assemblée libre. Elle ne reconnaît plus le Conseil d'administration, elle occupe les locaux administratifs de l'ULB, décide que le pouvoir appartient aux Assemblées libres de la Communauté universitaire.

— Elle adopte, une attitude réactionnelle, tantôt complaisante, tantôt de refus, de rejet vis-à-vis des événements extérieurs et à l'égard des forces qui luttent en son sein. Elle ne reconnaît plus le Conseil d'administration, mais le problème continue à peser sur ses débats, elle « attend » une intervention des forces de l'ordre ou des « fascistes », elle se prononce contradictoirement vis-à-vis des offres de médiation.

Le mécanisme semble être le suivant : alternativement, l'Assemblée se soumet aux événements, aux individus ou aux groupes qui composent le mouvement, et puis bascule dans la négation, dans l'ignorance de ce à quoi elle a consenti jusqu'à un certain point.

En cédant de cette manière, elle entend se débarrasser sans doute de ce qui la dérange, mais paradoxalement il lui convient aussi d'avoir à s'occuper de problèmes et d'événements qui lui sont étrangers, même si elle est amenée à les rejeter ensuite (ce qui fait partie du jeu) parce qu'elle ne veut et ne peut, dans la voie qu'elle s'est tracée (abolir la société bourgeoise à l'université), que se confiner dans des déclarations de principe et des actes qui tiennent du symbole et de l'imaginaire.

Cependant, même dans cette perspective, l'Assemblée, ou certains de ses membres, auraient pu organiser effectivement la préparation, non seulement des examens mais aussi de certains cours, ou encore des séminaires, des meetings locaux ou ambulants, ouverts à tous, et destinés à sensibiliser les étudiants à la vie politique belge.

En fait, l'Assemblée libre, ce fut sans doute le pouvoir en imagination, mais rarement l'imagination au pouvoir.

VI. CONCLUSIONS

S'inscrivant dans le cadre d'un mouvement plus large, à l'échelle européenne et même mondiale, et subissant la contagion des événements qui se déroulent en France, où il puise ses modèles, le Mouvement du 13 mai témoigne d'une aspiration à un changement radical qui dépasse de beaucoup le cadre de l'Université.

Située au niveau de la société globale, cette critique s'étend à tous les domaines de la vie quotidienne autant qu'aux problèmes et événements

mondiaux, et vise le système économico-social, ses archétypes et sa conception de l'homme.

En termes immédiats, clairs, un peu naïfs, le mouvement a cherché à associer l'idée de la contestation à un acte réel de prise de pouvoir (l'occupation des locaux administratifs), considéré par certains comme un moyen de pression sur les structures existantes (le Conseil d'administration), et par d'autres comme un acte symbolique préfigurant la société future.

Par ailleurs, la volonté de s'exprimer et d'agir en tant que personne a amené la contestation des valeurs et des interdits qui conditionnent et oppressent l'individu, donnant au mouvement ce caractère de « psychodrame ».

Cependant, l'idée et l'acte de la contestation sont restés juxtaposés l'un à l'autre ; la divergence des tendances s'imprime dans les décisions du mouvement et lui impose des compromis qui, en s'annulant successivement, n'ont jamais permis de mener à terme les choix qui paraissaient acquis antérieurement.

D'un autre côté, le désir de se libérer de certaines valeurs que chaque individu intériorise en lui plus ou moins consciemment, de dépasser les contradictions entre ce que l'on vit et ce que l'on projette, n'a pas été réalisé.

La tentative elle-même semblait viciée au départ, car, ces contradictions s'additionnant, la dramatisation symbolique de l'acte réel de l'occupation a consisté à « jouer » la prise du pouvoir : l'Assemblée a cherché à se débarrasser symboliquement, non d'une situation antérieure réactualisée, mais d'une situation réelle qui résistait, persistait, le pouvoir n'ayant jamais cessé d'appartenir au Conseil d'administration, et au-delà aux groupes économiques, financiers ou politiques qui régissent le pays.

S'installant dans l'utopie, paralysé par une action limitée et contradictoire, et par le reflet en soi d'une société condamnée, le Mouvement du 13 mai s'est replié sur lui-même, se fermant au regard du monde et à son propre regard.

Mais l'imaginaire est devenu réel, le Mouvement du 13 mai, en dénonçant un malaise, une inquiétude latents dans toutes les consciences et toutes les forces sociales, a été le révélateur de problèmes préexistants dont la perception a éveillé les gens à eux-mêmes et aux autres.

Le Mouvement n'a pas apporté de solution à ces problèmes. Les autorités académiques et politiques de ce pays (44), le Conseil d'administration de l'ULB, les dirigeants des principaux partis et son gouvernement s'en sont préoccupés. Ils n'ont pas résolu davantage la crise qui a éclaté. La conférence sur la rénovation universitaire du 30 juillet indique en tout cas la volonté du gouvernement de se saisir du problème. La crise reste ouverte.

Démontrant un manque autant qu'un besoin de politisation, une disponibilité jointe à une profonde immaturité, l'Assemblée libre de l'Université libre de Bruxelles a mis à jour deux problèmes fondamentaux, celui de l'information nécessaire sur les données d'ordre socio-économiques qui conditionnent le développement de toute société industrielle avancée, et celui de la participation consciente de tous les citoyens aux décisions qui se prennent, à tous les niveaux où elles sont élaborées.

(44) Des instances parallèles se sont également occupées de ces problèmes. Citons la CGSP-ULB, les cercles et assemblées facultaires...



Nature et évolution historique des mouvements d'extrême droite en Europe Occidentale

par Annamaria STERNBERG MONTALDI,
Docteur en Sciences Politiques et Sociales.

★

La « réaction » en tant que telle présente des caractères différents et se manifeste diversement selon le contexte social et historique d'un pays ; elle peut aller du conservatisme paternaliste autoritaire au totalitarisme absolu en passant par des nuances nombreuses et variées qui souvent estompent l'évidence d'un classement.

Après les expériences *ad limitem* fasciste et nazie de notre siècle qui ont représenté la manifestation extrême d'un long processus historique, en faisant confluer le fanatisme et l'intolérance idéologique avec les aspirations autoritaires de la bourgeoisie conservatrice, une analyse des mouvements d'extrême droite ne peut faire abstraction des traces profondes que ces expériences ont laissées sur les caractères actuels de la réaction dans le domaine politique.

Certes, bien avant la venue au pouvoir du fascisme et du nazisme, tout au long des siècles, la réaction s'est présentée sous des aspects différents, souvent contradictoires et pourtant bien déterminés dans la réalisation de certains buts.

Il est évident aussi que le fanatisme idéologique en tant que tel n'est pas une qualification spéciale de la droite « ultra », ni un caractère exclusif de la réaction, les mouvements révolutionnaires de gauche, des jacobins aux gardes rouges, l'ont suffisamment prouvé.

Notre propos est d'analyser l'extrême droite telle qu'elle se présente après ces dernières expériences déterminantes, en ne considérant les forces conservatrices de la droite économique et politique qui ont pu la soutenir, que comme des éléments secondaires.

Il serait sans doute oiseux de chercher des analogies ou des rapports avec les philosophes contre-révolutionnaires du temps de la Restauration, et avec certains courants philosophiques du XIX^e siècle auxquels l'idéologie fasciste a pu se rattacher. Les relations avec des événements de

l'histoire lointaine ou récente ont surtout un caractère indicatif pour souligner une attitude moralement similaire.

A la différence du communisme qui présente dans l'ensemble une conception cohérente et qui, tout en se transformant, s'est toujours préoccupé de conserver une continuité avec le marxisme, le fascisme et le nazisme furent des créations improvisées. Ses chefs étaient des hommes dépourvus de culture, incapables de construire une doctrine logique. Sans doute la foi, les idées, les préjugés qu'ils évoquaient, existaient-ils depuis longtemps mais ne faisaient pas partie d'une idéologie rationnellement formulée. La « philosophie » qu'on essaya de bâtir fut une œuvre d'opportunisme, fondée sur des appels essentiellement émotifs, sans aucune base réelle, mais avec une indifférence totale, qui était déjà mépris, pour l'honnêteté intellectuelle.

Malgré les différences considérables que l'on peut relever dans le développement plus que dans les origines (assez parallèles), du fascisme en Italie et du nazisme en Allemagne, l'opportunisme fut un caractère typique du processus par lequel ces partis parvinrent au pouvoir dans les deux pays. Il s'agissait de fondre les intérêts souvent incompatibles de certains groupes à des fins qui ne s'inspiraient pas de principes communs mais de craintes et de haines communes. Ainsi l'appel s'adressait aux ouvriers et aux paysans comme aux grands propriétaires et aux industriels, même si par la suite, l'expérience devait montrer que seuls les intérêts de ces derniers jouaient un rôle déterminant.

Nazis et fascistes affichaient un mépris souverain à l'égard de toutes les théories politiques rejetées en bloc et à l'égard de l'intellectualisme en général. Mussolini comme Hitler affectaient des attitudes d'hommes pratiques, empiristes, sans théories, uniquement attachés aux faits.

Les doctrines qu'on voulut construire après la consolidation de ces régimes furent des créations artificielles qui se juxtaposèrent à une adhésion fanatique du mouvement populaire.

L'absence d'un système rationnel fut donc le résultat d'un choix délibéré en faveur de la spontanéité créatrice du peuple, se rattachant, d'une certaine façon, à l'idée romantique du « Volksgeist ». La mythisation d'un chef qui concentrait en soi les qualités les plus exceptionnelles était le produit d'un culte irrationnel et romantique pour les héros.

Cette grossièreté simpliste qui caractérisait maints aspects des justifications théoriques du fascisme et du nazisme et l'absence d'une théorie politique ne signifient cependant pas que ces mouvements n'appartiennent pas à l'évolution des idées et de l'histoire européenne et soient uniquement l'aboutissement provisoire et circonscrit d'ambitions personnelles imposées par la propagande et le terrorisme.

Les historiens actuels les plus lucides, en Allemagne notamment, ont

tendance à refuser les deux thèses extrêmes qui veulent, l'une, considérer le nazisme comme le dernier anneau d'une longue chaîne, l'autre, comme une simple parenthèse aberrante. Une troisième hypothèse paraît plus fondée : elle place le nazisme dans le développement historique de certains courants de l'histoire allemande, tout en le considérant comme une déviation pas tout à fait inévitable.

Le fascisme et le nazisme furent des réactions à une situation réelle et si les raisons même de leur formulation, s'étaient uniquement rattachées aux ambitions aberrantes de certains chefs, ces doctrines auraient disparu avec eux, ce qui ne s'est pas produit.

La force du nationalisme dans l'histoire européenne, les préjugés passionnés de l'antisémitisme, les aspirations confuses à un « nouvel ordre » qui devrait résoudre les disparités entre le monde politique et économique, les ambitions latentes de domination et de supériorité nationale et raciale avaient enfin trouvé une justification.

Certes, les aboutissements historiques du fascisme et du nazisme n'ont été qu'une réalisation confuse et souvent mystifiée des grands courants de pensée qui ont pu les inspirer : de Hegel à Fichte et à Spengler. Nietzsche même, malgré sa théorie de « l'Übermensch » se proclamait bien plus européen qu'allemand et avait en commun avec le nazisme surtout le mépris pour la démocratie et le christianisme. Sorel exerça sans doute une influence considérable sur la pensée de Mussolini, moins sur celle de Hitler, et deux écrivains excentriques, Gobineau et Chamberlain, contribuèrent à l'édification du mythe de l'arianisme.

L'irrationalisme qui a représenté un courant de la philosophie politique du XIX^e siècle croyait aux forces obscures et mystérieuses de la société en opposition avec la science et l'intelligence. Toutes ces tendances ont dans une certaine mesure contribué, avec les réserves que nous avons posées auparavant, à la « Weltanschauung » fasciste et naziste. Le mythe de la Rome impériale pour les uns, celui de la race et la terre pour les autres ; Rocco et Rosenberg, chacun de leur côté, offraient leurs interprétations de l'histoire et de la philosophie politique.

La politique antisémite du nazisme (elle était beaucoup moins naturelle, plus forcée et secondaire pour le fascisme), a représenté l'acné d'un siècle qui refusait l'humanisme. D'ailleurs la doctrine raciale appliquée aux juifs a été accidentelle, elle aurait pu l'être à tout autre groupe ethnique, étant donné qu'elle représentait une gradation des droits civils et politiques par rapport aux privilèges réservés au « Herrenvolk » allemand.

La conception artificielle de la race, était exploitée à des fins d'opportunisme, de domination dans les pays occupés, surtout en Pologne et en Union Soviétique.

L'antisémitisme satisfaisait aussi certains aspects de la psychologie de

masse en transférant une quantité de haines et de rancunes sur un seul ennemi. La peur du communisme s'ajoutait à celle du marxisme juif et paradoxalement du capitalisme juif.

Le peuple juif d'ailleurs représentait une minorité contre laquelle s'étaient accumulés des siècles de préjugés (auxquels les différentes confessions chrétiennes n'étaient malheureusement pas étrangères).

Le peuple juif était assez fort pour être craint mais assez faible pour être persécuté.

La doctrine raciale devenait donc un moyen d'unifier la société allemande en dirigeant ses antagonismes contre un seul ennemi.

Elle pouvait aussi servir de prétexte à l'expansion vers l'Est, les peuples slaves devant devenir des « satellites » du peuple allemand.

Ainsi : la terre, la race, l'espace vital contribuèrent à la création des mythes dont l'Europe et le monde payèrent les conséquences et qui aujourd'hui encore exercent leur attrait.

Si tous ces facteurs ont joué le rôle que nous savons à une certaine époque de l'histoire européenne récente mais déjà bien révolue il est impossible de considérer comme invraisemblable la possibilité de nouveaux développements du fascisme sous différentes formulations (que d'ailleurs la chronique quotidienne nous relate toujours). Il en sera ainsi aussi longtemps qu'une partie de l'opinion publique pourra être persuadée qu'en politique l'intelligence est inutile et dangereuse, incapable d'action et que les systèmes démocratiques sont faibles et décadents.

Cette « révolte contre la raison », — ainsi qu'on a pu définir la formulation des idéologies fasciste et nazie — a encore des bonnes possibilités.

Avant d'examiner la situation et les possibilités actuelles de l'extrême droite dans les principaux pays de l'Europe occidentale, nous voudrions considérer brièvement ses « Internationales » qui ont permis des liaisons extrêmement efficaces entre les partis européens.

Il faut tout d'abord mentionner l'organisation qui se constitua vers la fin de la guerre pour le transfert secret des fonds du Troisième Reich. Une somme probable de 500 millions de dollars fut investie dans un grand nombre de sociétés en Suisse, en Espagne, au Portugal, en Turquie et en Argentine. Ces biens permirent par la suite l'émigration clandestine des criminels nazis et leur placement, surtout en Amérique du Sud où les gros intérêts financiers jouaient un plus grand rôle que les sympathies politiques.

Indiquons également l'Organisation Odessa (des ex SS) qui fut très active, sous la direction de Skorzeny et la HIAG (*Hilforganisation auf Gegenseitigkeit der Waffen SS*) qui, sous des fins apparemment humanitaires, s'occupa de la réhabilitation des SS et de leur réintégration dans la vie nationale.

Puis vinrent les premiers essais de contact avec des éléments nazis et fascistes d'autres pays européens.

Après une rencontre à Rome en 1950 organisée par le Mouvement Social Italien, la décision fut prise de convoquer un congrès plus important en Suède. Il aboutit à la constitution de l'*Internationale de Malmoe* qui réunit des délégués allemands, italiens, autrichiens, espagnols, français, hongrois et suédois. Y étaient présentes des personnalités typiques comme Sir Oswald Mosley et un homme de lettres comme Maurice Bardèche. Ces personnages issus de milieux différents aspiraient à une Europe, troisième force entre les blocs et professaient un anticommunisme de manière. Ils constituèrent le « Mouvement Social Européen » (MSE). Toutefois le MSE conservait encore, en raison de la présence de certaines personnalités une forme de respectabilité qui évitait le racisme trop accentué de certains de ses éléments ; ceux-ci insatisfaits de cette « modération » se réunirent en un autre congrès à Zurich, en 1951, pour fonder le « Nouvel Ordre Européen », caractérisé par un antisémitisme radical et violent.

Le « Nouvel Ordre Européen » (NOE) était dirigé par le Français René Binet et le Suisse Guy Armandruz. Il affirmait la nécessité d'un racisme européen et interdisait les mariages entre européens et non européens par crainte de dégénérescences possibles de la race.

Le NOE subit par la suite diverses transformations, il tint un congrès à Milan en 1958 (tandis que les Internationales prenaient des dénominations différentes et que les mêmes leaders passaient de l'une à l'autre).

La question d'Algérie et du Congo offrirent en 1960 de bonnes possibilités au neofascisme européen. Nous reviendrons sur le mouvement « Jeune Europe » et les activités de Thiriart en Belgique pour la « défense de l'Occident et de la civilisation chrétienne ».

En 1962, à Venise, fut fondé le « Parti National Européen » avec la participation de délégués de différents pays dans le but d'unifier l'Europe jusqu'à la Hongrie et la Pologne et de refuser les ingérences de l'ONU. On peut remarquer que si ces « Internationales » avaient évité jusqu'alors les dénominations du passé, l'anglais Colin Jordan se départit nettement de cette prudence et annonça en 1962 la constitution de la « World Union of National Socialists », avec la croix gammée pour emblème.

Mentionnons encore des organisations similaires qui, comme la « Northern European League », dont l'emblème est la croix celtique, se rattachent à une solidarité nordique et les nombreuses associations des hongrois, croates, roumains en exil qui sont très actives dans différents pays européens où elles possèdent une presse organisée et se livrent à des attentats à l'occasion des visites de personnalités officielles de leurs patries.

Allemagne.

Une analyse du néonazisme dans ce pays qui en a été le berceau apparaît assez complexe.

Si nous nous limitons aux chiffres officiels des adhérents et des votants pour les partis d'extrême droite qui se sont tout à tour présentés sous des dénominations différentes : « Deutsche Reichs Partei » puis « National Demokratische Partei », le pourcentage paraît assez peu important. On peut même conclure que dans l'ensemble de la République Fédérale (car ce n'est que dans cette partie de l'Allemagne qu'une libre expression rend possible une analyse fondée sur les faits), le néonazisme est pratiquement inexistant.

Cette conclusion optimiste serait une mystification comme l'est d'ailleurs celle d'une propagande contraire qui s'obstine à voir en République Fédérale l'épanouissement du néonazisme. Cette propagande prétend en effet accréditer l'image opposée et concurrente d'une autre Allemagne située à l'est où les citoyens seraient des démocrates modèles sans passé ni responsabilité nazis.

La propagande de la DDR ne nous intéresse donc pas. Toutefois, malgré ses titres limités pour parler au nom de la démocratie, certaines de ses accusations ne sont pas dépourvues de valeur.

Si la « *lunatic fringe* » (selon l'expression pittoresque de Roosevelt) est limitée, la présence dans les cadres de l'administration de fonctionnaires gravement compromis avec le régime passé est encore proportionnellement forte et conduit à certaines ambiguïtés. Beaucoup de ces démocrates récents, dont il est permis de douter fortement, étant donné leur passé, peuvent donc être de respectables députés de la CDU, des membres du Ministère des Affaires étrangères (où la présence d'ambassadeurs, chefs de division et hauts fonctionnaires de temps de Ribbentrop est incontestable), de la police et de la magistrature.

Les cas d'officiers SS, soumis à un procès pour crimes de guerre commis dans des camps de concentration et qui avaient réussi à parvenir à des postes de responsabilité et de prestige dans la police fédérale, sont encore nombreux et fréquents.

On ne peut ignorer non plus le rôle important des hommes d'affaires, des industriels qui eurent une si lourde responsabilité dans la consolidation du Troisième Reich et dans la guerre et qui réussirent à regagner leurs places. Cette pénétration silencieuse est d'autant plus difficile à analyser qu'elle se présente sous des aspects respectables et sous le couvert de l'anticommunisme auquel la guerre froide a pu donner une nouvelle auréole de foi démocratique et de défense de l'Occident.

On ne soulignera jamais assez, à cet égard, l'importance de la fracture qui se produisit peu après la guerre entre l'Occident et le monde communiste et du soutien que la politique américaine apporta, même indirectement, à la relance des mouvements revanchistes et réactionnaires allemands, ceux-ci se réclamant tous du plus pur anticommunisme qui était devenu la règle.

De nombreuses associations d'inspiration ouvertement ou vaguement nazie, existent en République Fédérale, bénévolement tolérées par le gouvernement.

Il s'agit tout d'abord des nombreuses associations de réfugiés qui passent leur temps à réclamer le retour aux frontières de 1939 avec un manque de réalisme qui n'a d'égal que leur nationalisme exacerbé. Ce qui paraît plus grave, c'est la présence dans les assemblées de ces organisations, de ministres membres du gouvernement tels que le furent Oberländer et Seebohm. D'ailleurs, même les Chanceliers Adenauer et Ehrhard ont fait preuve d'une certaine indulgence pour le revanchisme en considérant les aspirations des réfugiés des Sudètes et de Prusse Orientale comme justifiées. En général, les associations d'inspiration nationaliste mais aussi de caractère culturel, universitaire etc., passent d'une dénomination à l'autre, de sorte que celles que nous pourrions citer peuvent avoir changé de nom entre-temps, comme la « *Deutsche Gemeinschaft* », « *Deutscher Block* », « *Deutscher Mittelstand* », la « *Gesamtdeutsche Partei* » née de la fusion entre la « *Deutsche Partei* » et la BHE (Bloc des réfugiés et victimes de l'injustice), l'organisation « *Nation Europa* », le « *Bund Nationaler Studenten* ». Partout, parmi les dirigeants, se trouvent des ex membres des SS et des SA.

Avec le réarmement de l'Allemagne, les associations militaires prirent une nouvelle vigueur. La HIAG (Association de ex SS) sortit de la clandestinité et fut reconnue en 1959 « d'utilité publique », le droit à la pension fut accordé à ses membres.

Les réunions par milliers d'anciens SS dans des petites villes d'Allemagne (ils évitent en général les grands centres à majorité social-démocrate) se poursuivent régulièrement ; leurs chefs, comme les généraux Dietrich et Lammerding, peuvent témoigner leur satisfaction envers les autorités « très compréhensives » de la République Fédérale.

En 1960, leur journal « *Der Freiwillige* » put observer, avec plaisir que l'ostracisme à leur égard avait enfin disparu. D'ailleurs le ton provocant de leur discours pour repousser toutes accusations et les rejeter sur les Alliés, en exaltant « l'honneur des SS » est permanent.

N'oublions pas qu'il s'agit d'un corps jugé criminel par le Tribunal International de Nuremberg, qui, dans ses enquêtes, parvint à la conclusion qu'il était impossible de trouver une seule unité SS qui n'ait pas participé

à des activités criminelles, telles que : camps de concentrations, assassinats de prisonniers de guerre, atrocités commises dans les pays occupés, participation aux « *Einsatzgruppen* », entière responsabilité dans la tentative d'extermination du peuple juif.

Les associations militaristes sont aujourd'hui plus de 1.200, on y trouve les grandes associations comme le « *Stahlhelm* », le « *Kiffhäuserbund* », le « *Deutscher Soldaten Bund* », la « *HIAG des Waffen SS* », et puis encore toutes les associations traditionnelles qui représentent toutes les unités de la *Wehrmacht*.

A ce sujet, il est extraordinaire d'observer qu'un homme tel que le chancelier Adenauer, rigide conservateur certes, mais étranger à toute collusion avec le nazisme, n'hésita pas en maintes occasions à défendre des collaborateurs gravement compromis avec le Troisième Reich (le cas Globke est le plus connu à cet égard) et à rendre hommage à des forces qu'il avait pourtant combattues, ainsi qu'en témoigne la déclaration qu'il fit en 1953, que « les hommes des SS étaient des soldats comme les autres ».

Était-ce une conséquence de l'anticommunisme aveugle qui acceptait n'importe qui dans ses rangs ?

Les dix millions de réfugiés des zones orientales constituent aussi sans doute un facteur très utile pour le néonazisme qui a placé ses leaders à la tête des « *Landmannschaften* » dont le nombre d'inscrits atteint deux millions et demi.

Les personnalités officielles de la République Fédérale les ont flattés un grand nombre de fois : outre la position particulière de Adenauer, le ministre Strauss est bien connu pour ses prises de position réactionnaires et revanchistes. Remarquons que le règne d'Adenauer qui ramena l'Allemagne dans la voie de la démocratie et de la renaissance économique fut aussi caractérisé par cette réconciliation avec les éléments nazis, encadrés et utilisés selon l'utilité du moment. Pour expliquer cette position ambiguë et, d'une certaine façon, contradictoire, il faut comprendre la « *Weltanschauung* » du vieil homme d'Etat et sa conception du Bien et du Mal, le premier représenté par l'Ordre et l'Eglise, le second par le bolchévisme. Il était donc nécessaire de récupérer les hommes qui s'étaient distingués dans la lutte contre le communisme. Cette vision manichéenne subit, il faut le préciser, certaines modifications lorsque le Chancelier abandonna le pouvoir et adopta des attitudes plus réalistes envers l'Est.

Ainsi, il est évident qu'une analyse de la formation la plus ouvertement nazie, militant actuellement en République Fédérale : le Parti National Démocrate, dont la presse nous relate les succès dans les Länder, sous la direction d'Adolf von Thadden, qui se distingua dans toutes les formations néonazies de l'après guerre, n'offre qu'une image pittoresque et limitée

d'attitudes mentales encore bien diffusées. Ce parti paraît actuellement un peu plus soucieux de respectabilité par crainte sans doute d'être mis hors la loi comme ceux qui l'ont précédé.

Mais il n'est pas possible de terminer une étude de ce genre sans s'occuper de « l'autre Allemagne », qui n'est pas celle de l'Est. Car si la DDR a sans doute le mérite d'avoir combattu les séquelles de nazisme et jugé les coupables avec beaucoup plus de rigueur, le régime vexatoire qu'elle propose n'est certes pas un exemple persuasif pour inviter à la démocratisation. L'« autre Allemagne » est donc celle des intellectuels anticonformistes, écrivains, cinéastes, journalistes, d'un bon nombre de pasteurs protestants, qui en agissant librement en République Fédérale, ont su dénoncer les dangers du « nouvel ordre » de la société allemande, et celle aussi des ligues d'étudiants démocratiques qui ont reconstitué la « Rose Blanche » (fondée par le sacrifice de deux étudiants tués par la Gestapo, Hans et Maria Scholl) et qui sont actifs à Munich comme à Berlin.

Le « *Merkur* », les « *Frankfurter Hefte* », le « *Spiegel* », « *Konkret* » se sont révélés capables de « dissent », élément si salutaire dans une société démocratique. Des hommes comme Mann et Jaspers qui se rattachent aux plus nobles traditions de la culture et de la civilisation allemande ont exprimé sans hypocrisie leurs critiques et leurs propositions. Or, une société vivifiée par l'opposition et les contrastes, capables d'examiner lucidement et de comprendre toutes les tragédies de son passé, a les meilleures chances de ne pas le revivre.

Autriche.

Ici le phénomène néonazi pourrait ne paraître qu'un appendice du mouvement allemand, en fait il est plus et mieux que cela : un foyer extrêmement florissant.

Le problème du Haut Adige, où les attentats au plastic continuent régulièrement, lui fournit un excellent prétexte pour entretenir une situation de trouble et un esprit de revanchisme au cœur même de l'Europe.

Le « *Berg Isel Bund* » et le BAS (*Befreiungsaktion für Südtirol*) sont parmi bien d'autres, des points de rencontre d'anciens SS et partisans du Troisième Reich qui se mêlent adroitement à des patriotes de bonne foi, à des nostalgiques conservateurs de l'Empire ou à des catholiques démocrates irrédentistes. Cette confluence de forces disparates et souvent incompatibles s'est opposée à la politique tout aussi contradictoire, entreprise avec légèreté par le gouvernement italien, l'une et l'autre étrangères à une vision vraiment européenne du problème, telle que De Gasperi l'avait rêvée et avait essayé de la réaliser.

Mais le problème du Haut Adige n'a de relief ici que comme champ d'activité d'un secteur de l'extrême droite européenne, strictement liée dans son action, de la Bavière à Innsbruck. Les luttes de l'OAS étant dépassées, les Sudètes un peu impraticables... reste le Haut Adige où des tensions ethniques ont toujours existé et où le problème d'une autonomie régionale a été largement posé avec une certaine libéralité de la part du gouvernement italien qui n'a quand même pas de terme meilleur de comparaison dans une autre région bilingue d'Europe.

Pratiquement, tous les terroristes arrêtés jusqu'ici en Italie ou en Autriche étaient membres actifs d'organisations d'extrême droite qui ont trouvé en Autriche une certaine tolérance et même un refuge.

Le côté curieux de l'affaire est que, dans ce cas, les néofascistes et les néonazis ne trouvent plus de points de rencontre dans leurs rêves « d'ordre européen », mais incitent aux pires extrémismes des deux côtés, en reprochant leur faiblesse aux gouvernements respectifs.

Il faut souligner qu'en général, le mouvement pangermaniste n'a connu que des éclipses momentanées en Autriche où les associations étudiantes de ce type sont florissantes, plus encore peut-être qu'en République Fédérale, et le troisième parti, après les socialistes et les chrétiens démocrates, est le FPO (*Freiheitliche Partei Österreichs*) d'inspiration nettement nazie qui a réussi à envoyer un certain nombre de députés au Parlement.

Les procès intentés aux criminels nazis et aux terroristes du Haut Adige ont donné lieu à des acquittements éclatants prononcés par des jurys autrichiens et seule une partie de la presse démocratique du pays a dénoncé l'impression pénible que ces verdicts ou ces condamnations dérisoires ont produite. Les noms de Borth, de Windisch, de Burger, réapparaissent maintenant avec des leitmotiv légèrement différents après ceux plus importants que l'Autriche avait déjà fournis dans un récent passé : Hitler, Seys-Inquart, Eichmann...

Ces considérations sur les racines encore profondément vivaces du nazisme autrichien, qui soulignent à la fois la complicité et la collaboration du pays avec le pangermanisme du Troisième Reich et une certaine faiblesse de la démocratie actuelle, ne doivent pas faire ignorer ni sous-estimer la glorieuse résistance de l'Autriche, victime de ce même pangermanisme que certains de ses fils avaient contribué à introduire : l'Autriche des internés, des persécutés, des idéalistes, des résistants qui se retrouve aujourd'hui encore dans les jeunes, capables de refuser les extrémismes et de choisir la voie difficile de la liberté.

Le passage de la grande tradition civile et administrative de l'Empire d'Habsbourg au rôle limité de petite nation, a impliqué la tentation totalitaire qui tarde encore à disparaître.

Italie.

L'extrême droite, passée dans la clandestinité à la fin de la guerre, après la résistance et les déchirements profonds laissés dans la société italienne, reconstitua peu à peu ses rangs. Dès 1946, un petit groupe de « nostalgiques » qui avaient assumé des charges secondaires sous le régime fasciste, fonda à Rome le MSI (*Mouvement social Italien*) qui devait dans son programme représenter le retour officiel aux idéaux du fascisme révolutionnaire et au « *Manifesto* » de Vérone.

Le nouveau parti attira tout de suite les déçus, les militants de la République Sociale, les anciens notables du régime et bénéficia de l'atmosphère de pacification nationale après les persécutions dont s'accompagna le triomphe de la résistance.

L'atmosphère de « croisade » des élections de 1948 qui faisait craindre un coup d'Etat communiste, contribua aussi à une certaine indulgence envers les forces « nationales » antibolchéviques. Ainsi, comme en Allemagne, le danger immédiat faisait oublier le péril passé.

A la différence toutefois de ce qui se passa en Allemagne, le MSI, tout en s'inspirant clairement au fascisme dans les discours de ses membres, sa presse et sa propagande, réussit à ne jamais être mis hors la loi bien qu'une disposition précise de la Constitution italienne interdise la reconstitution du parti fasciste sous quelque dénomination qu'il se présente.

Il présenta pour la première fois des candidats aux élections de 1948 et obtint 2 % des voix à la Chambre, en 1953 son progrès fut remarquable, il passa à 5,8 %, après une légère baisse en 1958 4,7 %, il remonta à 5,1 % aux élections de 1963.

On peut tout de suite remarquer que la force du MSI est plus grande que celle de ses homologues allemands qui, jusqu'à présent n'ont pas réussi à envoyer des députés au Parlement Fédéral (malgré certains succès dans les Länder), en raison sans doute aussi d'une disposition de la loi électorale allemande qui prescrit un pourcentage minimum qui n'est pas prévu en Italie.

En dépit des différences de méthode qui ont toujours caractérisé les réalisations du nazisme et du fascisme, les principes qui inspirent la formation du néofascisme en Italie : le culte de l'Etat fort, mépris des « dégénérescences » démocratiques et des « traîtres » à la patrie, insultes à la Résistance, révélaient bien des points communs que nous retrouverons d'ailleurs dans toutes les formations d'extrême droite en Europe.

Parallèlement à la consolidation de ses structures, apparurent à l'intérieur du parti des courants différents allant des extrémistes aux modérés, plus « possibilistes » et plus favorables à un *modus vivendi* avec l'état démo-

cratique. Ammirante représentait dans le secrétariat la tendance fasciste révolutionnaire, socialisante et républicaine, Michellini, un des fondateurs aussi, se situa au contraire sur une ligne plus modérée, plus équilibrée et proche de la droite traditionnelle (cette ligne lui permet d'ailleurs de conserver aujourd'hui encore la charge de secrétaire du parti).

Les « *gerarchi* » du régime passé, Borghese, De Marsanich, Gray et d'autres contribuèrent à renforcer l'aspect de réaction conservatrice contre les aspects « subversifs » des révolutionnaires fascistes.

Certes, ceux-ci, surtout les jeunes qui, sans avoir connu le fascisme, sont fascinés par ses idéaux, continuent à commettre des actes de violence (attentats contre des organisations de gauche, manifestations antisémites, violences universitaires) mais ils sont *diplomatiquement* désavoués par les cadres officiels du Parti qui se réclament actuellement des règles démocratiques. Les associations de jeunes qui revenaient aux inspirations nazies et racistes commençaient en effet à être actives à côté de la « *Giovane Italia* » (Association des jeunes du MSI) telles que « *Ordine Nuovo* », « *Giovane Nazione* », « *Giovane Europa* ».

La presse que ces associations inspiraient « *Europa Combattente* », « *Aristocrazia* », etc. entama notamment une polémique en 1963 pour la défense de Eichmann et pour le colonialisme européen en Afrique.

Un autre processus se produisit en politique étrangère : les positions de troisième force firent place à un engagement occidental accentué à une défense intransigeante de la politique américaine notamment quand elle s'orientait vers un anticommunisme rigide et s'opposait à la détente internationale ou bien accentuait l'escalade militaire (voir Saint-Domingue et surtout le Viet-Nam).

Un certain nombre de publications périodiques, sans être des organes officiels du MSI, est sous l'influence de représentants et d'intérêts d'extrême droite tels que le « *Borghese* » (le plus influent peut-être) qui représente la position protestataire et réactionnaire typique de la grande bourgeoisie toujours tournée vers le passé, méfiante à l'égard des changements, irritée par les transformations inévitables de la société civile et religieuse.

Malgré une certaine tradition et les ambitions de certains journalistes assez connus qui y ont collaboré, ce journal reflète toute la grossièreté factieuse de prises de positions étroites et partiales. Sa polémique, toujours fixée sur les mêmes cibles, sombre le plus souvent dans la vulgarité sans l'ombre d'esprit et recourt à des images plus ou moins libertines pour attirer l'attention sur l'objet de son mépris d'une façon décidément simpliste.

Nous avons mentionné le caractère de cette revue parce qu'elle a une influence considérable sur un large secteur de l'opinion publique italienne

que d'ailleurs elle reflète, même si la majorité de ses lecteurs votent pour des partis modérés comme le libéraux ou même la DC.

Ainsi ce qui nous paraît le plus grave en Italie, ce n'est pas le pourcentage de votants d'extrême droite qui oscille autour de 5 %, qui d'ailleurs sont probablement pour la plupart (exception faite d'une minorité restreinte de fanatiques) tout à fait incapables de songer à renverser les institutions démocratiques et n'apparaissent que comme des nostalgiques pittoresques, mais plutôt la persistance d'une mentalité autoritaire qui continue de caractériser bien des structures de l'Etat.

Ces structures ont peu changé vingt ans après la fin de la guerre et conservent encore des caractères que vingt ans de régime leur ont donné.

Tous les gouvernements qui se sont succédés depuis la guerre, après avoir élaboré une constitution progressiste et démocratique, ont fait bien peu pour la réforme *intégrale* des quatre codes typiquement fascistes et autoritaires, pour la réforme de la loi de police (une des plus importantes), de l'administration, etc. La justice, paralysée par des structures arriérées et dépassées par la nouvelle situation de la société civile traverse une crise grave. L'opposition entre les hauts magistrats conservateurs et hostiles à toutes les réformes substantielles et les jeunes générations de magistrats est aiguë.

Le gouvernement de centre gauche qui a récemment proposé pour ces secteurs des réformes timides, soutenues par le parti socialiste, les voit encore empêchées et discutées par les éléments les plus réactionnaires de la Démocratie Chrétienne qui, comme la CDU allemande, compte dans ses rangs bien des défenseurs de « l'état de l'ordre », tous ayant changé de langage mais non de mentalité.

Les abus de la police et ses pouvoirs compréhensibles dans un Etat autoritaire (le fascisme n'avait d'ailleurs fait qu'accentuer ce « culte de l'autorité » et cette absence de conscience des droits des citoyens, triste héritage de l'histoire italienne, une des conséquences des dominations étrangères) ont été un instrument commode pour le pouvoir qui continuait d'exalter la démocratie et la résistance dans des discours tout en persistant à employer les moyens forgés par le régime totalitaire.

Cette ambiguïté demeure le caractère le plus évident de la démocratie italienne, avec cette rhétorique vide sur la liberté que déploie une classe politique, déjà usée par le pouvoir, sans faire beaucoup d'efforts pour la répandre réellement comme une sève dans tous les cadres de l'Etat et de la bureaucratie. Crise d'un Etat dominé par la partitocratie qui rappelle sous certains aspects, celle de la IV^e République française mais qui ne saurait avoir le même aboutissement.

Sans doute la presse exprime le « dissent » des forces intellectuelles anticonformistes, aussi vital et vivifiant, sinon plus qu'en Allemagne, mais

cette liberté d'expression intégrale et de débat, ne se reflète que faiblement dans les réalisations d'un pouvoir qui s'adapte avec un effort apparent mais avec des contradictions substantielles à la nouvelle Europe.

France.

La guerre d'Algérie marqua un regain d'importance des forces de l'extrême droite que la fin du régime de Vichy, la résistance et l'issue de la guerre avaient contribué à disperser. Il s'agit d'un retour dans la politique active car les traditions intellectuelles et littéraires de l'extrême droite en France ont conservé une certaine continuité et un prestige qu'il serait difficile de trouver dans un autre pays européen.

Il serait simpliste de vouloir la qualifier sans plus de « fasciste », étant donné la variété des forces qui la composent, même si certains des secteurs qui s'y rattachent se rapprochent nettement des positions fascistes et nazies.

En allant des maurrassiens de l'Action française qui comptaient aussi des conservateurs et des nostalgiques de la restauration monarchique, aux « Légions des Volontaires Français » qui aspiraient à une révolution socialiste nationale selon un programme raciste, l'extrême droite essaya d'agir sur le système fragile de la IV^e République en se présentant aux élections (en 1951 sous l'étiquette « union des Républicains Indépendants »). En 1947, Maurice Bardèche dans sa « Lettre à François Mauriac », puis dans « Nuremberg ou la terre promise » offre de nouvelles bases idéologiques à la tradition fasciste française. Il s'agit d'un intellectuel doué d'un talent assez remarquable, capable d'exprimer avec une certaine originalité les nouvelles attitudes de l'extrême droite après la guerre et la résistance.

Il défend les criminels de Nuremberg et le régime de Vichy et bien des années après, en 1961, il expliquera : « J'ai défendu le régime de Vichy que toutefois je repoussais du fond de mon cœur pour les trois quarts de ce qu'il avait fait. J'ai défendu les accusés de Nuremberg et il y en avait quelques-uns que dans le fond de ma conscience j'aurais peut-être condamnés. Mais ce n'était pas le moment de faire un choix. L'injustice était indivisible et ainsi devait être la réplique ». Bardèche rêve d'une nouvelle formulation du fascisme qui devrait être délivré de ses rameaux secs, il ne songe pas à élaborer une doctrine car il estime que le fascisme ne doit pas l'être, étant surtout une volonté obscure et très ancienne que l'on garde dans son sang et dans l'âme. Il ne croit pas au mythe du chef providentiel et indique plutôt au néofascisme européen l'utilité de la direction collective. Il n'est pas tendre pour le Mouvement Social Italien et le Deutsche Reichs Partei et voit la possibilité d'une nouvelle reprise du fascisme en Europe si celle-ci devait être contrainte de lui confier sa défense contre le com-

munisme (il se rattache en cela aux mots de Lenine qui prophétisait que le fascisme serait la dernière défense de l'Occident contre la révolution communiste).

Malgré quelques essais d'action dans la vie politique active (Fondation en 1951 du « Mouvement Social Européen », participation à l'Internationale de Malmoe), Bardèche n'a pas la personnalité d'un organisateur.

En 1954, Jean-Louis Tixier Vignancourt fonde le « Rassemblement National Français » où il collaborera pour un certain temps avec Binet pour fonder ensuite d'autres mouvements, toujours de la même inspiration. Avocat, après les événements d'Algérie, il défendra les chefs de l'OAS et engagera sur le plan électoral une coalition de forces de l'extrême droite contre De Gaulle.

Les formations des petits groupes d'extrémistes comme la « Jeune Nation » avec pour emblème la croix celtique, symbole mythique de traditions nordiques dans l'histoire de France, et la « Phalange française » qui se développèrent surtout en Algérie, jusqu'en mai 1958 sont sans grande importance. Ces groupes jouèrent toutefois un certain rôle en 1962, avec l'opposition toujours plus aiguë entre le pouvoir civil et l'Armée, quand la révolution algérienne déterminera de profondes fractures dans l'opinion publique française en amenant des résistants comme Bidault à se rattacher à l'OAS.

Les militaires extrémistes toutefois ne rêvent pas de doctrines fascistes, ils ignorent Maurras et Sorel, ils n'envisagent que les problèmes pratiques du pouvoir qu'ils ont la volonté désespérée de conserver par la violence. De Gaulle après avoir été l'homme du Destin devient le traître à l'Empire et à la grandeur française.

Le problème du gaullisme et sa position envers la droite est particulièrement complexe. Le RPF, modéré et autoritaire, héritier à la fois de la résistance et des aspirations antidémocratiques qui se manifestent dans un mépris du parlementarisme, n'a aucune autre idéologie que celle de son leader qui déjà en 1941 à Londres affirmait : « Quand je veux savoir ce que pense la France, je m'interroge »...

Mais en 1955 entre l'éclipse momentanée du gaullisme et son retour au pouvoir s'affirme un mouvement d'extrême droite, au début considéré uniquement comme une extravagance ridicule, l'UDAC (Union de défense des commerçants et artisans), fondée par Pierre Poujade.

Ce mouvement, d'abord seulement protestataire contre le fisc et le pouvoir, révèle peu à peu des aspirations plus vastes, toujours exprimées d'une façon élémentaire et simpliste mais qui commencent à avoir une emprise sur l'opinion. Le « poujadisme » se proclame ultranationaliste, xénophobe, antisémite, antiparlementaire : le brave Poujade, fils de la vieille terre de France, contre le riche Mendes-France, juif, sans authen-

tique sang gaulois dans les veines. A la stupéfaction générale, 51 députés poujadistes sont élus à l'Assemblée Nationale en 1956 : cet incroyable succès commence à préoccuper la gauche. *L'Express* lance une campagne de presse contre le mouvement et l'Europe entière commence à considérer un peu plus sérieusement les dangers qu'il représente, mais il s'agit d'un feu de paille. Le poujadisme tombe aussi vite qu'il était monté et ne réussit pas à rassembler les forces d'extrême droite comme le fascisme français l'avait un moment espéré.

On a observé très justement que la France des « petits » est encore trop girondine pour une mystique de la violence de caractère totalitaire, or, les poujadistes étaient certes disponibles pour des violences occasionnelles mais restaient tout de même attachés à un certain ordre petit bourgeois.

L'affirmation du gaullisme acheva de balayer ces restes : le régime s'installait au pouvoir et l'analyse de tous ses éléments complexes et contradictoires dépasserait les limites de cet article.

République bonapartiste, ou régime de type orléaniste (comme le suggère Duverger en considérant la V^e République comme un moment de transition entre la Monarchie constitutionnelle et le parlementarisme classique)? Certes, le retour de de Gaulle au pouvoir satisfait au début l'extrême droite européenne qui trouva en lui, malgré son passé de résistant, l'Etat fort. Le mouvement s'attira l'accusation de fascisme dans les premiers temps mais c'était sans doute plus qu'une injure imméritée, une grave erreur de jugement. Comme l'observe justement Domenach, de Gaulle est l'homme de la tradition et son climat mental est trop loin de celui du fascisme. Son rêve est d'établir une espèce de protectorat sur la démocratie. Mitterand même ne l'accusera jamais de fascisme mais observera : qu'est-ce que le gaullisme après qu'il est arrivé au pouvoir ? Un coup d'Etat de tous les jours.

Enfin, de Gaulle devait décevoir profondément les hommes d'extrême droite qui avaient souhaité son retour, à Alger comme à Paris. L'Europe carolingienne rêvée par le Général et qui exclut l'Angleterre, son anti-américanisme toujours plus poussé malgré quelques retours passagers de la diplomatie du sourire, ses avances vers le monde communiste qui devaient tour à tour caractériser son pouvoir personnel l'ont peu à peu établi dans un limbe séparé des partis politiques, qu'il a tous humiliés et désarmés.

Les affinités initiales et apparentes avec l'extrême droite se sont donc de plus en plus effacées, le pouvoir personnel ayant peut-être en commun certains aspects d'autoritarisme et de mépris pour le parlementarisme, mais en même temps des aspirations et des précédents historiques totalement différents qui rendent la définition de la condition actuelle du pouvoir en France assez difficile en isolant plus que jamais la réaction d'extrême droite.

Belgique.

Un nom polarise le mouvement d'extrême droite belge, celui de Léon Degrelle, le chef du « rexisme », actuellement en exil en Espagne. Aux élections de 1954 le Mouvement Social Belge obtint un nombre de voix absolument insignifiant : les restes des collaborationnistes, sans perspectives d'affirmation ultérieure. Ce fut « l'affaire congolaise » qui vint au secours de ces éléments sans avenir et permit avec la radicalisation de la lutte, pour la présence belge au Congo, une confluence d'éléments hétérogènes voués à la défense de certains intérêts qui faisaient pression sur le gouvernement pour une intervention armée dans la colonie.

Les origines du « rexisme » (déjà analysées dans la revue n° 1, 1967) étaient religieuses mais présentaient peut-être « *in nuce* » les développements qu'elles ont eues avec la domination nazie en Europe et l'occupation en Belgique.

De son exil espagnol, l'ancien leader envoie aux Belges des messages qui sont publiés dans des journaux d'extrême droite tels que « *Europe réelle* », et son souvenir est maintenu vivant grâce à un comité de nostalgiques qui ont fondé un mouvement pour le retour de Degrelle.

Tout cela n'aurait pas dépassé le plan de la curiosité sans « l'affaire congolaise » qui provoqua cette confluence d'éléments nationalistes avec des partis politiques qui se révélèrent bientôt nettement d'extrême droite tel que le « Parti National Belge » d'inspiration maurassienne, fondé en 1961, le « Rassemblement pour la défense de l'œuvre belge au Congo », « Les amitiés Belgo-Katangaises », le « Parti Indépendant » de type poujadiste, le « Manifeste de Rénovation Nationale » composé d'aristocrates catholiques dissidents du Parti Social Chrétien.

Ce fut le moment favorable au retour dans l'arène politique de François Thiriart, déjà condamné pour collaboration, qui s'insinua habilement dans ce mouvement d'opinion indignée par l'abandon des Belges au Congo. Déjà en juillet 1960, un groupe avait fondé le « Comité d'action et de défense des Belges d'Afrique » qui voulait réunir les ex-colons et exercer des pressions sur le gouvernement pour l'intervention armée au Congo. Malgré son programme ultranationaliste et anti-parlementaire, ce mouvement (comme d'autres de ce genre d'ailleurs) n'avait aucune nostalgie fasciste ou nazie : des héros de la Résistance comme Minet et Mathyn qui avait survécu à Dachau, le dirigeait et ne pouvaient que repousser avec indignation un rapport quelconque avec ces précédents. Toutefois, le « CADBA » devait, malgré la présence de ces leaders dignes de tout respect, glisser peu à peu sur un plan bien différent. Thiriart et Teichmann, sympathisants de l'OAS, commencèrent à s'intéresser de plus en plus à ses

activités, le Comité devint « Mouvement d'action civique ». Le MAC adopta la croix celtique, se rapprocha nettement de l'esprit de la « Jeune Nation » française, soutint une action commune avec l'internationale fasciste de la « Jeune Europe ».

En 1962, Mathyn se vit contraint de donner sa démission, la dernière façade de la démocratie s'évanouissait. Le mouvement passa entièrement dans les mains de Thiriart et de Teichmann.

Le MAC toutefois essayait de repousser les accusations de fascisme, Thiriart même affirma à plusieurs reprises que le fascisme était mort en 1945 ; il essayait de trouver une nouvelle façade. Avec Moreau, un ancien membre des SS, il esquissa même une doctrine « Le communitarisme » qui devait être un socialisme libéré de Marx.

Il participa quand même à toutes les réunions de l'Internationale fasciste, comme celle de Venise, organisée par le MSI en 1962.

La doctrine proposée par Thiriart est la suivante : « Ni Moscou ni Washington ». Il rêve d'une Europe forte et indépendante, avec une force nucléaire propre, qui puisse effacer les conséquences de Yalta, délivrer les Etats de l'Europe orientale. Il repousse l'ONU comme les institutions européennes. Il propose un nouveau nationalisme européen avec une mystique allant de l'exaltation à un rationalisme froid qui fondé sur un plan bien précisé espère délivrer l'Europe de la décadence où la démocratie et le marxisme l'ont plongée.

Son mouvement toutefois connaît des scissions, les plus extrémistes l'accusant de s'embourgeoiser...

A l'heure actuelle, « l'affaire congolaise » ayant désormais perdu son caractère de brûlante actualité, les fidèles du MAC et de la Jeune Europe représentent plus une curiosité pittoresque qu'un danger politique. Ces Vikings du XX^e siècle — comme le prétend Thiriart — qui doivent se limiter à réserver leur enthousiasme pour Goldwater, se réunissent donc Place des Martyrs à Bruxelles dans un local où le juke-box joue le « *Horst Wessel Lied* » ou le « *Congo Twist* » dans l'attente d'aventures plus héroïques.

Grande-Bretagne.

Dans ce pays, où la démocratie parlementaire a vu le jour et connu son plus prestigieux développement à travers les siècles, le phénomène fasciste présente nettement un caractère de curiosité extravagante sans aucune importance.

Il s'est toutefois présenté sous des formes différentes, modérées et extrémistes, qui bien que suivies par une partie insignifiante de l'opinion,

firent preuve d'une certaine vitalité publicitaire, surtout après l'établissement du fascisme et du nazisme en Italie et en Allemagne.

Sir Oswald Mosley, déjà admirateur enthousiaste de Mussolini, qui avait fondé avant la guerre la « British Union of Fascists », prétend aujourd'hui avoir dépassé le stade du fascisme et affirmer le seul grand idéal d'une Europe unie, libre, indépendante des blocs. Il s'agit bien sûr d'une Europe revanchiste, de Brest à Bucarest, délivrée des troupes américaines et russes, avec son espace vital en Afrique.

Nous retrouvons là, en grande partie, les aspirations de Thiriart.

La personnalité de Mosley est pittoresque et ne paraît possible que parce que le baronet est né à Londres et non pas à Linz. Issu d'une ancienne famille aristocratique, il a commencé une brillante carrière politique comme député conservateur, puis au Labour Party ; mais esprit inquiet il finit par trouver satisfaction dans des idéologies politiques un peu moins « parlementaires » ; dès lors les électeurs anglais ne l'envoyèrent plus jamais à Westminster. Actuellement, après les aventures reniées dans le camp du racisme, des violences occasionnelles contre des opposants et l'antisémitisme, le baronet retourne à la respectabilité dans son vieil âge, sans renier toutefois le fascisme qu'il a aimé mais qu'il considère comme dépassé. Il méprise profondément les nouveaux extrémistes qui veulent faire concurrence à son parti, l'« Union Movement » (fondé en 1948) qui base maintenant toute sa propagande sur l'exploitation du mécontentement de certains secteurs de l'opinion particulièrement touchés par l'immigration de gens de couleur du Commonwealth.

Mais les nouveaux extrémistes de Colin Jordan, leader du « National Socialist Movement » qui eut une certaine notoriété depuis 1962 lors des premiers désordres à Trafalgar Square, aspirent à bien d'autres buts. Avec son petit groupe d'exaltés, Jordan se promène en chemise brune et arbore des croix gammées, reprend tous les thèmes de la propagande du Troisième Reich, incite à la haine de race et méprise profondément le baronet qu'il considère comme un opportuniste.

Ce mouvement prétend avoir mille sympathisants dans le pays, mais ne peut compter réellement que sur une cinquantaine d'activistes.

La presse s'est occupée de lui en 1964 à cause de son mariage selon le rite nordique normand, avec la nièce de Dior. Ce fut une occasion assez grotesque de rencontre nostalgique. En général, les nouveaux nazis anglais ne peuvent espérer attirer l'attention que grâce à des sorties excentriques qui suscitent souvent un intérêt plus amusé qu'indigné, tant dans le pays qu'à l'étranger. Récemment on a vu Jordan stationner devant Downing Street 2 pour accuser Wilson de trahison conformément à une ancienne loi du Royaume Uni qui permet à chaque citoyen de faire arrêter le Premier Ministre s'il réussit à prouver sa culpabilité. Impassible le poli-

ceman de garde répondit à Jordan qui exprimait ces intentions que le Premier Ministre n'était pas chez lui ; Jordan attendit quelques heures puis, après avoir consulté un juge qui lui exprima très sérieusement des doutes sur le fondement de ses accusations, renonça à son projet.

Tout cela n'est évidemment concevable qu'en Grande-Bretagne où, même les néonazis considèrent très sérieusement les anciennes lois qui garantissent les droits des citoyens à l'égard du pouvoir.

Il existe enfin un autre parti d'extrême droite qui évite ces exhibitions publicitaires, le « *British National Party* » fondé par Andrew Fountaine. Avec un peu plus de modération et de bon goût, il a les mêmes objectifs : racisme contre les immigrés de couleur, antisémitisme et rêve d'une Europe fière et prestigieuse.

Si ces mouvements n'ont pratiquement aucune emprise réelle sur l'opinion publique anglaise, on ne peut toutefois ignorer l'existence dans le cadre du parti conservateur, d'un secteur nettement réactionnaire qui s'exprime aussi à travers une presse de grande diffusion. Il fait preuve d'indulgence envers les actuels régimes espagnol et portugais ou grec... et dans le cadre international en général adhère aux prises de positions les plus dures des « faucons ».

Il s'agit là d'une certaine alternative autoritaire de la grande bourgeoisie conservatrice qui ne saurait tout de même pas mettre en discussion les principes de base de la grande tradition parlementaire et libérale des institutions britanniques.

Grèce.

Le 21 avril 1967, le putsch des colonels a placé à la tête du gouvernement une junte militaire, qu'avec une légère imprécision formelle, mais avec une substantielle exactitude de contenu, la plupart des commentateurs de toute tendance ont pu qualifier de « fasciste ».

Sans doute, la dictature militaire qui prit le pouvoir en abolissant toutes les structures démocratiques libérales (qui, bien que détériorées et corrompues, rattachaient encore le pays aux libres institutions de l'Occident), par son inspiration, ses méthodes policières, son intolérance envers les diversités et les oppositions d'une société libre, son mépris pour les partis et le parlement et enfin, cette absence typique de théories chez ses leaders qui ne veulent qu'être que des hommes pratiques, présente-t-elle bien des analogies avec le fascisme.

On pourrait aussi sans doute trouver quelques ressemblances avec un gouvernement de type nassérien. Les régimes militaires des pays arabes en effet (et les soi-disants « progressistes » en tout premier lieu), comme

certaines régimes d'Amérique Latine, présentent bien des traits communs avec celui des colonels grecs : même sobriété, même dévouement, même fanatisme, même conviction.

D'autre part, la prétention constante des mouvements d'extrême droite actuels de « sauver le pays d'un coup de force communiste » toujours dans l'ombre naturellement, est un slogan bien connu mais rarement démontré.

Il s'agit moins ici de considérer les aspects de la dictature en Grèce qui sont déjà bien connus et font partie de la chronique quotidienne, que de rechercher les origines d'une situation qui rend l'équilibre politique grec si instable et si fragile, perpétuellement oscillant entre les menaces d'extrémismes opposés.

L'élément de base qui peut expliquer cette menace constante contre les institutions remonte à la guerre civile de 1947. Sans la puissante aide financière et militaire offerte par les USA, au nom de la « doctrine Truman » du 12 mars 1947, qui se proposait de soutenir tout pays contre l'attaque de minorités armées ou de pressions extérieures » (cette doctrine visant surtout la Grèce et la Turquie) le pays serait sans doute tombé dans l'orbite du monde communiste avec la révolution populaire dirigée par Markos Vafiades. En octobre 1949, la guerre civile, plus brève mais non moins sanglante que celle d'Espagne, se termina par la victoire des forces gouvernementales anticommunistes et la défaite de l'armée de Vafiades qui se dispersa et prit en grande partie le chemin de l'exil. Le pays se trouva dans un état de chaos et de désastre économique : l'occupation, la résistance, puis la guerre civile l'ayant durement éprouvé.

Ce qui nous intéresse particulièrement ici c'est que la guerre civile réussit à donner un regain d'importance et même de prestige aux forces les plus réactionnaires de la droite et aux collaborationnistes que la croisade anti-communiste, comme d'habitude, favorisa nettement. La tendance à considérer la résistance antinazie comme un préliminaire de la révolte subversive des communistes, dans un jugement d'ensemble négatif, déterminera la politique réactionnaire de tous les gouvernements de l'après guerre, qui conserveront les lois spéciales de « sécurité » et maintiendront en captivité ou en exil un grand nombre d'hommes politiques.

En outre, cette démocratie purement *formelle* que l'on réussit à sauver de la dictature communiste — celle de la période Karamanlis notamment — fut caractérisée par l'affirmation toujours plus marquée de la puissance des grands groupes financiers qui exerçaient une telle influence sur les décisions politiques que l'on peut affirmer que le destin du pays était alors entre les mains d'un petit nombre de « grandes familles ». L'opposition accusa souvent Karamanlis de fraudes électorales, puis l'assassinat du député de la gauche Lambrakis et le scandale qui s'en suivit (étant donné les responsabilités précises d'extrémistes de droite dans cette affaire) entraînent

l'éloignement de Karamanlis et le retour au pouvoir du vieux leader libéral Papandréou, lors de l'éclatante victoire du Centre aux élections de 1964.

En comparaison des gouvernements qui l'avaient précédé, Papandréou proposait un programme progressiste, digne d'un grand bourgeois éclairé du XIX^e siècle, mais qui laissait espérer un retour de la Grèce à une démocratie réelle. Un des premiers actes fut la libération des déportés et des prisonniers politiques et la présentation d'un programme de réformes sociales et de démocratisation des cadres. Les événements dramatiques qui ont suivi au cours des dernières années font partie de l'histoire de notre temps, caractérisée par le dilemme angoissant de la liberté et de l'autorité et par cette ambiguïté qui rend illusoire les prises de position absolues. Certes, la personnalité de Papandréou, père et fils, joua un rôle déterminant, de même que la Monarchie dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'est jamais apparue parmi les plus éclairées d'Europe.

On attribue à la famille royale et notamment à la Reine Mère des sympathies « ultra » ; quoi qu'il en soit, leurs efforts désespérés pour maintenir le pays dans le cadre d'un conservatisme paternaliste respectueux des formes libérales mais favorable à certaines réalités nettement réactionnaires, dans un pays encore en proie au sous-développement économique, ne peuvent pas être ignorées.

Il est sans doute difficile d'affirmer que l'éloignement de Papandréou fut la cause déterminante et l'origine de ce processus qui, après une suite médiocre de gouvernements accommodants nommés par le Roi, aboutit au succès de la dictature de droite, d'abord « tolérée » par le Souverain (bien que cet extrémisme bouleversât ses intentions de se limiter à un conservatisme craintif), puis finalement rejetée lors de la tentative de contre coup d'Etat royal et de la fuite de la Famille Royale à Rome en décembre 1967.

L'absurdité des raisons invoquées pour maintenir le Roi dans le système et conserver au régime une apparence de légalité, les pourparlers en faveur de son retour, les amnisties partielles, les déclarations « radoucies » des éléments de la junte, révèlent le malaise et l'embarras des colonels en face du monde occidental et des alliances dont le pays fait toujours partie.

Il est vrai que l'Occident et en tout premier lieu les USA qui jouent un rôle déterminant dans toute affaire grecque, n'a, en dehors de nombreuses déclarations de principes et de quelques prises de position courageuses (comme celle du Danemark par exemple, d'ailleurs immédiatement arrêté dans son action), absolument rien fait pour éviter un nouveau cas espagnol et portugais à l'Europe. Ici encore, la politique de puissance, la rivalité des blocs, les zones d'influence, ont constitué les éléments déterminants du jeu politique. Et, s'il n'est pas surprenant que les USA puissent ici, comme trop souvent déjà en Amérique Latine et en Extrême Orient, soutenir par simple opportunisme, un gouvernement réactionnaire en se limi-

tant à le sermonner de temps en temps en brave père de famille, on ne saurait être surpris non plus d'une certaine indifférence de l'Union Soviétique, peut-être plus intéressée actuellement dans une autre zone mondiale, mais toujours prête à abandonner ses militants en prison — comme elle le fit pour Nasser — en contrepartie de tolérances et d'abandons susceptibles de lui être utiles.

Ici encore les démocraties comme les communistes et les ultras de droite en Grèce, sont les pions guidés d'un jeu bien plus vaste, trop souvent indifférent au sort du glorieux petit pays qui proposa, il y a deux mille ans, les valeurs de base de la démocratie.

Espagne.

Le fascisme au pouvoir depuis plus de trente ans rend cette étude de la réaction d'extrême droite beaucoup plus simple et plus évidente ici que dans les autres Etats de l'Europe démocratique où elle est minoritaire, parfois même illégale et privée de toute chance de se poser comme une alternative au pouvoir. La dictature de droite a plus que jamais isolé l'Espagne du reste de l'Europe et ce n'est qu'au cours des dernières années qu'un processus de rapprochement — plus économique que politique — s'est manifesté parallèlement à un certain « boom » de l'économie espagnole.

Certes, la dictature et la nature du pouvoir personnel ont subi, pendant toutes ces années, de profondes modifications qui ne constituent cependant pas un retour à la démocratie libérale, bien que — conséquence probable de la lente érosion du pouvoir — on parle actuellement en Espagne de « démocratie organique » et non plus d'Etat national totalitaire.

La Falange, sortie victorieuse de la guerre civile avec ses extrémistes et ses idéalistes, est pratiquement éloignée du pouvoir et de ses leviers, désormais dans les mains d'une bureaucratie conservatrice et de technocrates qui aspirent surtout à une rationalisation administrative.

Les extrémistes qui se rattachent encore à Primo de Rivera ou à Ramiro Ledesma Ramos et voudraient conserver des liens avec les Internationales Fascistes européennes sont laissés de côté, comme trop incommodes. On peut même signaler des actes de protestation contre certaines manifestations publiques commémorant la guerre civile contre Franco, accusé de « trahison » par les jeunes extrémistes. L'Etat espagnol, loin de se transformer en un Etat présidentiel, syndicaliste et révolutionnaire, conformément à certains principes du phalangisme, est devenu avec la réforme constitutionnelle de 1947, complétée par celle plus récente, de 1966, une monarchie catholique traditionnelle.

Nous avons donc ici un exemple frappant de « contamination » entre le fascisme extrémiste et le conservatisme réactionnaire et paternaliste qui exerce actuellement une action prédominante, grâce à l'influence croissante des grands groupes de pression économique et à l'activité de « *l'Opus Dei* » (cette dernière réunit un certain nombre de catholiques idéalistes et intégristes et sa nature complexe et contradictoire exigerait une longue étude).

On assiste donc à l'usure progressive d'un régime qui n'a toutefois jamais renoncé à persécuter ses opposants, comme le prouvent amplement les procès politiques ininterrompus, les cours de justice « d'ordre public », l'absence de garanties réelles du citoyen en face de l'Etat.

Malgré certains secteurs populistes et syndicalistes qui essaient d'influencer les masses ouvrières, les extrémistes de la Phalange sont quand même intégrés dans le régime. Ils représentent une partie du « *Movimiento Nacional* » — le seul mouvement existant officiellement en Espagne et ne pourraient être actifs que dans ce système, qui, malgré les réformes apparentes et les référendums populaires, concentre la substance de la plus pure réaction dans les cadres d'un pouvoir contaminé par les privilèges économiques et sociaux et soumis à la lourde influence d'un haut clergé autoritaire et rétrograde ; cet ensemble de caractères contribue manifestement à fossiliser le régime.

Les extrémistes de droite représentent donc une force de choc dans le système qu'ils ont contribué à édifier après une sanglante guerre civile et une fraction nostalgique et quelque peu dépassée dans la pesante réalité du pays et sa résignation apparente au long sommeil qui l'a séparé de l'Europe.

Portugal.

Le parallélisme de la dictature de droite à laquelle les deux pays de la péninsule ibérique sont soumis a réussi à les isoler des courants d'idées de l'Occident en dépit des alliances intéressées, imposées par la stratégie et la politique de puissance.

Dans ce pays, la dictature et le pouvoir personnel consolidés depuis plus longtemps encore qu'en Espagne, présentent des caractères apparemment assez différents. La nature, les traditions, les coutumes des deux peuples nettement dessinées dans leurs diversités ont pu produire la personnalité dissemblable de deux dictateurs.

A l'exhibitionisme et à l'extraversion de la dictature espagnole s'opposent la rigueur ascétique et la réserve méthodique de l'ancien professeur de Coimbra, qui fuit les idéologies et aspire à faire seulement de la « bonne administration ». Salazar dirige ainsi son pays depuis plus de trente ans

avec un mépris raisonné et systématisé dont témoignent plusieurs de ses écrits, des institutions démocratiques et du régime parlementaire.

Plus encore qu'en Espagne, la contamination entre un conservatisme réactionnaire et paternaliste, fondé sur les privilèges économiques et sociaux (quatre latifondistes possèdent 95.000 hectares), et l'extrémisme de type fasciste et nazi, a pu se réaliser aisément. Le pays demeure le plus pauvre et le plus sous-développé de l'Europe Occidentale, malgré quelques initiatives sociales qu'il faut inscrire à l'actif du régime et certains plans de développement industriel qui ne peuvent avoir l'importance souhaitable en raison des lourds engagements et des ambitions démesurées outre mer.

L'immobilisme du gouvernement maintient un contrôle complet sur tous les moyens d'expression : presse, radio, cinéma, d'où une situation artificielle de calme et d'ordre.

Le respectable professeur de Coimbra, dont on voit peu de portraits et que l'on entend rarement parler, qui se dit toujours prêt à partir mais ne le fait jamais, est sans doute une figure remarquable par son intelligence et son intolérance glacée. Cette foi absolue dans la conception du Bien et du Mal, dont nous avons parlé au début de cet article, trouve ici un exemple frappant.

Le pays, où depuis plus de trente ans *rien* ne se passe, où le temps paraît s'être arrêté, dispose toutefois d'une police politique digne de la Gestapo et constituée d'ailleurs à l'exemple de celle-ci et avec ses instructeurs : la PIDE. Elle peut arrêter et maintenir en prison sans procès et pour un temps indéterminé tout citoyen suspect au régime.

L'individualisme et la grande tradition de civilisation et de culture portugaise subsistent cependant encore chez les intellectuels de l'opposition. A l'intérieur de l'Union Nationale, le seul parti autorisé, il n'est même plus question de parler d'extrémistes et de modérés : l'absorption dans le régime est totale. Une recherche dans ce sens paraît ici oiseuse : on peut remarquer que l'extrémisme se polarise dans les différentes gardes d'ordre public et surtout dans l'armée qui a poussé à la défense des territoires d'Outre Mer, en exaltant les répressions sanglantes de l'Angola, qui attirèrent l'attention mondiale et provoquèrent d'inutiles débats à l'ONU.

C'est dans la politique coloniale que la grande équivoque du régime s'est enfin révélée : la volonté d'intégration raciale et d'attachement à la patrie d'outre mer a montré toute son inconsistance.

Les représailles et les massacres d'africains rebelles ont entraîné la défection d'un grand nombre de personnalités militaires et civiles qui avaient assisté sur place au « règlement de la question ».

Mais la mystique de la mission coloniale continue à animer de vastes secteurs de l'opinion et maintient une certaine unité dans un pays qui s'attache désespérément à ce qui est déjà perdu.

Ici aussi, les derniers « ultras » ont le regard tourné vers la « défense de la civilisation blanche ».

*
* *

Dans cet aperçu de la situation des forces d'extrême droite en Europe Occidentale, certains pays ont été délibérément exclus, en raison non seulement d'une sélection dans l'étendue du sujet, mais aussi d'un choix déterminé par le relief et l'intérêt que la formulation de l'extrémisme pouvait présenter.

Sans doute la réaction d'extrême droite avec ses aboutissements fascistes et nazis n'est-elle absente dans aucun pays de l'Europe Occidentale, comme le prouvent les Internationales examinées et auxquelles participent des représentants de tous les Etats européens.

Toutefois actuellement, surtout et même là où, avant la guerre le phénomène pouvait présenter un relief majeur — comme aux Pays-Bas par exemple — la réaction dans la plupart des pays non considérés ici se révèle presque totalement inexistante.

Aux Pays-Bas, il y avait eu dès 1931, un épanouissement de type nazi et faciste avec Anton Adriaan, créateur du parti National Socialiste, puis ensuite avec Meijer, fondateur du « Front Noir ». Des journaux et des mouvements d'étudiants les soutinrent et Utrecht devint le centre de réunions en « chemise noire » inspirées par les régimes d'Allemagne et d'Italie.

Cette préparation idéologique préparait ainsi un certain collaborationnisme qui s'épanouit durant l'occupation. Actuellement dans le système politique des Pays-Bas, ce mouvement n'a plus d'importance : le fractionnement des partis politiques aboutit à un mélange bizarre de pouvoir laïque et religieux, étant donné le grand nombre de partis d'inspiration chrétienne : Parti Catholique Populaire, Parti Antirévolutionnaire (calviniste), Union Chrétienne historique, Parti Réformé... Cet état de choses ne porte pas préjudice aux principes de tolérance qui inspirent la démocratie néerlandaise, mais manifeste la présence de vastes secteurs d'opinion traditionnaliste et conservatrice qui, à certains moments peuvent s'appuyer sur un extrémisme marginal de droite, pour la défense contre la menace communiste par exemple.

Dans les pays scandinaves, les extrémistes de droite ont à peu près la même importance que leurs collègues anglais ; les fortes traditions parlementaires et démocratiques de ces pays rendant tout à fait irréaliste une menace quelconque contre les institutions.

Certes, la Norvège et le Danemark connurent des mouvements collaborationnistes philonazis, pendant l'occupation notamment (le nom de

Quisling qui, déjà avant la guerre, avait fondé un parti d'inspiration nazie, symbolise ce moment de l'histoire).

En Suède cependant on peut remarquer, peut être parce que la neutralité l'a préservée des rigueurs de l'occupation, une certaine vitalité encore persistante de pittoresques extrémistes néonazis, tels que, Per Engdahl et un petit groupe de journalistes et d'éditeurs de publications de même inspiration nettement raciste et antisémite. C'est à leur collaboration qu'a été due l'Internationale de Malmoe de 1951 et actuellement encore Engdahl fait partie de l'exécutif du MSE. Il s'agit toutefois de formations très restreintes que l'on ne peut mentionner qu'à titre de curiosité.

Il en est de même pour les extrémistes suisses, qui connurent une certaine renommée à l'époque de la dictature en Italie — le fascisme influençant nettement leurs formations (tels que le mouvement « Helvétisme », « Union Nationale », etc.).

En définitive, ce tour d'horizon de l'extrême droite européenne ne nous a pas révélé une force compacte et homogène capable de se présenter comme une alternative au pouvoir, hormis quelques exceptions marginales, comme la Grèce ou les rares dictatures qui ont survécu à l'effondrement du nazisme et du fascisme.

Il ne s'agit cependant pas de survivances fossilisées, dont les adeptes poursuivraient, dans un isolement total, une bataille perdue, car si certaines forces extrémistes se ridiculisent elles-mêmes par leur fanatisme outrancier, d'autres, plus intelligentes et plus subtiles savent agir dans les secteurs conservateurs et modérés, en satisfaisant certaines de leurs aspirations par leur interprétation de la civilisation occidentale et leur prétention de la défendre contre le communisme.

Peut-être le fascisme et le nazisme dans leurs formes classiques n'ont-ils plus de possibilités de retour dans l'état actuel de la société occidentale, mais leurs dernières transformations, plus vagues et plus ambiguës, n'en restent pas moins une alternative vitale, que la rupture entre l'Occident et le Monde communiste vient encore renforcer.

Les « croisés » du « Nouvel Ordre Européen » trouveront toujours quelque nouvelle inspiration pour proposer et parfois même imposer leur conception de la société humaine.

Bibliographie.

George H. SABINE : Storia delle dottrine politiche. Edizioni di Comunità, Milano, 1965.

Angelo DEL BOCA Mario GIOVANA : I figli del Sole. Mezzo secolo di nazi-fascismo nel mondo. Feltrinelli 1965.

Martin GÖHRING : Da Bismarck a Hitler. Cappelli, Bologna 1967.

Heinz ABOSCH : La Germania senza miracolo. Mondadori, Milano 1963.

William SHIRER Storia del Terzo Reich. Einaudi, Torino 1963.

Hugh THOMAS : Storia della guerra civile spagnola. Einaudi, Torino 1964.



Les intellectuels et le communisme

par Léo MOULIN,

Professeur au Collège d'Europe, Bruges.

★

L'allégeance d'un certain nombre d'intellectuels non seulement au marxisme, ce qui peut parfaitement s'expliquer, mais aux partis communistes, avec tout ce que cela implique d'obéissance totale, aveugle et inconditionnelle, pose des problèmes qui vont bien au-delà, nous le verrons, de l'affiliation à tel ou tel parti pratiquée par les citoyens et des approbations accordées par eux à telle ou telle politique.

Le remarquable ouvrage que M. David Caute, auteur qu'un livre consacré à « *La gauche en Europe depuis 1789* » (1) avait fait connaître, publié sous le titre « *Le Communisme français et les intellectuels, 1914-1966* » (2), en exposant le problème dans toute son ampleur et sous tous ses aspects, nous permet de nous arrêter un instant devant l'une des questions les plus troublantes de notre temps : celle de l'obéissance *perinde ac cadaver* et telle que seuls les S.S. (et jamais les Jésuites qui ne doivent obéissance que « *ubi peccatum non cernetur* ») l'ont pratiquée, acceptée par des individualistes dont tout, leur conception du monde, leur formation intellectuelle, les exigences intimes de leur discipline, quelle qu'elle fût, aurait dû faire des partisans de la contestation, de la remise en question, de la revision, du libre-examen systématiques.

Comment expliquer leur servilité passionnée devant ce que D. Caute appelle (p. 443), à juste titre, les intellectuels en conviennent eux-mêmes aujourd'hui, et le disent, « une armée de scribes et d'adjutants cultivés » (3) ? Comment, surtout, expliquer que cette adhésion ait pu impliquer

(1) Paris, Hachette, L'Univers des connaissances, 1966.

(2) Paris, Gallimard, 1967. L'auteur, né en 1936, appartient à l'All Souls College d'Oxford.

(3) « cultivés », c'est beaucoup dire. Le drame des partis communistes provient précisément (en partie) de ce que ses cadres n'ont longtemps compté que des « vicaires » et des « curés de campagne » ; et jamais des Jésuites ou des Dominicains. Le monolithisme intellectuel l'a emporté sur la libre création intellectuelle.

de leur part une vassalisation intellectuelle dont l'histoire offre peu d'exemples (4) ?

Que les partis communistes aient un gros intérêt à pratiquer, le plus souvent, une politique de la main tendue à leur égard (pp. 25-38), voilà qui est évident. Quelles que fussent, quelles que soient aujourd'hui encore (et plus que jamais après les douloureuses expériences de Hongrie, de Pologne, de Tchécoslovaquie et d'U.R.S.S.) leurs réticences et leurs méfiances devant ces groupes d'individus particulièrement indisciplinés, « anarchistes » et aspirants-traitres [les « sinuosités » doctrinales de Gide, Malraux, Sartre, Camus, Nizan, Merleau-Ponty (pp. 292-319, et *passim*, cf l'Index) devaient confirmer ce jugement], l'utilité de pouvoir compter, peu ou prou, sur eux, était telle que l'on comprend qu'ils aient passé sur leurs répugnances instinctives (de classe) et doctrinales (5).

Cette utilité, D. Cauter la cerne en cinq principes (pp. 38-55).

Premier principe : l'intellectuel (ou l'artiste, cet intellectuel du pauvre), donne, grâce à son prestige, plus de résonance dans le pays à l'action du Parti. C'est le cas de Picasso ou de Paul Langevin. C'est le cas de sympathisants ou « compagnons de route » tels que Gide, Malraux, Sartre, Le Corbusier ou Renoir, à qui on pardonne de n'être pas membres du parti ou de commettre parfois des « incartades » réactionnaires (protester par exemple contre les massacres d'ouvriers en Hongrie), parce que, au total, leur réflexe « progressiste » est utile au Parti.

Deuxième principe d'utilité : en raison même de son excellence professionnelle ou de la place sociale stratégique qu'il occupe, l'intellectuel communiste peut influencer considérablement les autres intellectuels et, d'une façon générale, la « communauté cultivée » tout entière. Ne citons qu'un exemple : au moment où Joliot-Curie fut éjecté du Commissariat à l'Énergie Atomique (1949), 65 % des membres de ce Commissariat étaient communistes (p. 378).

Troisième principe d'utilité : l'intellectuel qui participe à l'agitation politique (télécommandée par le Parti) peut toucher aisément les individus qui appartiennent à la même classe, au même groupe social ou professionnel, à la même sphère d'intérêts et d'influences que lui. Tel est le cas, notamment, de bon nombre de professeurs de l'Université : A. Soboul, H. Lefebvre, Fr. Joliot-Curie, M. Prenant, G. Friedmann.

(4) Car ni le XIII^e siècle, ni le Siècle de Louis XIV, ni le Siècle des Lumières, tout flatteur qu'il fût des Puissants et de l'Opinion publique, n'offrent pareils exemples de servilité intellectuelle, du moins si l'on tient compte des différences des régimes, des sensibilités et des idéaux.

(5) D'où, la volonté de les « enfermer dans un ghetto », comme l'écrivait Sartre en 1962, et d'exiger d'eux « l'unanimité ». Conclusion de Sartre : « la collaboration avec le Parti Communiste est une chose à la fois nécessaire et impossible » (p. 319). On sait où mène pareille prise de position.

Quatrième principe d'utilité : le Parti publie des journaux et des revues ; il lui faut donc des journalistes ; les intellectuels lui en fournissent à bon compte, et presque toujours d'une fidélité totale et inconditionnelle. C'est le cas, par exemple, de MM. J. Kanapa, L. Casanova, A. Wurmser (« l'intellectuel le plus mal informé de son époque », p. 384), ou J.R. Bloch (p. 256).

Cinquième principe d'utilité : « en tant que créateur comme en tant que marxiste » (p. 39), l'intellectuel peut faire « progresser l'attitude *politique* (je souligne) et culturelle des masses » (dans le sens, bien entendu, où le veulent les Jdanov et les Khrouchtchev, les Souslov et les Staline du moment).

Il n'est donc pas extraordinaire que les partis communistes aient finalement fait un gros effort pour s'attirer les sympathies de l'intelligentsia (6).

Le fait curieux ce sont les formes aberrantes, ou « aliénantes » (p. 55 et sv.), que prirent celles-ci.

Car on peut certes comprendre qu'un intellectuel s'affilie à un parti politique, et lui marque même certaines formes de fidélité ; mais célébrer « l'apport scientifique du grand génie » Staline, quand on est Joliot-Curie (p. 259) ; faire de Staline « le guide des savants » (G. Teissier), un « savant d'un type nouveau » (J. Desanti) ; se demander, comme le professeur Henri Wallon, si jamais homme a réuni en lui toutes les formes de génie que possédait Staline (p. 258) ou dire de lui qu'il est « un génie à peu près unique dans l'histoire » (J.R. Bloch, p. 256) ; accepter, quand on est Lefebvre, la condamnation de la philosophie (p. 330), ou son utilisation à des seules fins politiques ; subir sans broncher la méfiance que le parti — c'est-à-dire Maurice Thorez dans le cas du parti communiste français — manifestait à l'égard de la psychologie, de la psychiatrie, de la sociologie et de la cybernétique (p. 328, p. 330) ; faire du même Thorez un « historien d'un type nouveau », quand on s'appelle Bruhat ou Soboul (p. 341) ; trouver, comme Langevin (p. 367) dans la doctrine illustrée par Lénine et par Staline, « l'éclaircissement des choses qu'(il) n'aurait jamais comprises dans sa propre science » ; se perdre en de longues et tortueuses digressions, quand on s'appelle Marcel Prenant, et que l'on est professeur de zoologie à la Sorbonne, pour essayer d'étayer la thèse de Lissenko (p. 382) ; accepter d'être un poète de cour, quand on est Aragon, et chanter non seulement Staline, mais Thorez revenant d'un séjour au U.R.S.S. (« Il revient il revient il vient il va venir... Il semble qu'à le dire on ouvre l'avenir... » etc.) et Cachin, et Duclos et même Marty, dont

(6) A. ROSSI. *Physiologie du parti communiste français*, Paris, Self, 1948, pp. 47-54, pp. 175-183.

Aragon devait faire plus tard un agent de Tito ! (p. 262), voilà qui est tellement contraire à la vocation des intellectuels et à la fonction démystifiante du marxisme, qu'il est impossible de ne pas se poser des questions sur les origines et les causes de pareilles attitudes (car celles-ci ne furent ni rares, ni sporadiques, et la patiente recherche de David Caute nous en fournit des centaines d'exemples).

D'autant que ces attitudes ne se rencontrent pas seulement dans la période stalinienne (c'est leur paroxysme révérentiel et leur unanimité qui posent des problèmes, plus que leur polarisation) : que ce soit à l'égard des dirigeants de l'U.R.S.S. ou de sa politique étrangère, de sa conduite à l'égard des savants et des artistes soviétiques, de la tactique du Parti (en France, en Italie, en Belgique) ou de l'interprétation du dogme marxiste, on retrouve, depuis près d'un demi-siècle, les mêmes prudences feutrées, les mêmes conformismes, les mêmes reniements, les mêmes alignements effrontés. Bref, la seule « trahison des clercs » qui compte réellement dans l'histoire.

Autres aspects déroutants de ce prodigieux asservissement intellectuel : celui d'être spontané, lucide et volontaire ; celui de n'être en aucune façon (par la force des choses) la conséquence des effroyables pressions sociales et policières dont sont victimes l'artiste et l'intellectuel russes (7) ; et celui d'être récompensé par d'innombrables humiliations de toute espèce : rappels à l'ordre brutaux, critiques anonymes, condamnations sans défense et sans appel, confessions publiques, rétractations, polémiques si injurieuses que Sartre lui-même qui pourtant..., s'en disait écœuré (p. 306).

En outre, et D. Caute en fournit la preuve à différentes reprises (p. 276, p. 306, p. 318, p. 319, p. 337, p. 339 *et passim*), l'obligation d'obéir toujours en automate ; de régler les démarches de sa pensée sur les nécessités tactiques de la politique communiste ; la crainte de s'écarter si peu que ce soit de la « ligne » tracée par les dirigeants du parti ; le devoir de s'adapter du jour au lendemain à ses retournements les plus extraordinaires (dont le pacte germano-soviétique de 1939 est un bon exemple mais non le seul), à ses attermoissements (pp. 250-251), à ses « attitudes hésitantes et équivoques » (p. 248), à ses silences complices (p. 307) ; l'habitude prise de s'incliner devant les oukases de quelque plumitif, représentant le tout-puissant, l'infaillible Comité Central (en l'occurrence, un quelconque Garaudy, p. 331, lui-même victime par la suite des censures jdanoviennes, p. 397 *et passim*), stérilisaient la pensée

(7) D'où, d'ailleurs, le mépris des intellectuels des pays de l'Est à l'égard de leurs collègues occidentaux béants d'admiration devant un régime qui oppresse et humilie l'intelligentsia depuis un demi-siècle. Cf à ce sujet *Le Journal* d'IONESCO.

de ces intellectuels, en les obligeant soit à faire de véritables palinodies (cf le cas de Bruhat, p. 342), soit à ne pas tenir compte des faits les plus évidents. Althusser lui-même reconnaît (p. 44) que la génération des intellectuels communistes qui avaient adhéré au communisme dans les années 40 a été « sacrifiée aux seuls combats politiques et idéologiques ». « J'entends, précise-t-il, sacrifiée dans ses œuvres intellectuelles et scientifiques ». Attitude qui, dans le chef du Parti, équivaut d'ailleurs à oublier les raisons, essentiellement utilitaires, nous l'avons vu, pour lesquelles il avait accepté des intellectuels dans ses rangs ou, plus exactement, à sacrifier l'utilité à la discipline, et dans le chef des intellectuels ainsi mis au pas, à se saborder en niant purement et simplement leur seule raison d'être (8) : « on peut donner au Parti plus que sa vie... »

C'est encore Althusser qui, parlant au nom des intellectuels communistes, écrit (p. 445) « Nous n'avions pas audience parmi nos pairs. (En réalité, ils n'en avaient que trop, compte tenu de leur conduite). L'adversaire nous jetait au visage que nous n'étions que des politiques ; nos collègues les plus éclairés, que nous devons commencer par étudier nos auteurs avant de les juger ».

*
* *

Pareille aventure est à ce point extraordinaire qu'elle mérite réflexion. Pour quelles raisons les intellectuels ont-ils accepté si longtemps et acceptent-ils encore si volontiers, les contraintes humiliantes que leur imposent des partis dirigés par des hommes dont Sartre lui-même a pu dire, en 1956 : « Chacune de leurs phrases, chacun de leurs gestes, est l'aboutissement de trente ans de mensonge et de sclérose » (p. 314) (9).

Qu'ils aient adhéré au marxisme (encore que le rôle du marxisme, en tant que doctrine, ait rarement joué un rôle décisif (p. 324), ou même amorceur, dans les prises de position des intellectuels (10) n'est certes

(8) A ma connaissance, M. Althusser n'a procédé nulle part à l'analyse objective des raisons d'une aussi monstrueuse « déviation ». De même, le parti communiste d'URSS n'a jamais procédé à l'étude des causes de ce qu'il appelle, pudiquement, « le culte de la personnalité ». Attitude prévisible, et prévue d'ailleurs dès 1956 (cf L. MOULIN, *Marxisme et totalitarisme*, Est et Ouest. 1-15 janvier 1957). Pourquoi en effet courir le risque d'établir que le stalinisme n'est pas une déviation du léninisme, mais bien son magistral accomplissement, la paranoïa finale de Staline en plus ? (Et alors se pose le problème des facteurs qui ont permis à un paranoïaque de se maintenir aussi longtemps au pouvoir). Et *quid* si l'analyse devait aboutir à la conclusion que c'est la *Weltanschauung* de Lénine lui-même qui, tout naturellement, réduit les intellectuels et les artistes aux rôles de robots ?

(9) En 1961, il écrit néanmoins qu'il ne faut pas quitter la « zone marginale » du communisme ; que « tout anticommuniste est un chien » (de droite, par surcroît !).

(10) Seules exceptions, semble-t-il : le passage du marxisme au communisme, dans les années 20, de H. LEFEVRE, G. POLITZER, G. FRIEDMAN et P. NODIER. Cf p. 325.

pas le signe d'une « aberration », comme d'aucuns l'ont affirmé (p. 439). On peut être ou devenir marxiste sans être taxé d'« opiomanie » au sens où Raymond Aron parle de « l'opium des intellectuels » (11). Le marxisme est une synthèse assez prestigieuse — sans doute la plus grande et la mieux structurée du XIX^e siècle (12) — pour que le fait d'en adopter les principes ne soit certes pas l'indice d'un « long dérèglement des sens », au contraire.

J'en dirai autant de toute adhésion au communisme : j'ai connu assez de communistes de la première heure pour être convaincu de la noblesse et de la lucidité de leur attachement.

De même on peut comprendre qu'un certain nombre d'intellectuels appartenant surtout aux rangs inférieurs des professions libérales, dépourvus d'emplois réguliers (p. 38) ou, dans les années de la Grande Dépression, craignant le chômage et le déclassement, aient été séduits par le communisme. L'analyse communiste de leur position dans la société, de leur statut économique (p. 33), de l'exploitation économique dont ils étaient les victimes (p. 36), son insistance à souligner sans arrêt « la convergence de leurs intérêts fondamentaux avec ceux de la classe ouvrière » (p. 324), leur apparaissaient correctes et justifiées : quoi de plus normal que de témoigner quelque sympathie active au communisme ?

De même encore, il est bien compréhensible que la place (13) accordée aux intellectuels et aux artistes de l'Union Soviétique, le prestige (p. 370) et les privilèges (p. 36) dont ils jouissent dans ce pays (à quel prix, on ne le dit évidemment pas : c'est, comme toujours, la fable du Loup et du Chien) aient pu fasciner des artistes et des intellectuels écoeürés par le spectacle de leur propre société.

De là à formuler, « dans le cadre de certaines croyances sociales et morales », d'une « certaine orientation émotionnelle et éthique » (p. 326), bien antérieure à toute prise de conscience, de classe ou autre, une « série de jugements empiriques » débouchant sur une vision communiste (à peine teintée de marxisme) du monde actuel et sur la nécessité de le combattre (p. 441), il n'y a qu'un pas et qui fut souvent franchi. Là n'est pas le problème.

Le problème est celui-ci : comment expliquer que tant des hommes rompus par vocation et par métier aux exigences de la démarche rationnelle déductive, aient fait d'une doctrine qui se veut « scientifique », c'est-à-dire, essentiellement critique et révisionniste, un dogme, un

(11) Paris, Calmann-Lévy (1955).

(12) Même R. ARON, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967, qui n'a guère d'atomes crochus avec le marxisme, n'en nie évidemment pas l'importance. La longue analyse critique (pp. 141-219) à laquelle il se livre le prouve.

(13) Et les droits d'auteur.

« credo » (p. 374), une « religion », alors que toute leur éducation, leur adhésion première au rationalisme du XIX^e siècle (un rationalisme, il est vrai, imprégné « d'une ferveur quasi religieuse » (p. 439) que j'ai bien connue et qui explique, à mon avis, beaucoup de choses), auraient dû les éloigner et, en fait, les éloignaient, des formes de la religiosité, de la sacralisation et du rituel les plus innocentes. (A l'âge de 4 ou 5 ans, on m'apprit gravement que Saint Nicolas n'existait pas : c'est qu'il fallait débarrasser mon esprit des mystifications bourgeoises et cléricales...).

Deuxième question : comment expliquer que ces intellectuels et ces artistes, une fois convertis au communisme (la fameuse « *conversio morum* » bénédictine des mœurs bourgeoises au style de vie communiste), aient accepté, attitude qui n'était pas nécessairement implicite, en principe, dans une adhésion au communisme, qu'un parti et, très vite, une oligarchie de fonctionnaires non qualifiés intellectuellement, puis un seul homme (14), puisse leur imposer ses vues tactiques et stratégiques, ses vérités, ses modes d'expression ? Se soient, en d'autres termes, engagés dans la voie du *Magister dixit*, de l'infaillibilité de l'Eglise et des Papes, des interprétations subtiles — ô combien ! — des Saintes-Ecritures (15), de l'établissement des Dogmes, des bûchers et des Index des Livres, contre quoi ils avaient si féroce et si justement lutté ?

Certes un parti communiste, « stalinien ou non », n'est pas « un club de discussion » (p. 442). August Bebel disait déjà : « Le parti a plus besoin d'unité que de liberté » (on sait où cet axiome a mené la social-démocratie allemande) ; de même le communisme militant a besoin de « discipline et de cohésion » (p. 399) avant tout (16). Est-ce là pour un intellectuel, une raison de renoncer à toute discussion, de dénoncer, moderne Galilée, ce qu'il sait être vrai, de faire de l'obéissance militaire le signe même de son élection ?

On a dit, non sans quelque exagération, qu'il y avait dans ces holocaustes des intellectuels sur les autels de Staline ou de Mao (car le processus se poursuit sous nos yeux) une « quête de sainteté au moyen de martyr » (p. 440). Ce sont là de bien grands mots ; ni par ses hommes,

(14) Evolution si intimement liée à la conception léninienne du Parti que, dès 1904, R. Luxemburg et Plekhanov l'avaient prédite. Cf B.D. WOLFE, *La jeunesse de Lénine*, Paris, Calmann-Lévy, 1951, p. 254.

(15) Encore faut-il noter que les interprétations des théologiens sont le fruit d'une pensée parfaitement *autonome* et spontanée, même si elle implique un profond respect, d'ailleurs raisonné, de la Tradition, des Autorités, de Rome. Et surtout, nous avons affaire à une religion révélée, avec tout ce que ce terme implique de foi et d'attitude logique et cohérente résultant de cette foi. Tout le contraire évidemment de l'athéisme marxiste. Cf H. de LUBAC, *Le drame de l'humanisme athée*, Paris, Edit. Spes, 1944.

(16) Sur « Les origines de la démocratie totalitaire », cf le livre de J.L. TALMON, Paris, Calmann-Lévy, 1966 et le compte rendu de L. MOULIN, in *Res Publica*, 4/1966, pp. 441-448.

ni par ses moyens, le communisme n'a jamais été une doctrine de sainteté. Au surplus, les sacrifices consentis, dans des périodes de survoltage social, comme la guerre, par les militants communistes (bien plus que par les intellectuels) outre qu'ils ont été singulièrement exagérés (on a été jusqu'à parler du « Parti des cent mille fusillés ») ne sont pas nécessairement un indice de sainteté : les S.S. et la *Hitlerjugend* en ont consenti de bien plus grands.

Au demeurant, dans la vie quotidienne en France, en Italie comme en Belgique, les risques sont minimes, quand ils ne sont pas nuls. Des secteurs entiers de la vie intellectuelle sont contrôlés, sinon dominés, par les communistes et leurs compagnons de route (p. 21). Tout paraît indiqué, écrit fort pertinemment D. Cauté (p. 430), que « la Cinquième République (que dire alors de la IV^e !) considère avec plus de faveur les enseignants communistes que les libéraux antigauillistes ». On peut en dire autant des salons, des cercles et des maisons d'édition « progressistes », où le snobisme de gauche joue à plein.

Dès lors, l'explication de l'attitude adoptée par les intellectuels communistes doit être recherchée, selon moi, dans le fait que le communisme est une religion séculière, un islam conquérant et cruel (17). Hors de cette constatation, rien ne s'explique. C'est cette façon de voir et d'interpréter le monde, que Raymond Aron a qualifié, à juste titre, d'« opium des intellectuels », et non le marxisme lui-même. De l'« opium » tel que Marx l'avait condamné (dois-je préciser que j'ai, pour ma part, une vue un peu plus, disons, nuancée du phénomène religieux ?), le communisme possède la rigueur, le dogmatisme, les âpres querelles byzantines (p. 275, p. 400), la pratique des inquisitions, des confessions publiques, des apostasies et des excommunications, les pauvretés intellectuelles.

L'intolérance aussi et le fanatisme. On oublie trop volontiers aujourd'hui que le communisme est entré dans une phase de décomposition (ses amis disent : une phase postconciliaire) ; que pendant des années, les intellectuels communistes, précisément parce que la part de l'émotionnel, c'est-à-dire du « religieux » et du « sacré », dans leur participation aux activités du Parti, était « anormalement élevée » (p. 441), n'ont jamais accepté aucune des justes critiques — la suite des événements a en effet prouvé leur justesse — que les intellectuels « libéraux » adressaient au système stalinien ; que, jusqu'à l'heure de leur rupture avec l'Eglise stalinienne, des hommes d'envergure comme Lefebvre, Morin, Fougeyrollas, et bien d'autres, n'avaient voulu tenir aucun compte de ce qui avait été dit et répété cent fois à propos du régime soviétique ;

(17) J. MONNEROT, *Sociologie du communisme*, Paris, Gallimard, 1949, pp. 265-459.

et qu'il est presque impossible de trouver un cas d'intellectuel communiste qui ait évolué, si peu que ce soit, sous la pression des études et des discussions consacrées à l'U.R.S.S., les faits seuls — et quels faits, de quelle intensité dramatique et en quelle quantité ! — ayant déterminé leur rupture avec le Parti.

Il est tout aussi vrai, pour les mêmes raisons, qu'aucun avocat communiste, quels que fussent par ailleurs son talent et sa droiture morale, ne s'est jamais élevé contre les procès de Moscou, ni ceux de Rajk et de Kostov ; que les médecins communistes de Paris ont condamné leurs malheureux confrères russes accusés de complot contre la vie de Staline à *la seule lecture*, on le sait aujourd'hui, du communiqué de presse venu de Moscou.

Pendant des décennies, les intellectuels communistes ont eu à l'égard des autres intellectuels, si proches fussent-ils de leurs positions, et surtout s'ils en étaient proches, l'attitude fanatique des « papistes » à l'égard des « parpaillots » — ou vice versa, et vis-à-vis de l'U.R.S.S., l'attitude de vicaires de campagne, parlant de Rome à l'époque du *Syllabus*, à l'égard des agnostiques et des partageux : agressivité, haine, mépris, chapelets d'injures et de menaces, formules incantatoires d'exorcisme, condamnations sans rémission...

Ces liens « religieux » avec le communisme sont si réels et si vigoureux que les « apostats » éprouvent mille difficultés à s'en défaire : j'en connais qui, trente ou quarante années après leur rupture avec le Parti, s'entêtent à démontrer qu'ils ont eu raison et n'avanceraient pas que le soleil brille sans citer une lettre de Marx à Sorge ou à Kugelmann...

L'attitude des intellectuels « libéraux » diffère essentiellement sur ces points de celle des intellectuels communistes (et fascistes). Non seulement ils supportent que l'on fasse la critique du régime politique qui est le leur, mais encore (tout conformisme mis à part et toute lâcheté intellectuelle) ils la suscitent, l'approuvent, la soutiennent, la répandent. Ils acceptent, ils provoquent le dialogue, et se révèlent capables de le mener sans recourir à la suspicion systématique et aux injures. Qu'ils soient croyants ou non, ils « libre-examinisent ». L'évolution de leur pensée est autonome ; entendons par là qu'elle est indépendante — en principe — des « diktats » du régime.

Quels que soient les conformismes et les silences complices que l'on constate chez bon nombre d'entre eux (18), jamais les intellectuels politiquement engagés n'ont manifesté à l'égard des partis politiques classiques auxquels il leur arrive d'appartenir, et fût-ce l'un ou l'autre

(18) L. MOULIN, *Socialiste ou Intellectuel ?* In G. LEFRANC, *Jaurès et le socialisme des intellectuels*. Paris, Aubier, 1968, pp. 184-189.

des partis socialistes, des sentiments de vassalité inconditionnelle comparables à ceux que l'on constate chez les communistes (ou les fascistes). Quant aux partis eux-mêmes dont les « crimes » n'ont jamais égalé, et pour cause, ceux qu'a perpétrés le régime soviétique, ils ont pu imposer, ou essayer d'imposer, des formes de discipline intellectuelle ; mais c'était là des signes de leur sclérose bien plutôt que d'une volonté délibérée d'établir un « terrorisme » social, à la façon de celui qui règne sur les lettres à Paris.

*
* *

David Caute observe (p. 442) que « la foi », telle qu'elle se manifeste en France chez les « intellectuels communistes » est bâtie sur ce qu'il appelle « *la loi de compensation* » selon laquelle « les défaites reconnues (sont) délibérément interprétées dans le sens d'un plus grand bien : le présent (est) sacrifié à l'avenir. Le présent est garant d'un avenir radieux ; et de ce fait, il est « déculpabilisé ».

L'observance de cette loi, écrit D. Caute, n'est pas particulière aux communistes : les intellectuels « libéraux » ont soutenu et soutiennent les régimes républicains de la III^e, de la IV^e et de la V^e République, en dépit des « crimes » — il les énumère longuement, p. 443 — dont ils sont chargés. Certains communistes ont invoqué de même l'exemple de l'Eglise catholique que ses fidèles n'abandonnent pas *en dépit* du Syllabus et des papes de la Renaissance.

D'abord, pareille affirmation n'est pas exacte : la Réforme, la déchristianisation des masses, l'incroyance de nombreux intellectuels prouvent que des ruptures avec l'Eglise se sont produites. Et ensuite, et surtout, c'est reconnaître implicitement la nature *religieuse* des liens qui rattachent les communistes au Parti. Etrange aveu pour des militants dont l'idéal premier était de fonder une société d'hommes libres et non une secte ou une Eglise.

Au demeurant, la « *loi de compensation* » ne s'applique pas d'égale façon aux régimes communistes et aux régimes « libéraux ». Sur ce point, je me permettrai de n'être pas d'accord avec M. Caute. Les différences sont grandes en effet entre l'attitude des intellectuels « libéraux », fidèles au régime démocratique républicain et celle des intellectuels communistes, inconditionnellement fidèles au régime soviétique.

Première différence : les méfaits commis par les régimes démocratiques ne peuvent en rien se comparer à ceux qui ont été perpétrés en U.R.S.S. Ils ne se sont jamais soldés par le massacre de millions de nationaux et la décimation des élites. D. Caute cite, parmi les méfaits « républicains », la corruption parlementaire, le régime Chiappe, la politique intérieure du Bloc national, l'abandon de la République espagnole : aucun d'eux,

on en conviendra, n'a eu l'ampleur sanguinaire des campagnes de « dékoulakisation » ou des procès de Moscou, non plus que les caractéristiques d'iniquité totale qui marquent ces opérations de façon indélébile.

Quant à l'expédition de Suez, quant aux guerres menées par la France en Syrie, au Maroc, en Indochine, en Algérie que cite également D. Cauter (p. 443), elles ont été menées, qu'on le veuille ou non, par des gouvernements démocratiquement élus, c'est-à-dire en fait, approuvés, fût-ce de façon indirecte, par de larges majorités du corps électoral, régulièrement consulté, ce qui n'est jamais le cas en régime communiste. En outre, et la différence ici est capitale, l'intellectuel « libéral » pouvait critiquer la politique de son parti et celle de son pays, et il l'a fait (chaque fois qu'il en a eu le courage et la liberté d'esprit) ; c'est même pourquoi il opte pour le régime républicain, non pas *en dépit* de ses erreurs et de ses tares, mais *parce que*, précisément, ce régime lui assure à lui et, par surcroît, aux « contestataires » les plus radicaux, communistes, fascistes ou anarchistes, la liberté de le critiquer, de l'attaquer, de le condamner radicalement, et surtout droit, éminemment démocratique, comme l'avait si bien vu Rosa Luxemburg, de se tromper, d'errer et de rectifier ses positions.

Par contre, l'adhésion au parti communiste a toujours impliqué une allégeance inconditionnelle au régime soviétique, quoi qu'il fût et, dans le déroulement des opérations tactiques et stratégiques du parti, l'acceptation de mille silences complices, l'application du principe machiavélien « La fin justifie les moyens », la condamnation, le cas échéant, des proches et des amis coupables de « déviations » — fût-ce la « déviation » du jour — des autocritiques à la Galilée...

L'intellectuel communiste apparaissait ainsi comme le complice conscient et volontaire des crimes qui se perpétuaient en Union Soviétique ; et comme il n'avait pas les excuses de l'intellectuel russe soumis aux plus effroyables et aux plus constantes des pressions totalitaires (19), il sortait de ces épreuves « humilié » et « mutilé » (p. 444).

Il y a là, on en conviendra, une différence radicale avec l'attitude de l'intellectuel vivant en régime de démocratie pluraliste.

C'est pourquoi la « loi de compensation », forme du compromis projeté dans l'Histoire, ne joue pas de la même façon selon qu'elle est invoquée par l'intellectuel « libéral » et par l'intellectuel communiste. Il n'y a aucune commune mesure.

Mais qu'elle ait pu jouer au point où elle l'a fait dans le cas des intellectuels français ne peut s'expliquer que par le fait que la doctrine

(19) A. OURALOV, *Staline au pouvoir*, Paris, Les Iles d'Or.

qui les inspirait (et les inspire encore, toute forme de décomposition idéologique ou de récente contestation mise à part) s'était sacralisée, était devenue une « religion » séculière, c'est-à-dire un substitut religieux des religions révélées, mettant en œuvre des aspirations profondes de l'homme, s'exprimant par des manifestations de nature ou de tonalité religieuse non consciente ou non avouée, et déclenchant un processus de divinisation de l'humain (20). En réponse au tragique « Dieu est mort » de Nietzsche, les hommes d'aujourd'hui ont divinisé Hitler et Staline — Anquetil, Cerdan et Rudolf Valentino. L'athéisme radical s'est révélé n'être réservé qu'à une mince élite. Les autres hommes sacralisent et défont tout ce qui leur tombe sous la main. Les intellectuels comme les autres et, bien souvent, plus que les autres.

Ainsi s'explique qu'un régime dont l'hymne national a longtemps proclamé : « Il n'est pas de Sauveur suprême, ni Dieu, ni César, ni Tribun » ait pu secréter des attitudes aussi purement « religieuses » que celles dont firent preuve les intellectuels en principe les plus agnostiques. Au demeurant, le communisme, avec ses aspects naturellement messianiques, sa divinisation de l'Homme (ou de l'Humanité), ses dogmes et ses livres saints, ses Pères, ses Apôtres et ses Martyrs, se présente comme une religion parfaitement organisée. Il possède en outre l'avantage d'offrir aux intellectuels complexés par leurs origines bourgeoises ou petites-bourgeoises (pour moi qui suis né « prolétaire » comme on naît Grunne ou Polignac, ce sentiment me fait sourire) l'occasion de se laver de ce « péché (social) originel » (p. 401). Les chrétiens de gauche qui éprouvent en outre un fort sentiment de culpabilité historique (Galilée, le Syllabus, le sabre et le goupillon, etc.), fournissent à cet égard un excellent matériau à fabriquer autant de compagnons de route qu'on veut (21).

Le fait d'être un intellectuel — un travailleur intellectuel, comme l'on dit, de façon assez comique, dans les milieux de la « gauche progressiste » — n'est certes pas toujours une référence. Pour ma part, je ressens

(20) Sur les raisons qui, d'un autre côté, ont si rapidement sclérosé la pensée socialiste, cf. L. MOULIN, Du révisionnisme de Bernstein aux révisionnismes de Khrouchtchev et de Mao, *Res Publica*, mars 1964, pp. 263 et 268. Destin du Socialisme, *Res Publica*, février 1964, pp. 190-192.

(21) Quel David CAUTE fera pour les chrétiens de gauche un travail comparable à ce que celui-ci a fait pour les intellectuels communistes ? On y trouverait le Père BIGO écrivant, dans *Marxisme et Humanisme*, Paris, 1953, pp. 262-266, que la dernière œuvre de Staline, *Les problèmes économiques du marxisme*, aujourd'hui justement ignorée, est « l'une des contributions les plus importantes à l'économie politique marxiste qui aient vu le jour depuis l'édition du « Capital » lui-même » ; le Père H. CHAMBRE affirmant dans *Le Marxisme en Union Soviétique. Idéologie et Institutions*, Paris, 1955, p. 461, que pour la compréhension et la justification de la société soviétique d'aujourd'hui, les derniers écrits de Staline sont comparables à la Préface à la *Contribution à la Critique de l'Economie Politique* de Karl Marx. Etc.

à l'égard de cette catégorie sociale des sentiments assez soréliens de mépris et de méfiance : ceux-là même que les militants de la base qui entouraient mon père manifestaient devant le jeune étudiant que j'étais dans les années 20 ; que la lecture de Michels et d'Edouard Berth ont confirmés ; et que les adhésions aveugles et inconditionnelles au nazisme ou au communisme des intellectuels de la plus haute volée n'ont en rien atténués, on s'en doute (22).

Ceci dit, il m'apparaît, malgré tout, qu'il n'y a pas, dans la qualité même d'intellectuel, de quoi se battre la poitrine en clamant des « *Mea Culpa* » plus ou moins dialectiques. Ni surtout une raison pour renoncer à la vocation de l'intellectuel, qui est essentiellement critique et libre-exaministe. Les intellectuels « libéraux » ont mauvaise conscience parce qu'ils apparaissent bien souvent et, plus souvent encore, parce qu'ils se croient les « valets du régime capitaliste bourgeois ». Qu'ils se rassurent. Les intellectuels communistes se sont montrés, depuis un demi-siècle, des serviteurs autrement zélés d'un régime autrement condamnable.

*
* *

Je m'emporte un peu trop », comme dit le Fabuliste. Revenons, à l'œuvre de M. Cauter. On ne dira jamais assez combien elle est claire, solide, agréable à lire, bien structurée. Combien elle est aisée à consulter, son Index des noms propres étant parfait. Combien enfin elle est originale, car elle ne fait double emploi ni avec les travaux de Rossi ou de Monnerot, ni avec ceux de Georges Lefranc. C'est un monument d'intelligence critique, de lucidité et d'honnêteté intellectuelle. L'œuvre d'un homme libre.

Juillet 1968.

(22) Non plus que les révoltes contestataires des étudiants en mai 1968. Car qui, parmi les intellectuels, avait clamé ce qu'il y avait de fondé dans les revendications estudiantines (par exemple, la dénonciation des scléroses dont souffrent les structures universitaires) ? Quant aux propositions, aussi folles que généreuses, qui ont été avancées par les étudiants (du type : suppression de toutes les mesures discriminatoires, y compris les examens, adaptation des cours à la pensée et au vocabulaire prolétariens), il n'est pas difficile d'en trouver la source dans l'enseignement de certains professeurs.





Het Belgisch socialisme tussen 1914 en 1940

door Dr. Michel NEIRYNCK.

★

Wat moeten wij denken over 1914 ? Dit jaar betekend zeker het einde van een relatief lange periode. Charles Woeste had gehoopt dat de eerste wereldoorlog enkel een parenthesis zou zijn. Zelf heeft hij nog ervaren dat dit geenszins het geval was : het oude lag definitief achter de rug. Is 1914 ook te beschouwen als het begin van een andere, mogelijks even lange periode, of was het enkel de aanvang van een soort van tussentijd ? Persoonlijk opteer ik voor het tweede alternatief. Binnen enkele jaren zullen wij waarschijnlijk met nog meer zekerheid kunnen getuigen dat ergens rond 1945 (of was het 1950 ?) een gans nieuw tijdvak startte. Daartussen situeert zich de beroerde periode waaruit Mevrouw Mieke Claeys-Van Haegendoren 25 jaar Belgisch Socialisme heeft gelicht (1). M.i. ontbreken vijf tot tien jaar om het geheel af te ronden. Stof wellicht voor een aanvullend deel ? In de ondertitel van het boek luidt het : *Evolutie van de verhouding van de Belgische Werkliedenpartij tot de parlementaire democratie in België van 1914 tot 1940*. Kan de tweede wereldoorlog daarin een plaats krijgen ? Waarschijnlijk, en wel even goed als de oorlog 1914-1918. In elk geval treft het dat een socialistisch eerste-minister vóór 1940 een grote zeldzaamheid was, noch min noch meer een unicum, terwijl na 1945 hetzelfde herhaaldelijk is voorgekomen. Een stuk van de weg werd dus afgelegd na het kwarteeuw van de studie. Deze vaststelling kan enig belang hebben.

De geschiedenis heeft waarschijnlijk nooit zoveel schokkende gebeurtenissen in een zo korte periode samengebald. Men denke aan de eerste wereldoorlog, de Russische revolutie, de doorbraak van het Westers socialisme, de opkomst van het fascisme en het nationaal-socialisme, de economische crisis, de voorbereiding van een nieuwe wereldoorlog die reeds in 1939 een aanvang nam. Binnen dat geweldig gebeuren zocht de Belgische Werkliedenpartij haar eigen weg. Het begon spectaculair : Emile Vandervelde aanvaardde in augustus 1914 zijn benoeming tot minister van

(1) CLAEYS-VAN HAEGENDOREN Mieke, *25 jaar Belgisch Socialisme*, 510 blz., Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij, Antwerpen, 1967.

Staat. De stap die de « patron » zette was al even verrassend als van Hendrik De Man, na mislukte popingen in het kader van de Internationale, onder andere met Hermann Müller, de latere kanselier, te Parijs waar Jean Jaurès zo pas was vermoord, de beslissing elk antimilitarisme ter zijde te schuiven en zich als oorlogsvrijwilliger op te geven. De BWP schakelde gelijktijdig over van revolutionaire oppositiepartij naar nationale partij. De socialistische Internationale overheerste niet langer het nationalisme in West-Europa.

Mag men spreken van een zwenking naar rechts? De vraag heeft minder belang. Belangrijker is het feit dat in België die socialistische ombuiging gedragen en geleid werd door een kern van zeer talentvolle mensen.

Wij spraken reeds over Emile Vandervelde, partijvoorzitter tot zijn dood einde 1938. Naast hem stond Louis de Brouckère, de theoreticus met bekommernis om de zuiverheid van de leer; in 1910 had hij samen met Hendrik De Man scherpe kritiek uitgeoefend op een aantal Belgische afwijkingen. Camiel Huysmans was secretaris van de Internationale. Hij droeg een grote verantwoordelijkheid en dat werd hem uitdrukkelijk bevestigd ook door Jean Jaurès (2). De fameuze Stockholm-reis werd door meer dan een tijdgenoot rechtstreeks of onrechtstreeks aangemoedigd.

Edward Anseele domineerde het Gentse socialisme. Hij was de man die de coöperatie een originele rol toebedeelde in de strijd tegen het kapitalisme: de vijand zou men bekampen met eigen wapens. De politieke vraagstukken van zijn tijd beoordeelde hij zelden principieel: tegenover de vernederlandsing van de Gentse universiteit stond hij eerst neutraal, daarna pro, na de oorlog anti. Maar zijn nuchterheid deed hem van meetaf aan de in 1918 geplande annexatie van Nederlandse gebieden verwerpen. Tijdens de oorlog was hij waarnemend burgemeester van zijn geboortestad en de regering zorgde ervoor dat hij koning Albert bij diens blijde intrede van november 1918 kon begroeten. Zijn grote invloed tijdens de oorlogsjaren steunde ook op hetgeen in het boek genoemd wordt een zekere collaboratie met de bezetter. Na de vijandelijkheden betrok Emile Francqui hem bij de actie die te Loppem en elders ondernome werd om mensen uit het Nationaal Hulp- en Voedingscomiteit in de plaats te brengen van de regering van Le Havre. Ook daarna bleef E. Anseele een al eens omstreden figuur van het Belgisch socialisme. Men denke hier

(2) Treffend is de verklaring die J. Jaurès aflegde kort voor zijn tragische dood (zie blz. 87): « Luister goed, Huysmans, indien er toch een oorlog uitbreekt, handhaaf de Internationale. Zouden vrienden je smeken partij te kiezen in het conflict, handhaaf de Internationale. Zelfs als ik, Jaurès, je zou vragen partij te kiezen voor een der oorlogvoerenden, luister dan niet naar mij, en handhaaf de Internationale. » De auteur geeft volgende referentie: D. LIGOU, *Histoire du Socialisme en France, 1871-1961*, Parijs, 1962, blz. 261.

aan zijn ministeriële functies (Openbare Werken - PTT) en aan zijn economische en financiële bedrijvigheid via de Belgische Bank van de Arbeid.

Aan Waalse zijde moeten wij Emile Brunet vermelden, gedurende jaren voorzitter van de Kamer van Volksvertegenwoordigers, ook wanneer zijn partij in de oppositie was. Jules Destrée, federalist in 1911 (« Sire, il n'y a pas de Belges »), heeft na de oorlog op een pro-Franse hervorming van België gerekend. In 1929 echter zag hij zich genoopt een Waals-Vlaams « compromis des Belges » af te sluiten met Camiel Huysmans. Joseph Wauters was de verdienstelijke minister van Nijverheid, Arbeid en Sociale Voorzorg. Naar het einde toe liet Paul-Henri Spaak zich opmerken. Deze Brusselse bourgeoiszoon maakte scherven als leider van een extreem linkse beweging alvorens minister te worden en zelfs de eerste socialistische premier. Naast hem ontwaart men Max Buset die niet volledig zijn weg vond in de actie voor De Mans Plan van de Arbeid, maar die tijdens deze periode voldoende ervaring opdeed om na de tweede wereldoorlog een gezaghebbend voorzitter van de partij te worden. En, *last but not least*, was er Hendrik De Man.

Men zal grif toegeven dat deze leidersgroep van allereerste gehalte was. De andere twee nationale partijen moesten het normaal met minder stellen. Toch verwezenlijkte de Belgische Werkliedenpartij niet haar uiteindelijke doorbraak, en dan denkt iedereen aan de volstreekte meerderheid in het parlement. Daarop had zij nochtans al haar hoop gesteld. Waarom die mislukking? Na de gedetailleerde studie van Mevrouw Claeys-Van Haegendoren meen ik twee grote redenen te ontwaren: de scherpe tegenstellingen in eigen kring en de mededinging van een andere sociale groep, de christelijke arbeidersbeweging.

De innerlijke verscheurdheid houdt verband met de Vlaams-Waalse betrekkingen. Men weet dat de industrialisatie van Wallonië met 30-40 jaar deze van Vlaanderen voorafging. Alleen reeds wegens de taal was de Franse invloed in de zuidelijke provincies uitzonderlijk sterk. Wilde het socialisme in België de volstreekte meerderheid bereiken dan moest Vlaanderen veroverd worden, kost wat kost. Twee mogelijkheden waren er: ofwel grote vrijheid laten aan de twee gewesten, dus een meer federalistische oplossing nastreven, ofwel Vlaanderen trachten te bewerken van Wallonië uit. Vóór 1914 was J. Destrée federalist, tijdens de oorlog hadden Antwerpse socialistische kringen aansluiting gezocht bij Groot-Brittannië en in een beperkte mate bij Duitsland. Na de oorlog echter zorgden velen ervoor, ook in het socialistische kamp, dat Frankrijk alleen of overwegend in een nationalistisch-unitair België aan bod kon komen. Voor deze actie was het Frans-Belgisch militair akkoord symptomatisch.

Camiel Huysmans moet snel hebben ingezien dat zijn partij na 1918 een verkeerde richting insloeg. De coalitie met Frans Van Cauwelaert, leidend tot het Antwerps schepencollege van 1921, was zijn duidelijkste protest. C. Huysmans wierp zich op als de verdediger van een Vlaamsgezind democratisch bestuur, door vele Franstalige partijgenoten verafschuwd, en van loyale subsidiëring van het vrij onderwijs, wat het Franse en het Waalse anticlericalisme ook mochten denken. Het Antwerps socialisme werd een toevluchtoord van jonge Vlaamse idealisten, ook zo zij zich in het activisme vergalopperd hadden. Lode Craeybeckx is hiervan waarschijnlijk het meest typische voorbeeld. In 1928 organiseerde Herman Vos als leider van de Vlaams-nationalistische oppositie in het arrondissement Antwerpen de zogenoemde Borms-verkiezing. Het verrassend succes ervan bleef bekend. Later zou dezelfde Herman Vos tot de Belgische Werkliedenpartij toetreden, senator worden en zelfs minister. Op dat ogenblik was het schepencollege onder de leiding van Frans Van Cauwelaert uiteengevallen, nog het meest wegens een verstrakking van het anticlericalisme. C. Huysmans werd burgemeester van de Scheldestad, maar zijn groot politiek opzet voor Vlaanderen was mislukt (3). Het Zuiden had te weinig oog gehad voor het eigene in het Noorden.

Intussen had gans de Belgische Werkliedenpartij ervaren dat er onvermoede krachten schuilden in de christelijke arbeidersbeweging. E. Anseele, de man van de kleurrijke beelden, had eens gezegd dat de sociale trein getrokken werd door de socialistische locomotief, terwijl de christenen weinig meer waren dan een wagonnetje van die trein. Toch konden zij, ten minste in de opvatting van de Antwerpse socialisten, goede bondgenoten zijn. Nadien werd op nationaal vlak een poging gedaan met de regeringsploeg Pouillet-Vandervelde. Minder dan het Antwerps schepencollege, flink geholpen door de financiële kracht van de Belgische Boerenbond, was de « democratische » regering bestand tegen kapitalistische drijfverijen. Henri Jaspar die Prosper Pouillet als premier opvolgde, vormde een drie partijen-regering, met Emile Francqui als minister van Financiën. Na weinige maanden trokken de socialisten zich in de oppositie terug.

De christelijke democratie die tot dan toe zwak was vertegenwoordigd — er was alleen Hendrik Baels als minister van Landbouw en Openbare Werken — werd aangevuld onder meer door Hendrik Heyman, die J. Wauters opvolgde als minister van Nijverheid, Arbeid en Sociale Voorzorg. Gedurende vijf jaar leverde H. Heyman, tot dan toe voor-

(3) C. Huysmans kreeg zijn benoeming tot burgemeester bij koninklijk besluit dd. 31 december 1932. In het nieuwe schepencollege werd de liberale fractie geleid door P.S.C. Baelde, de rechtstreekse opposant van A. Borms in de partiële verkiezing van december 1928.

zitter van het ACW, het bewijs dat de christelijke democratie heel wat kon aanbrengen tot oplossing van het maatschappelijk vraagstuk. De demografische uitbouw van het land kreeg voor het eerst passende belangstelling met als concrete verwezenlijkingen de veralgemeende kinderbijslagen, de oprichting van een Woningfonds voor grote gezinnen, enz. Daarnaast was er doorgehouden actie ten gunste van het technisch onderwijs, in feite een democratisering van de universitaire expansie en de wetenschappelijke vorming waarop koning Albert in 1927 had aangedrongen.

Na de eerste wereldoorlog had de Belgische Werkliedenpartij spectaculaire hervormingen doorgevoerd of bevorderd, zoals het algemeen enkelvoudig stemrecht (voor mannen), de achturenwerkdag, verplichte pensioenen, vakverenigingen ook in staatsdiensten, paritaire comité's, enz. In 1927 was dit eisenprogramma grotelijks afgewerkt en men had de indruk dat de partij wel enige moeite had om haar « tweede adem » te vinden. Dat verklaart mede het succes van de christen-democratische groep. Van bij haar ontstaan had deze niet gearzeld hervormingen te bestuderen die bij de socialisten minder enthousiasme wekten, zoals de twee die wij reeds opnoemden, demografie en technische scholen, met voldoende speling voor het vrij initiatief. Daarbij kan men voegen de volkshuisvesting, met aan christelijke zijde opmerkelijk meer soepelheid waar het de keuze betrof: woning in huur of in eigendom.

Een terugblik op hetgeen thans 40-50 jaar oud is, laat onderstellen dat het travaillisme tussen 1920 en 1930 een kans had in Vlaanderen, voor zover de twee partners elkaars eigenheid eerbiedigden. De formule van het Antwerps schepencollege bleek vruchtbaar; uitbreiding was mogelijk. Tegenkanting ontmoette dit pogen zowel in het conservatief katholicisme als in het anticlericaal socialisme. Het cruciaal jaar was 1932. Te Antwerpen nam een typisch anticlericale meerderheid het bewind in handen en op nationaal vlak stelde premier Charles de Brocqueville het vrij onderwijs (« de ziel van het kind ») als inzet van de parlementaire verkiezingen. Intussen woedde de economische crisis in alle hevigheid. Bankiers als Emile Francqui, Georges Theunis, Camille Gutt kregen opnieuw politiek gezag, democratische instellingen als de Belgische Bank van de Arbeid en de Middenkredietkas van de Belgische Boerenbond gingen in de storm ten onder. Het fascisme werd een binnen- en een buitenlandse bedreiging. De tweede wereldoorlog lag in het verschiet.

Toch waren er op het einde van de hier onderzochte periode nieuwe inspanningen om de uitstralingskracht van het Belgische socialisme te vermeerderen, speciaal in Vlaanderen. Hendrik De Man zocht contact met kringen uit de christelijke democratie, Paul-Henri Spaak voerde te Kortrijk het woord ter herdenking van de Guldensporenslag en in 1937

vond een congres van Vlaamse socialisten plaats. In 1945 echter was dat allemaal volmaakt verleden tijd. De socialistische partij ging met veel ijver voor repressie op in de koningskwestie; zij slaagde erin deze naar haar wens te beslissen, tegen een meerderheid die vooral in Vlaanderen tot uiting was gekomen. Intussen bleef de christelijke democratie niet werkloos. Zij kon zich krachtig affirmeren, zowel in België als in de omringende landen. Het Europa van de Zes werd van de nieuwe actie de meest briljante verwezenlijking.

De politieke wetenschap in België zal Mevrouw Claeyns-Van Haegendoren dankbaar blijven voor de uitvoerige documentatie die zij verzameld heeft en geordend. De auteur aarzelde niet verscheidene mensen die in het gebeuren een rol vervulden, te gaan ondervragen. Hoe jammer dat een Herman Vos niet meer onder de levenden was. Hij had ongetwijfeld talrijke aspecten van de Vlaamse en de sociale strijd tussen de twee oorlogen kunnen belichten.

Als men mij enige kritiek veroorlooft zou ik zeggen dat in het boek sommige mensen onvoldoende worden voorgesteld. Michel Levie is een bekende figuur — toch had ik willen weten of zijn mandaat als verbindingsman tussen Le Havre en Brussel belangrijk is geweest—, maar wie was bijvoorbeeld A. De Winne, secretaris van Emile Vandervelde. Is hij het die naam maakte in de sociale letterkunde dank zij « Door Arm Vlaanderen » (1903) ? Emile Francqui was in 1918 wel directeur, geen voorzitter van de Société Générale. Slechts heel wat later is hij « gouverneur » van deze instelling geworden. Uit hetgeen voorafgaat zal de lezer hebben opgemaakt dat ik niet kan instemmen met het « conservatief en clericaal cachet » dat aan regeringen zonder socialisten, in 1927 en later, wordt gegeven. De Heyman-periode die ongeveer vijf jaar duurde mag men gerust met een sociale loep bekijken ! (4). De opzegging van het Frans-Belgisch militair akkoord was onder meer een Vlaams streefdoel van ruim 15 jaar her en het had relatief weinig belang dat de « rode » krachten te Parijs in 1936 bijzonder sterk waren. Hendrik De Man, van wie men in hetzelfde jaar het militair doorzicht moet bewonderen, heeft bij de kredietvorming zijn plan niet volledig kunnen uitwerken, maar nog op heden zien financiële kringen in de Bankcommissie wel meer dan « een vage controle ». Ten slotte kan de statistiek van bijlage IV tot een enigszins andere commentaar leiden als hier wordt gegeven door de auteur.

(4) Het is evenmin volledig juist wanneer op blz. 300 gehandeld wordt over « werkloosheid en loonsvermindering » (ik onderlijn) tijdens de economische crisis van 1930. In een aantal gevallen daalden de nominale lonen, meestal echter minder snel dan de kosten van levensonderhoud, zodat normaal een stijging van de reële lonen kon worden vastgesteld. Natuurlijk was er de zeer verspreide werkloosheid...

Het zijn details die allerm minst afbreuk doen van deze zeer waardevolle studie. Wetenschappelijke kringen in Vlaanderen zullen met vreugde hebben genoteerd dat deze doctoraats thesis werd uitgewerkt en verdedigd in het Instituut voor Politieke en Sociale Wetenschappen van de Katholieke Universiteit te Leuven. Het klimaat waarin dit gebeurde laat vermoeden dat binnen afzienbare tijd nogmaals zal kunnen gedacht worden en geijverd voor de opbouw van een vruchtbaar travaillisme in België, speciaal in Vlaanderen waar de kansen ongetwijfeld het grootst zijn.





Informations

SEMINAIRES DE PERFECTIONNEMENT

L'Institut de Sociologie, en collaboration avec la Fondation Industrie-Université et l'Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité, organise des séminaires de perfectionnement à l'intention des dirigeants et des cadres d'entreprise.

Le programme de l'année académique 1968-1969 comporte les activités suivantes :

1. *Un programme pour chefs d'entreprise moyenne* (50 à 200 personnes occupées). Le séminaire comporte 4 sessions résidentielles de trois jours qui auront lieu à l'Hôtel du Moulin à Ligneuville-lez-Malmédy du 23 janvier 1969 au 9 avril 1969 et qui seront consacrées aux problèmes spécifiques des entreprises moyennes dans les domaines de la politique générale, de la gestion commerciale, de la gestion financière, de l'organisation et du personnel.

2. *Des séminaires spéciaux* d'approfondissement destinés aux chefs d'entreprise et à leurs proches collaborateurs. Ces séminaires sont également résidentiels. Le premier, du 3 au 5 février 1969, traitera de « La politique générale de l'entreprise, sa définition et son ajustement périodique ». Le deuxième, du 13 au 15 mars 1969, étudiera le « Rôle du droit dans la direction des entreprises (validité juridique des décisions et rentabilité) ».

3. *Un programme Cadres Supérieurs*, destiné à des personnes assumant des responsabilités au niveau des directions départementales et des directions de service. Le séminaire comprend quatre sessions résidentielles de cinq jours, qui auront lieu à l'Hôtel du Moulin à Ligneuville du 27 janvier 1969 au 25 avril 1969 ; une session résidentielle de deux jours, les 6 et 7 octobre 1969. Elles seront consacrées aux thèmes suivants : hommes et groupes, gestion économique de l'entreprise, organisation et conduite des hommes.

4. *Un programme Jeunes Cadres*, ouvert à toute personne ayant un diplôme universitaire ou possédant une formation équivalente et qui souhaite acquérir des connaissances de base en matière de gestion d'entreprise. Le séminaire s'adresse plus particulièrement aux cadres ayant moins de cinq ans d'expérience de la vie des affaires. Il comporte vingt journées de travail réparties de novembre 1968 à février 1969. Les réunions se tiendront à l'Institut de Sociologie, 71, boulevard d'Avroy.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'Institut de Sociologie, Perfectionnement des Dirigeants et des Cadres, 71, boulevard d'Avroy, Liège. Tél. (04) 23.58.17.



TROIS LAUREATS SE PARTAGENT LE PRIX DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le Prix des Communautés européennes, d'une valeur de 100.000 francs belges par catégorie (Science juridique, Science économique et Science politique) a été décerné par un Jury international réuni à Bruxelles à trois universitaires de Manchester, Saarbrücken et Paris, choisis parmi soixante-seize candidats.

M. Wahe Hagop Balekjian, de nationalité autrichienne, reçoit le prix pour la catégorie « Science juridique », pour sa thèse sur :

« Legal aspects of foreign investment in the European Economic Community »
(Les aspects légaux des investissements étrangers dans la Communauté économique européenne).

M. Dieter Biehl, de nationalité allemande, reçoit le prix pour la catégorie « Science économique », pour sa thèse sur :

« Ausfuhrland-Prinzip, Einfuhrland-Prinzip und Gemeinsamer-Markt-Prinzip. Ein Beitrag zur Theorie der Steuerharmonisierung ».

(Le principe du pays exportateur, le principe du pays importateur et le principe du Marché commun — contribution à la théorie de l'harmonisation fiscale).

M. Edmond Jouve, de nationalité française, reçoit le prix pour la catégorie « Science politique », pour sa thèse sur :

« Le Général de Gaulle et la construction de l'Europe ».



Ce prix est décerné tous les deux ans, en vue de récompenser des thèses universitaires représentant une contribution importante et originale à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne.

Le Jury, présidé par l'Ambassadeur E.N. Van Kleffens, ancien ministre, était composé de M. Fernand Dehousse, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Liège ; M. Jan De Meyer, professeur à la Faculté de Droit de Louvain ; M. Fernand A. Hermens, Directeur du « Forschungsinstitut für Politische Wissenschaft und Europäische Fragen » de l'Université de Cologne ; M. Rolando Quadri, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Naples ; M. G.M. Verrijn Stuart, professeur à la Faculté des Sciences économiques de l'Université d'Amsterdam ; M^{me} C. Nème, professeur à la Faculté de Droit et de Sciences économiques à l'Université de Lyon ; M. J. Bilger, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques et Politiques de l'Université de Strasbourg.



FELLOWSHIPS FOR RESEARCH IN THE UNITED STATES OF AMERICA

The American Council of Learned Societies is pleased to announce an American Studies Fellowship Program for the academic year 1969-1970 available to citizens of Western Europe. These Fellowships are for scholars of no more than 45 years of age, who are teaching at the university level or are in the final stage of preparation for such positions and who wish to undertake advanced research in the United States on some aspect of the history, culture, or civilization of that country. Appropriate fields include American history or literature, the geography, economic history, law, or government of the United States, American art, architectural history, or philosophy, or the social structure, political or economic institutions of the United States. Research on the general theory or the techniques of any discipline is *not* appropriate to this program.

The Fellowships are for a minimum period of nine months, and provide for all expenses, including transportation, maintenance, and health insurance for the recipients and their accompanying dependents, as well as the recipients' educational and research expenses.

Selection of candidates will be on a competitive basis. Scholars interested in applying should write to *The American Studies Program, American Council of Learned Societies, 345 East 46th Street, New York, N.Y. 10017, U.S.A.*, before December 1, 1968. The letter should contain the applicant's name, address, age, position, a very brief description of the research he wishes to undertake and the names and addresses of three scholars who might serve as referees of the candidate's qualifications. If the ACLS judges the candidate to be qualified to enter the competition, formal application forms will then be sent to the candidate for completion and return before January 1, 1969. Announcement of awards will be made in April, 1969.

It is hoped that you will call the existence of the ACLS American Studies Fellowship Program to the attention of appropriate scholars of your acquaintance.



PRIX DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ET DE LA REVUE DE DROIT PÉNAL MILITAIRE ET DE DROIT DE LA GUERRE

PRIX SCIENTIFIQUE 1970

Pour la troisième fois en 1970 la Société et la Revue attribueront un Prix Scientifique dont le montant sera de 10.000 francs belges.

Ce prix est destiné à récompenser l'auteur d'un travail substantiel et original consacré à un sujet de droit pénal militaire, de droit disciplinaire militaire, de droit de la guerre, de criminologie en milieu militaire ou d'histoire du droit militaire.

En 1964 le Prix a été décerné à M. Serge Lazareff (France) pour son ouvrage : « *Le Statut des Forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en France* ». Cette étude, consacrée à l'analyse de l'article VII de la Convention de Londres sur le Statut des Forces de l'OTAN (19 juin 1951), est précédée d'une analyse de l'évolution des statuts des Forces étrangères dans les nombreuses conventions élaborées depuis 1914.

En 1967 M. Armin Steinkamm (République fédérale d'Allemagne) fut proclamé lauréat pour son ouvrage : « *Streitkräfte im Kriegsvölkerrecht* ». Cette étude, basée sur une documentation de caractère international, tend à donner une réponse à la question des limites et des possibilités actuelles des règles du droit de la guerre pour ce qui concerne les notions de « combattant » et de « non combattant ».

Pour le Prix scientifique 1970, les études, manuscrites ou éditées en 1967, 1968 ou 1969, peuvent être rédigées en allemand, en anglais, en espagnol, en français, en italien ou en néerlandais. Elles seront adressées en six exemplaires au Directeur de la Revue de Droit pénal militaire et de droit de la guerre, Auditorat général, Palais de Justice, Bruxelles 1 (Belgique) au plus tard le 31 décembre 1969.

Le jury international est désigné par le Conseil de Direction de la Société.

Les résultats du concours seront proclamés lors du V^e Congrès international de la Société qui se tiendra à Dublin en 1970.



Comptes rendus

Arend LIJPHART, La politique de l'entente : pluralisme et démocratie aux Pays-Bas. Assistant professor of Political Science at the University of California, Berkeley. University of California Press, Berkeley and Los Angeles, 1968, 222 p., tableaux index.

Pour ceux qui étudient la démocratie, la politique hollandaise présente un paradoxe.

Bien que sa société soit profondément divisée par des dissidences religieuses et idéologiques — chaque groupe restant attaché à son propre parti, à ses journaux, à ses programmes de radio et à ses écoles — la démocratie hollandaise a été longtemps l'un des exemples les plus marquants d'un gouvernement stable et effectif.

Le professeur Lijphart présente ici une analyse théorique approfondie de la politique hollandaise, concentrée sur les conditions qui accroissent la stabilité. Il examine les événements qui, au début du XX^e siècle, ont amené l'entente et le développement de règles non-écrites de coopération, retrace la formation de moyens de communication entre les leaders des groupes différents et décrit le genre de relations existant entre leaders et affiliés au sein des groupes.

L'analyse de ce cas significatif mène à la conclusion que la théorie pluraliste doit être modifiée à plusieurs points de vue. L'expérience hollandaise démontre, par exemple, qu'une démocratie stable peut être maintenue dans une société divisée, si les leaders des différents groupes éliminent délibérément les effets de profondes divisions sociales et agissent pour encourager l'entente au niveau de l'élite.

L'exemple hollandais est encourageant pour ceux qui sont engagés dans la croyance démocratique, parce qu'il montre qu'une démocratie stable est possible même là où de profondes divisions sociales semblent lui offrir un terrain hostile.



Auguste LECCEUR, Le parti communiste français et la résistance.
Août 1939 - juin 1941. Préface de Pierre-Bernard Marquet, 139 pages. Collection « Tribune libre », Plon, Paris, 1968.

Le comportement du PCF pendant la période allant du pacte germano-soviétique (22 août 1939) à l'agression hitlérienne contre l'URSS (22 juin 1941) est riche en enseignements sur la nature véritable du communisme ; aussi fait-il l'objet de vives controverses qui viennent de rebondir ensuite de la publication récente par l'Institut Maurice Thorez, aux Editions sociales, d'un ouvrage collectif intitulé *Le Parti communiste français dans la Résistance*. S'il n'est pas historien, Auguste Leceur fut en revanche l'un des acteurs de cette période puisqu'il dirigeait en 1939 la puissante Fédération du Pas-de-Calais du PCF

et organisa en mai 1941 la grande grève patriotique des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, ce qui lui valut d'être coopté, au début de 1942, à la direction nationale du PCF. On sait qu'il a depuis lors abandonné le communisme puis rejoint le Parti socialiste SFIO. « Oui, dit-il, j'ai été un staliniste convaincu, sincère et fidèle jusqu'à l'abnégation. Peut-être devrais-je dire que je le fus outre mesure. Aujourd'hui j'ai changé, c'est vrai. Mais je ne me sens nullement désobligé par cette épithète. Le *Larousse* dit qu'elle peut être élogieuse ou injurieuse. J'ai deux bonnes raisons pour l'accepter dans le sens élogieux. La première est que je me félicite tous les jours d'avoir été un renégat du stalinisme. La seconde raison est que j'ai assisté à l'évolution de tous les dirigeants du Parti vers le reniement du stalinisme. Mais, eux, ils ont été des renégats sur ordre, et moi pas. » Dans ces circonstances, chacun saisira l'importance que revêt le témoignage d'Auguste Lecœur consigné dans l'ouvrage en question. Précisons d'emblée que ce témoignage n'est qu'exceptionnellement fondé sur des souvenirs personnels et que l'auteur se réfère à un grand nombre de documents de l'époque dont certains rarissimes ou uniques nous sont présentés en photos.

« Du pacte germano-soviétique à la libération — écrit Auguste Lecœur — il y eut trois étapes, avec pour chacune d'elles une orientation différente. Jamais l'idéologie ne fut remise en cause. Les erreurs commises ne l'ont même pas altérée.

La première étape n'a duré que deux mois. Ce fut, malgré le pacte, le réflexe anti-hitlérien qui prit le dessus. La deuxième étape commença avec les critiques effarantes sur le fond comme sur la forme de l'Internationale communiste. Le Parti communiste français est sommé d'être anti-anglais, anti tout ce qui fait la guerre à l'Allemagne hitlérienne.

Cette nouvelle et démentielle orientation, compte tenu des plans d'extermination, d'annexion et de domination du fascisme hitlérien, largement popularisés dans *Mein Kampf*, est servilement approuvée par la direction.

Le Parti se place à contre-sens du courant national. C'est l'idéologie « bolchevik » dans le sens soviétique du terme qui l'emporte. Il est bien évident que le patriotisme de J.-L. Vigier, et je suppose celui du Français moyen, ne trouve pas sa place dans une telle orientation politique. Il faut bien croire que la direction du PCF a une conception toute différente du patriotisme, puisque, dans son ouvrage déjà cité, elle veut qu'au cours de cette étape ce soit elle qui ait été « patriote » et pas les autres.

La troisième étape commence en juin 1941, date à partir de laquelle le Parti communiste dans la Résistance se plaça à l'avant-garde du combat, avec une vigueur d'autant plus nécessaire qu'il fallait faire oublier l'excessive passivité antérieure... »

L'auteur ne se fait nulle illusion sur les raisons de son ascension dans la hiérarchie du PCF clandestin : « Grâce à la grève des mineurs que j'avais préparée et dirigée en mai 1941 — écrit-il — j'étais, à la direction du Parti, la preuve vivante que l'action contre les Allemands avait commencé avant et non après l'agression allemande contre l'URSS ». Mais il explique aussi combien cette grève s'opposait en son temps à la ligne générale du PCF qui en était encore à dénoncer l'impérialisme franco-anglais et à vanter la volonté de paix de l'Allemagne hitlérienne. D'ailleurs, n'était-ce pas Jacques Duclos qui, quelques mois auparavant, avait présenté à l'occupant une demande de parution légale de la presse communiste dans laquelle il écrivait notamment :

« *L'Humanité* publiée par nous se fixerait pour tâche de dénoncer les agissements des agents de l'impérialisme britannique, qui veulent entraîner les colonies françaises dans la guerre, et d'appeler les peuples coloniaux à la lutte pour leur indépendance contre les oppresseurs impérialistes.

L'Humanité, publiée par nous se fixerait pour tâche de poursuivre une politique de pacification européenne et de défendre la conclusion d'un pacte d'amitié franco-soviétique, qui serait le complément du pacte germano-soviétique, et ainsi créerait les conditions d'une paix durable. »

Si cette demande n'aboutit pas, contrairement à celle présentée parallèlement par le Parti communiste des Pays-Bas, ce ne fut pas en raison d'un refus allemand, mais parce que Doriot alerté et ne se doutant pas du service immense qu'à échéance il rendait au PCF, intervint vigoureusement pour que les autorités françaises s'y opposassent !

Auguste Lecœur donne également des extraits de la condamnation par Marcel Cachin des attentats contre les soldats allemands, publiée par *L'Humanité* clandestine du 27 mars 1940, de la lettre de François Billoux au maréchal Pétain, en date du 19 décembre 1940, demandant à être entendu comme témoin à charge par la Cour suprême de Riom, pour y dénoncer la guerre faite à Hitler, les impérialistes anglais et leurs complices français, Blum en tête, etc. Enfin, il conclut par des considérations d'ordre général sur la mentalité communiste qu'il tient pour absolument incompatible avec la démocratie.

Ivo Rens.



Charles FOURIER, L'attraction passionnée, textes choisis et présentés par René Schérer, 244 pages. « Libertés », collection dirigée par Jean-François Revel. Jean-Jacques Pauvert, éditeur. Paris, 1967.

Il faut être reconnaissant à Jean-Jacques Pauvert d'avoir enfin réédité un ouvrage de Fourier, la fameuse *Théorie des 4 mouvements et des destinées sociales* et à Jean-François Revel de nous offrir, dans la collection qu'il dirige et qui est déjà si riche en anthologies d'auteurs politiques, cet excellent choix de textes du grand visionnaire, précurseur tout à la fois du socialisme associatif et du surréalisme. Dans son introduction intitulée « Charles Fourier ou l'écart absolu », René Schérer tente de situer dans une perspective moderniste — non sans quelques excès, nous semble-t-il — l'actualité de Fourier. « En ignorant la dialectique et en ébranlant le concept, écrit-il, Fourier ébranle ce qui est au cœur de notre pensée de civilisés et qui, quoi que nous fassions, place au centre du monde et à sa fin, avec ses valeurs, le sujet pensant qui comprend et réfléchit, la personne, la conscience de soi. »

Ivo Rens.



Robert MERLE, Un animal doué de raison, 370 pages. NRF. Gallimard, Paris, 1967.

Il peut paraître curieux de rendre compte d'un « roman d'anticipation », et plus encore d'un « roman animal », dans une revue de science politique.

La chose est cependant moins étonnante qu'il ne semble à première vue, s'agissant d'un livre de « politique fiction », écrit au surplus par l'auteur de *La mort est mon métier*, de *Moncada*, *premier combat de Fidel Castro* et de *Ahmed Ben Bella*.

L'action de ce roman se déroule aux Etats-Unis entre le 28 mars 1970 et le 9 janvier 1973. Dans un laboratoire de Floride, subventionné par une « agence d'Etat », le professeur Sevilla, entouré d'une équipe de savants, travaille au très secret projet Logos qui consiste à apprendre l'anglais à un couple de dauphins. Ceux qui suivent, même de loin, les progrès des sciences et particulièrement ceux de la zoologie, ne seront pas surpris par le choix de ce thème puisque aussi bien l'intelligence des dauphins et leur « comportement linguistique » ont fait l'objet il y a quelques années de communications sensationnelles de la part du docteur Lilly. Bien entendu, le projet Logos est couronné de succès et l'intrigue de Robert Merle est constituée par l'exposé des conséquences qui en découlent non seulement pour Sevilla, mais aussi pour les services secrets américains et la politique internationale. L'auteur y étudie avec humour et inquiétude les rapports du savant et de l'Etat dans le monde moderne et la société américaine, à la fois si attachante, si contradictoire et si décevante. Une fois les prémisses admises, le déroulement des événements suit un enchaînement parfaitement vraisemblable bien que catastrophique. Dans sa préface, Robert Merle déclare s'être fondé sur les données scientifiques les plus récentes rassemblées grâce à la collaboration de deux éminents cétozoologues français, Paul Budker et René-Guy Busnel. Mais que penser de ces données, et du seuil qui les sépare de la fiction ? « Bien entendu, il me faut préciser ce seuil, écrit Robert Merle. Car, s'il est exact que le dauphin est capable de prononcer des mots humains isolés en comprenant le sens on en est, pour le moment, à espérer qu'il pourra passer un jour du mot à la phrase, progrès décisif qui lui permettrait, à brève échéance, d'atteindre à la pleine maîtrise du langage articulé. »

Avouons que cette ligne de partage entre le documentaire et la fiction ne nous semble pas à l'abri des critiques, non plus que les expériences du docteur Lilly ne nous paraissent probantes, ce en quoi nous nous en tenons au scepticisme avec lequel de nombreux hommes de science, tel le prix Nobel de physiologie et médecin John C. Eccles, parlent du langage des animaux. C'est ce que nous expliquons dans la conclusion d'un ouvrage qui doit incessamment sortir des presses de l'Institut belge de science politique et que nous avons intitulé *Introduction au socialisme rationnel de Colins*, ce dernier étant un philosophe du XIX^e siècle dont la réflexion s'édifie aussi sur les problèmes du langage et du comportement animal, quoique dans une perspective exactement inverse à celle de Robert Merle.

Ivo Rens.



Jean MEYNAUD et Dusan SIDJANSKI, *L'Europe des affaires.*

Rôle et structure des groupes, 246 pages. Payot, Paris, 1967.

Cet ouvrage constitue le premier volet d'un triptyque dont les deux autres portent respectivement sur les groupes de promotion qui tendent à stimuler la réalisation de l'Union européenne et sur les groupes socio-économiques créés au niveau européen. Par son objet même, il ne pouvait manquer de poser aux

auteurs. M. Jean Meynaud, professeur à l'Université de Montréal et M. Dusan Sidjanski, professeur à l'Université de Genève, des problèmes particulièrement ardues étant donné d'une part la masse et la dispersion de la documentation requise et d'autre part son caractère souvent fragmentaire ou confidentiel dû au trop fameux secret des affaires. Précisons d'emblée que MM. Meynaud et Sidjanski ont résolu ces problèmes d'une façon remarquable et que leur ouvrage nous livre sur la formation des groupes européens, les modalités de leur intervention, comme aussi sur la pénétration économique américaine dans le Vieux continent des données plus complètes et plus sérieuses qu'aucun autre ouvrage récent, fût-il même un *best seller*.

L'Europe des affaires comporte quatre chapitres répartis en deux parties suivies d'une conclusion et d'un appendice. C'est la formation des groupes qui fait l'objet de la première partie. Les auteurs y étudient les facteurs de la concentration capitaliste européenne et surtout les formes multiples que revêt celle-ci, accords ou ententes plus ou moins occultes, interpénétrations d'entreprises, et opérations de fusion. Parmi ces dernières, ils accordent une attention particulière à l'union de la firme allemande Agfa et de la firme belge Gevaert, dont l'exemple, toutefois, n'a encore guère été imité en raison notamment de l'absence d'un type de société européenne, au sens juridique de l'expression. Ce problème qui, depuis la création de la CEE préoccupe les hommes de loi n'est pas le seul où se fasse sentir la carence institutionnelle de la Communauté car, dans le secteur des brevets d'invention aussi, l'absence d'un statut européen, dû surtout peut-être à l'éloignement des conceptions allemandes et françaises, se fait cruellement sentir. Il n'en reste pas moins vrai que, malgré ces lacunes, la mise en route de l'intégration européenne a accéléré et amplifié un mouvement de concentration tant national qu'international amorcé antérieurement déjà. MM. Meynaud et Sidjanski expliquent comment et pourquoi les Etats-Unis ont joué jusqu'ici les principaux bénéficiaires de ce mouvement : « Sur les mille sociétés américaines les plus importantes, écrivent-ils, il y en a plus de sept cents qui disposent à l'heure actuelle de fabriques en Europe contre quatre cent soixante seulement voilà trois ou quatre ans. Or, cette pénétration s'est faite à une échelle bien plus considérable que l'interpénétration proprement européenne. » Et ce qui est plus grave, c'est que des firmes américaines se sont assurées le contrôle de la production européenne dans plusieurs secteurs de pointe, commandant l'économie de demain. Est-ce à dire que le Vieux continent soit inéluctablement promis à un nouveau type de colonisation ? L'avènement d'un libre-échange atlantique, qui constituait l'objectif initial du Kennedy Round, eût apporté à cette question une réponse affirmative en permettant aux plus forts de « se développer et s'étendre pratiquement à leur guise ». Mais les pressions américaines qui se sont exercées dans ce sens sur les six pays membres de la CEE n'ont abouti qu'à renforcer leur cohésion face à l'extérieur de sorte que le danger a été temporairement écarté.

La deuxième partie de *L'Europe des affaires* est incontestablement la plus riche en observations originales et réflexions profondes. Après avoir dégagé les traits généraux des groupes d'affaires et les traits spéciaux des groupes européens, les auteurs s'attaquent aux modalités d'intervention de ces derniers, sujet qui constitue véritablement le plat de résistance de l'ouvrage. La nature des intérêts défendus, les niveaux d'intervention — autorités nationales des pays d'origine, autorités des pays étrangers, autorités communautaires — et les

particularités de l'accès font l'objet de développements très documentés. Mais c'est dans l'étude de la capacité d'influence des groupes d'affaires que MM. Meynaud et Sidjanski donnent la mesure de leur talent. A cette occasion, ils dressent en effet un parallèle saisissant entre le modèle américain et la situation européenne telle qu'elle se présente dix années après la mise en route de la CEE. On sait la place qu'occupe dans l'économie américaine les grandes firmes ou corporations. « Les cinquante plus grandes compagnies ont cent fois plus de personnel à leur service que l'ensemble des cinquante Etats, et leur chiffre d'affaires est cinq fois plus élevé que le total des recettes fiscales de ces Etats. » Mais, ce que l'on sait moins c'est dans quelle mesure ces corporations conditionnent non seulement la vie politique, mais encore les valeurs culturelles, le système éducatif et le comportement social quotidien des citoyens américains. Certains auteurs d'outre-Atlantique ont tenté de justifier ce capitalisme toujours plus monopolistique dans un marché toujours moins concurrentiel en assimilant les grandes entreprises à des institutions sociales d'intérêt public. Cette position, insoutenable en Europe, ne l'est pas aux Etats-Unis en raison de l'absence d'opposition ou de contestation organisée. « Si l'on se place, comme nous le faisons ici, dans une perspective sociologique — écrivent MM. Meynaud et Sidjanski — cette acceptation généralisée du système est un élément de force incontestable. » Est-ce à dire que le modèle américain doit nécessairement s'étendre à l'Europe et au monde, comme étant le mieux adapté aux temps modernes ? C'est la thèse de certains auteurs américains dont Philip Barber qui prédit que en 1975, trois cents sociétés, américaines pour la plupart, détiendront plus de 75 % de tous les actifs industriels de la planète et qu'elles auront éliminé la concurrence des prix telle qu'elle subsiste encore au niveau de la vente des produits manufacturés. « Dans ces conditions — écrivent MM. Meynaud et Sidjanski — on ne serait pas étonné que, prenant conscience de leur infériorité relative dans divers secteurs, ce soient les grandes affaires européennes qui se mettent à appeler de leurs vœux la coordination des politiques nationales, voire la constitution d'un pouvoir qui soit capable d'assurer leur protection ou de les soutenir dans la réalisation de leur projet à l'échelle européenne. » Mais, c'est moins dans les capitaux que dans les citoyens européens que les auteurs placent leur espoir de voir le Vieux continent assumer enfin son destin indépendamment du modèle américain : « Il nous paraît concluant, que la constitution d'une autorité gouvernementale européenne est une condition nécessaire de tout contrôle politique efficace des groupes du secteur privé — ceux dont les décisions sont prises dans les centres de pouvoir européen mais aussi, bien entendu, ceux qui quoique travaillant en Europe, reçoivent consignes et directives de centres extra-européens... Malgré tant de déboires et de déceptions, il n'y a finalement pas de substitut à ce pouvoir, dont, à l'inverse de ceux qui y voient une formule dépassée, nous inclinierions à dire, pour reprendre un mot célèbre, qu'il est encore une idée neuve en Europe et ailleurs aussi, bien entendu. »

Ce bref survol ne rend compte qu'imparfaitement d'un ouvrage ou le lecteur trouvera, en outre, d'intéressantes réflexions notamment sur les perspectives d'utilisation des langues dans l'Europe de demain et sur le problème de la canalisation des ressources privées vers la recherche scientifique, auquel d'ailleurs les auteurs proposent deux solutions opposées, n'étant pas parvenus à une vue commune en la matière.

Ivo Rens.



**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE NIMÈGUE
PAYS-BAS**

A la Faculté des Sciences Sociales la Chaire de

SCIENCES POLITIQUES

est vacante.

Le futur Professeur titulaire sera chargé d'enseigner aux étudiants de Sciences Politiques et Sociales. Ceux qui voudraient proposer des candidats ou qui désireraient se présenter eux-mêmes, sont priés de s'adresser avec références et renseignements au :

**Recteur de la Faculté des Sciences Sociales,
Bijleveldsingel 70, Nimègue.**

RES PUBLICA

Revue de l'Institut belge de Science politique
Tijdschrift van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek

**Conditions de vente et d'abonnement de la revue RES PUBLICA :
Verkoops- en abonnementsvoorwaarden van het tijdschrift RES PUBLICA :**

Les montants comprennent le port et les 7 % de la taxe de transmission
In de bedragen zijn draagloon en 7 % omzetbelasting inbegrepen

	1969
1. Abonnement annuel (5 numéros) — jaarlijks abonnement (5 nummers).	F.B. — B.F.
Pays de la Communauté européenne - Gemeenschappelijke Europese landen.	450
Autres pays - Andere landen	530
Etudiants - Studenten	225
2. Collection par année de 1959 à 1968.	450
3. Vente au numéro - Verkoop per nummer (1962 à/tot 1968).	150
4. Collection complète de 1959 à 1968 inclus : 3.700 F.B. Volledige verzameling van 1959 tot 1968 inbegrepen : 3.700 B.F.	

Ces sommes sont à verser au C.C.P. n° 533.74 de l'Institut belge de Science politique ou au compte 68.70200 de la Société Générale de Banque, 3, Montagne du Parc, Bruxelles 1.

Deze sommen moeten gestort worden op P.C.R. n° 533.74 van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek of op rekening n° 68.70200 van de Generale Bankmaatschappij, 3, Warandeborg, Brussel 1.



L'Institut belge de Science politique compte quatre catégories de membres :

- lecteurs ;
- correspondants ;
- associés ;
- protecteurs.

Les abonnés à la revue **RES PUBLICA** sont d'office membres lecteurs.

Tous les membres sont régulièrement informés des activités de l'Institut (publications, conférences, colloques, journées d'étude, travaux scientifiques).

Het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek telt vier soorten van leden :

- lezende ;
- corresponderende ;
- aangesloten ;
- beschermende.

De intekenaars aan het tijdschrift **RES PUBLICA** zijn van zelfs lezende leden.

Al de leden worden regelmatig ingelicht over de bezigheden van het instituut (publicaties, voordrachten, colloquia, studiedagen, wetenschappelijke werken).



Bibliothèque de l'Institut belge de Science politique
Bibliotheek van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek

1^{re} SERIE — 1^{ste} REEKS

- N^o 1. **Aspects du régime parlementaire belge**, par C. Ciselet, H. Fayat, W.J. Ganshof van der Meersch, M.-L. Gérard, M. Grégoire, P. Harmel, H. Rolin et P. Wigny.
1 vol., 1956, 144 pages. Epuisé.
- N^o 2. **Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale**. Colloque du 17 mars 1956.
1 vol., 1957, 131 pages.
- N^o 3. **Le problème des grandes agglomérations en Belgique**. Colloque organisé le 17 novembre et le 1^{er} décembre 1956.
Préface de V. Crabbe, Assistant à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut belge de Science politique.
1 vol., 1957, 220 pages.
- N^o 4. **Euratom. Analyse et Commentaire du Traité**, par J. Errera, Professeur à l'Université libre de Bruxelles ; E. Symon, Directeur des relations internationales au Centre d'Etudes de l'Energie nucléaire (Bruxelles) ; J. Van der Meulen, Directeur général au Ministère des Affaires économiques de Belgique, et L. Vernaeve, membre du secrétariat de la Haute Autorité de la C.E.C.A.
Préface de P. Guillaumat, administrateur général, délégué du Gouvernement français près le Commissariat à l'Energie atomique (Paris).
1 vol., 1958, 476 pages.
- N^o 5. **Aspects de la Société belge**, par P. Tschoffen, C. Bronne, le chanoine Leclercq, le Lieutenant Général e.r. C. Beernaerts, Mme P. Wigny, A. Molitor, A. Peeters, L. Camu, A.-S. Gérard, P. Golschmidt-Clermont, A. Delfosse, M. Lamberty et le Comte Louis de Lichtervelde.
Préface de Marcel Grégoire, Président de l'Institut belge de Science politique.
1 vol., 1958, 332 pages.
- N^o 6. **Grands Problèmes de la Science politique contemporaine**, par G. Vedel, A. Siegfried, A. de Staercke, J. Fourastié, M. Florkin, P. van Zeeland, A. Savy, A. Molitor et P. Ryckmans.
1 vol., 1958, 264 pages.
- N^o 7. **Les Elections législatives belges du 1^{er} juin 1958**, par C. Deguelle, M.P. Herremans, L. De Croote, Fr.J. De Weert, R. Rifflet, R. Clausse, M. Laloire, V. Crabbe, R. Evalenko et Senatus.
1 vol., 1959, 320 pages.
- N^o 8. **L'avenir politique du Congo belge. Colloque du 28 novembre 1958**.
Introduction de A. Doucy, Professeur à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut de Sociologie Solvay, Membre de l'Académie royale des Sciences coloniales.
1 vol., 1959, 127 pages.



2^{me} SERIE — 2^{de} REEKS

- N^o 1. **Pouvoir de fait et règle de droit dans le fonctionnement des institutions politiques**, par W.J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles.
1 vol., 1957, 173 pages. Epuisé.
- N^o 2. **La fonction et les services du Premier Ministre en Belgique**, par R. Urbain, conseiller juridique aux Services du Premier Ministre.
Préface de W.J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles.
1 vol., 1958, 257 pages.

Les ouvrages précités sont édités par la Librairie encyclopédique, 7, rue du Luxembourg, à Bruxelles. Tél. 11.35.51 - C.C.P. n^o 7087.07.

Les prix des ouvrages ont été modifiés par l'éditeur.

Ces ouvrages doivent être commandés directement à la Librairie encyclopédique.

De bovenvermelde werken worden uitgegeven door de « Encyclopedische Boekhandel », 7, Luxemburgstraat, te Brussel. Tel. 11.35.51 - P.C.R. n° 7087.07.

De prijzen der werken werden veranderd door de uitgever.



NOUVELLE SERIE — NIEUWE REEKS

- N° 1. **Aspects actuels des problèmes de la Défense nationale.** Colloque du 21 et du 28 novembre 1959.
Préface de A. Gilson, Ministre de la Défense nationale.
1 vol., 1960, 304 pages. Prix : 220 francs belges.
- N° 2. **La démocratie enrayée,** par Fr. Perin, professeur à l'Université de Liège.
1 vol., 1960, 288 pages. Prix : 250 francs belges.
- N° 3. **La querelle du recensement,** par P.M.G. Lévy, Membre du Conseil supérieur de statistique de Belgique.
1 vol., 1960, 172 pages. Prix : 175 francs belges.
- N° 4. **Quelques aspects de l'activité de la Société Nationale du crédit à l'industrie,** par R. Vandeputte, professeur à l'Université catholique de Louvain.
1 vol., 1961, 122 pages. Prix : 120 francs belges.
- N° 5. **Structures et régimes de l'enseignement dans divers pays,** par G. Palm et B. Trouillet, A. Simon, J. Leclercq-Paulissen, C.A. Bird, A. Coutrot, E.C. King, F. Bonacina, J. Idenburg, R. Jotterand et L. Moulin.
Préface par H. Janne, Ministre de l'Education nationale et de la Culture.
1 vol., 1964, 392 pages. Prix : 400 francs belges.
- N° 6. **Introduction au Socialisme rationnel de Colins,** par Ivo Rens.
1 vol., 1968, 552 pages, index. Prix : 480 francs belges.



SERIE « DOCUMENTS » — « DOCUMENTS » REEKS

- N° 1. **Recueil de Documents relatifs à la Propagande des mouvements socialistes au XIX^e siècle à Bruxelles,** établi et commenté par H. Lhoest-Offermann.
1 vol., 1967, format 21 x 30 cm, 65 p., 122 planches. Prix : 200 francs belges.

Les ouvrages de la Nouvelle Série et série « Documents » sont édités par l'Institut belge de Science politique, 43, rue des Champs-Élysées, Bruxelles 5. C.C.P. n° 533.74.

De werken van de Nieuwe Reeks en « Documents » reeks worden uitgegeven door het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek, 43, Elyzeese Veldenstraat, Brussel 5. P.C.R. n° 533.74.



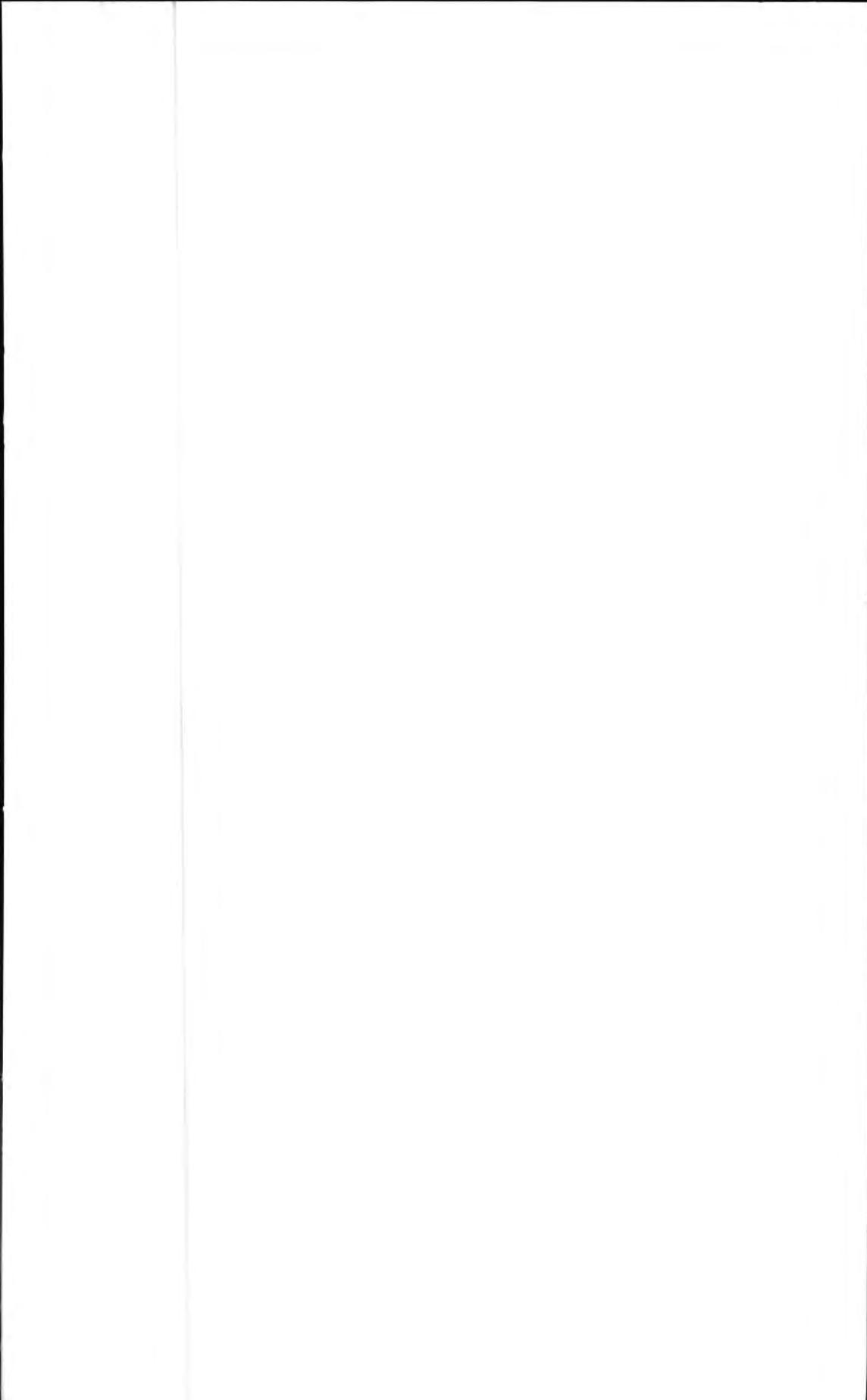
**La revue RES PUBLICA est publiée
avec le concours du Ministère de l'Education nationale
et de la Fondation Universitaire**



**Het tijdschrift RES PUBLICA wordt uitgegeven
met de medewerking van het Ministerie van Nationale Opvoeding
en van de Universitaire Stichting**



Imprimé en Belgique



IMPRIME EN BELGIQUE

par

L'IMPRIMERIE  SCIENCES S. A.

Dir. : Jos. HILGERS
75, avenue Emile de Beco
Bruxelles 5